

L'ENTREVUE DU LUNDI



L'Université Laval hors de sa tour d'ivoire

Page 9

Les Soviétiques s'expriment massivement sur leur avenir

d'après AFP et Reuter

MOSCOU — Le premier référendum de l'histoire soviétique, où près de 200 millions d'électeurs étaient appelés à se prononcer sur le maintien de l'Union, s'est déroulé hier dans le calme, avec des taux de participation qui variaient entre 50 et 90 % d'une République à l'autre.

Selon la commission électorale centrale, 80 % des électeurs avaient pris part au vote dans les républiques d'Asie centrale (Kirghizie, Tadjikistan, Ouzbékistan, Turkménistan, Kazakhstan), de loin les plus unanimement favorables à l'Union.

La commission électorale de la Fédération de Russie, la plus grande république d'URSS qui compte 103 millions d'électeurs inscrits, ne donnait en fin d'après-midi que des indications de participation par région, allant de 59,1 % à Arkhangelsk (grand nord de la Russie) à 86,9 % dans la région de Stavropol (région d'origine de Mikhaïl Gorbatchev au sud de la Russie).

Par une belle journée très froide, le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev et son épouse Raïssa se sont rendus au bureau électoral sur les Monts Lénine au sud-ouest de la capitale, dans un quartier de la nomenclatura. À la sortie, M. Gorbatchev a longuement conversé avec les journalistes, refusant d'indiquer son vote mais affirmant avoir fait son choix sans hésitation.

Avant lui, le ministre de la Défense le maréchal Dmitri Iazov et l'ancien chef de file des conservateurs Egor Ligatchev — qui habitent le même quartier — n'avaient pas fait mystère de leur options personnelles. « Allons voter pour le pouvoir soviétique », avait lancé le maréchal Iazov, qui en revanche a souligné avoir voté non à la question subsidiaire — posée par la Fédération de Russie seulement — sur la création d'un poste de président russe élu au suffrage universel.

M. Gorbatchev s'est dit confiant dans les résultats du référendum.



PHOTO AP

Mikhaïl Gorbatchev déposant son vote hier à Moscou.

« Le maintien de l'Union est indispensable pour nous et pour tous dans cet immense pays. Je pense que les résultats seront positifs, je ne pense pas que notre peuple soit suicidaire », a-t-il estimé.

Évoquant le futur État dont les structures devraient être définies par le Traité de l'Union en préparation dans les tous prochains mois, le président a à plusieurs reprises mentionné une Fédération renouvelée

d'États souverains.

À propos du projet de présidence russe, un projet qui donnerait une légitimité populaire à son rival Boris Eltsine, M. Gorbatchev a assuré qu'il « respecterait l'opinion des Russes », tout en soulignant que le projet mis au point par la Fédération de Russie « recelait beaucoup de dangers ».

En revanche, M. Gorbatchev n'a pas épargné son rival Boris Eltsine, dont il a estimé que les positions « naissent du désespoir ». Critiquant ses dernières déclarations publiques, il a souligné que le dirigeant russe « demande aux gens de rester calmes après les avoir appelés à la guerre ».

Boris Eltsine, qui avait voté plus tôt dans la matinée au bureau de vote de la Maison des Pionniers dans le centre de Moscou, a été bref et peu polémique, et s'est contenté de déclarer : « Le centre ne veut pas changer le système, mais préserver l'État unitaire et centralisé. Nous sommes pour sa démolition et pour la création d'un nouvel État sur une base démocratique, pour que les républiques soient indépendantes de facto ». Il a estimé que le centre devrait conserver « un petit rôle de coordination pour deux ou trois questions communes pour tout le pays ».

Enfin, M. Gorbatchev a minimisé le boycott du référendum par six des quinze républiques de l'URSS — les trois baltes, la Moldavie, l'Arménie et la Géorgie. Alors que le maréchal Iazov avait souligné qu'elles ne représentaient « pas plus de 10 % en territoire, en population et en importance économique », le président soviétique a fait preuve d'optimisme : « Le Traité de l'Union sera bientôt signé. Je pense qu'elles (ces républiques) changeront d'avis et viendront frapper aux portes ».

Le déroulement du vote a laissé plusieurs électeurs soviétiques désemparés par la complexité du choix.

Dans un bureau de vote du centre
Voir page 4: Les Soviétiques



Rationnement et grogne à Cuba

Page 11

Le PÉ souhaite des enclaves canadiennes dans un Québec éventuellement indépendant

Mario Gilbert

de la Presse Canadienne

LE PARTI Égalité soulève le spectre d'une partition territoriale du Québec dans le cas où la province déciderait par voie de référendum d'accéder à sa souveraineté.

Voilà en tous cas une des résolutions adoptées en fin de semaine par une centaine de délégués du PÉ, réu-

nis en assemblée générale dans un centre communautaire de l'Ouest de Montréal. Les délégués ont alors adopté presque intégralement le rapport "Henderson" — du nom de son auteur principal, le professeur Keith Henderson — sur la position constitutionnelle du PÉ.

Pretenant à leur compte la déclaration de Pierre Trudeau selon laquelle si le Canada est divisible, le Québec

l'est aussi, les délégués, en grande majorité anglophones, ont adopté la résolution voulant « que toute déclaration de souveraineté de la part du Québec soit immédiatement suivie de négociations sur la partition du Québec et l'établissement de nouvelles frontières qui maintiendraient l'intégrité physique du Canada ». Attendu que « le droit de certaines

Voir page 4: Le PÉ

LE SILENCIEUX

Les Aphorismes de Maxime

LA PENSÉE du jour : Les automobilistes devraient voyager lorsque les routes sont désertes; ça changerait l'heure des accidents.

En vieillissant, les souvenirs, comme le vin, ou se bonifient ou se gâtent.

Les générations ne se font pas confiance parce qu'elles se mentent.

Si vous pouvez décliner les noms des membres de votre club social, vous vous condamnez un jour ou l'autre à hériter de la présidence.

On l'oublie trop : les Napoléon, César, Alexandre ont été les Hitler ou les Saddam de leur époque.

« Le silence est d'or », a dit un monsieur qui ne voulait jamais céder la parole.

« Hors de l'Église, pas de salut ! » Parole malheureuse qui a justifié toutes les intolérances.

Les honneurs de la guerre n'en excusent pas les horreurs !

ALBERT BRIE

La Yougoslavie fait face à la guerre civile

BELGRADE (Reuter) — La situation restait très tendue hier en Yougoslavie, où l'on redoute de plus en plus une guerre civile malgré les appels au calme d'une présidence fédérale ébranlée.

Le président communiste de Serbie, Slobodan Milosevic, a annoncé samedi que sa république, la plus puissante de la fédération, ne reconnaissait plus l'autorité de cette présidence collégiale, mettant ainsi un point d'orgue à une semaine d'événements dramatiques.

« La destruction de la Yougoslavie est entrée dans sa phase finale », a-t-il dit à la télévision, en accusant une coalition anti-serbe d'être responsable des maux du pays, au lendemain de la démission du président de la fédération, Borisav Jovic.

Franjo Tudjman, président de Croatie, a pour sa part déclaré que sa république, non communiste et ri-

vale de la Serbie, était menacée, et que Slobodan Milosevic était en train de préparer la voie à une dictature.

Outre Borisav Jovic, un Serbe, deux autres des huit membres de la présidence collégiale ont démissionné : le représentant du Monténégro, la plus petite et la plus pauvre des six républiques et la dernière, avec la Serbie, à être encore dirigée par des communistes, et celui de la province serbe de Voïvodine.

Borisav Jovic et les deux autres membres démissionnaires avaient tenté en vain de faire adopter des mesures d'exception proposées par l'armée après des manifestations anti-communistes qui ont fait deux morts et plus de 160 blessés à Belgrade.

Les autres membres de la présidence collégiale de l'État ont déclaré que seul le dialogue politique pouvait

Voir page 4: La Yougoslavie



PHOTO JACQUES NADEAU

Une foule d'environ 500 000 personnes s'est rassemblée, hier, dans les rues de Montréal pour fêter la Saint-Patrick.

Un dimanche tout en soleil et en vert

Serge Truffaut

LA HARP, bière blonde irlandaise, et la Guinness, bière brune tout aussi irlandaise que la première, ont coulé à flots hier dans les pubs situés à deux pas de la rue Saint-Catherine où, sous un soleil radieux, plus de 500 000 personnes, dont beaucoup portaient le vert de circonstance, ont assisté à la parade de la Saint-Patrick, patron des Irlandais.

Comme ils l'avaient promis aux autorités municipales, nos Irlandais

ont donné le coup d'envoi de leur annuel et sympathique défilé à 13 h tapant aux sons des... cornemuses Écossaises ! C'est en effet un régiment d'hommes habillés de kilts qui a entraîné, du Forum jusqu'au square Philipps, les acteurs de cette fête.

Le soleil ayant frappé davantage, et avec constance, le trottoir nord de la rue Sainte-Catherine, la foule y était beaucoup plus dense. Côté sud, si l'ombre était dominante, elle favorisait néanmoins une liberté de mouvement qui permettait à ceux

qui en avaient envie de suivre en parallèle le déroulement de la procession.

D'un côté comme de l'autre, le vert irlandais, bien évidemment, était partout présent. Les plus politiques ou les plus sentimentaux des spectateurs arboraient des chapeaux sur lesquels était imprimé *Ireland Forever*. Plus sobres, les notables de la communauté portaient des hauts-de-forme bleu marine à la base desquels ils avaient tressé une couronne de trèfle irlandais.

Voir page 4: Un dimanche

CAHIER SPÉCIAL

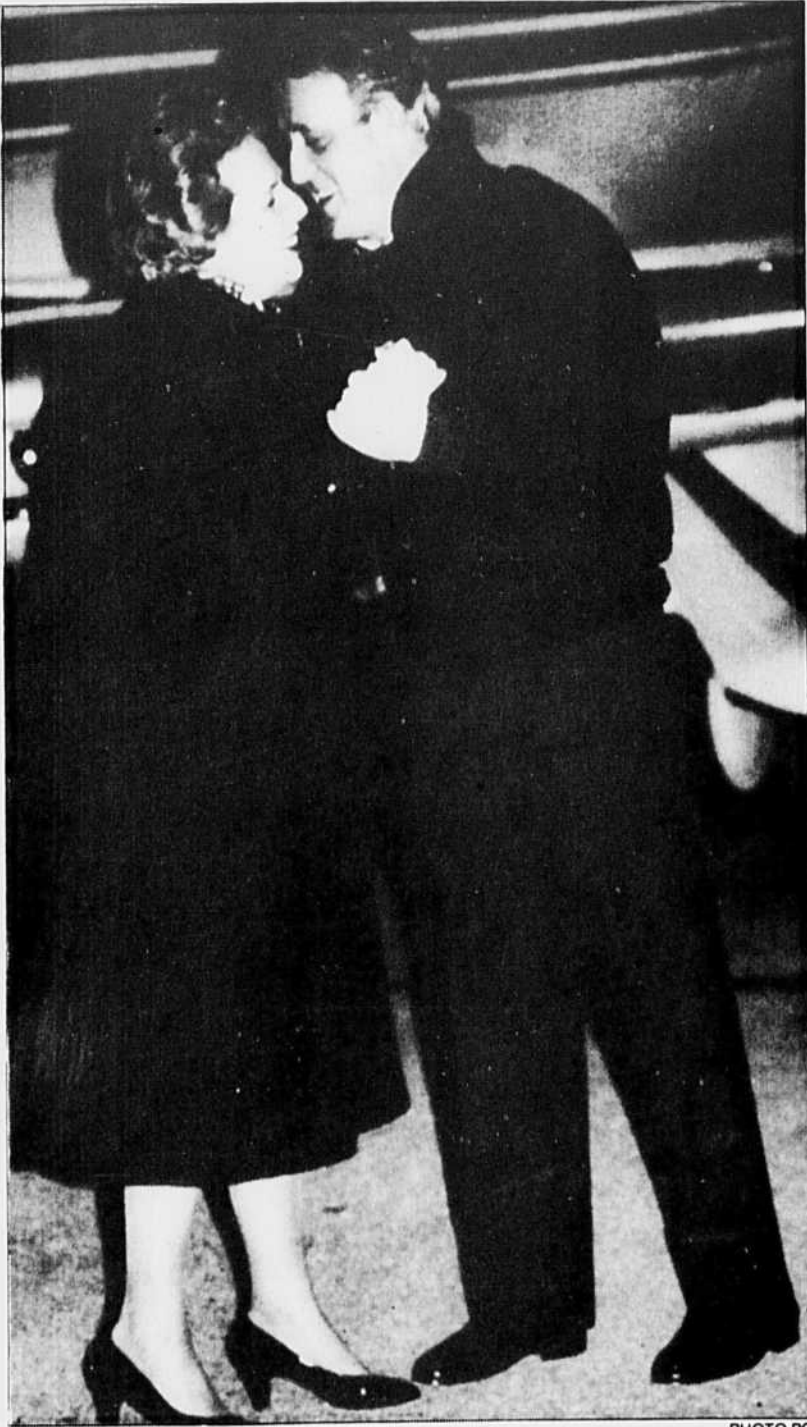
L'ACTION SOCIALE DES ÉGLISES ET DES RELIGIONS

PARUTION LE 28 MARS DANS LE DEVOIR

La société québécoise et l'action sociale menée au sein des communautés paroissiales et religieuses.

La pensée de l'Église en matière d'action sociale.

Réservation publicitaire: 842-9645
Date de tombée: 21 mars



Retrouvailles

Au cours de sa visite au Canada, l'ex-premier ministre britannique, Margaret Thatcher, a fait une halte à Ottawa où elle a été accueillie par le premier ministre Brian Mulroney. Auparavant, Mme Thatcher avait donné à Vancouver une conférence parrainée par la chaîne d'alimentation Save-On-Foods. Cette chaîne appartient au multimillionnaire Jim Pattison, un homme d'affaires de Vancouver, qui a refusé de dévoiler le montant du cachet versé à Mme Thatcher. On sait cependant que les précédents conférenciers, parmi lesquels figure l'ancien président américain Ronald Reagan, auraient reçu au moins 50 000\$.

Clyde Wells est d'avis que les élus manquent de crédibilité pour résoudre la crise constitutionnelle

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (PC) — Le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, a déclaré qu'une réunion visant à résoudre l'impasse constitutionnelle avec le Québec pourrait se passer de la présence des premiers ministres.

« Ce n'est pas nécessairement la meilleure façon de faire et ce n'est probablement pas nécessaire, compte tenu des autres possibilités tout à fait raisonnables qui s'offrent à nous », a-t-il fait valoir au cours d'une récente entrevue.

Le sénateur Lowell Murray, ministre responsable des relations fédérales-provinciales, a affirmé la semaine dernière qu'il n'était pas nécessaire que M. Mulroney et les dix premiers ministres provinciaux s'assoient pour élaborer une entente.

Le sénateur Murray a fait valoir qu'une réunion de délégués pourrait suffire à la tâche ou encore que cha-

que parlement provincial pourrait adopter une résolution portant sur la Constitution qui serait ensuite débattue par Ottawa et les autres provinces.

Au cours des dernières semaines, M. Wells a réitéré son invitation pour la tenue d'une rencontre nationale visant à résoudre le problème constitutionnel ou, du moins, à élaborer une liste de solutions de rechange qui pourrait être soumise aux Canadiens par voie de référendum.

« Je ne suis pas certain que la population fasse encore suffisamment confiance aux élus », a-t-il déclaré.

« Il faudra que le débat soit public. »

Les premiers ministres provinciaux et fédéral pourraient ensuite se rencontrer pour arrêter les modalités d'organisation d'un congrès national, a-t-il expliqué.

« Au moins la moitié des délégués

qui participeront devraient être élus directement par la population canadienne », a-t-il poursuivi.

« D'autres délégués seront peut-être nommés. L'important, c'est d'obtenir une représentativité équilibrée, afin que l'assemblée ait une crédibilité certaine. »

M. Wells propose que chaque province délègue au moins 100 personnes, parmi lesquelles on retrouvera le premier ministre et le ministre de la Justice.

« Plusieurs possibilités sont envisageables. Un tas de questions demeurent et si le fédéral décide d'y répondre unilatéralement, il risque d'y avoir des problèmes, à moins que les délégués ne soient élus. »

Selon le premier ministre de Terre-Neuve, des initiatives comme le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada et le comité qui travaille à la révision de la formule d'amende-

ment de la constitution manquent de crédibilité, parce qu'Ottawa a travaillé à leur mise sur pied.

M. Wells, qui a contribué à la mort de l'accord du lac Meech, a réclamé l'utilisation de formules de négociations constitutionnelles plus ouvertes, après l'échec des rencontres à huis-clos de l'an dernier.

Le premier ministre a révoqué l'appui de Terre-Neuve à l'entente qui aurait accordé au Québec un statut de société distincte à l'intérieur de la Constitution.

Il a aussi refusé la tenue d'un vote libre au parlement de Terre-Neuve avant la date limite du 23 juin, arguant que le Manitoba avait déjà tué l'accord.

M. Wells craignait notamment que l'entente accordée au Québec des pouvoirs de légiférer spéciaux et fasse obstacle à la réforme du Sénat.

Serge Joyal trouve que le débat constitutionnel au Québec fait fi des enjeux économiques nationaux

Huguette Young
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le président de la commission politique du Parti libéral du Canada, section Québec, Serge Joyal, estime que le débat constitutionnel actuel au Québec fait fi des enjeux économiques nationaux et mondiaux.

M. Joyal a souligné, au cours d'un entretien téléphonique accordé à La Presse Canadienne, que le débat constitutionnel qui fait rage au Québec avait une perspective limitée puisqu'il passait à côté des conséquences économiques de la souveraineté du Québec.

« Je veux qu'on sorte un peu du cercle étroit des frontières provinciales dans le débat actuel », a-t-il admis. Hésitant à se prononcer sur le rapport Allaire des libéraux provinciaux du Québec et le rapport tant attendu de la Commission Bélanger-Campeau, M. Joyal a osé dire que ces rapports avaient été rédigés par

« des personnes qui ont une perception strictement provinciale des enjeux ».

Pour cet ancien secrétaire d'Etat de l'équipe Trudeau, « on voit trop au Québec le débat constitutionnel en fonction des yeux du Québec ». Le Québec aurait avantage à utiliser la structure du fédéralisme canadien pour satisfaire ses objectifs, a-t-il observé.

« L'essentiel pour la majorité des Québécois, dit-il, c'est leur niveau de vie, leur emploi, leur capacité concurrentielle... Là-dessus, on est encore loin d'avoir fait le tour de la question. »

C'est ce vide qu'entendent combler les libéraux fédéraux du Québec. Loin d'être une bible, M. Joyal a précisé que le rapport Allaire n'est qu'un document parmi bien d'autres dont s'inspireront les militants libéraux pour étoffer la position constitutionnelle de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada.

Cette démarche a déjà commencé à prendre forme au cours d'un premier colloque régional qui avait lieu en fin de semaine en banlieue de Québec. Trois autres colloques suivront, le deuxième le 23 mars dans l'Outaouais, le troisième le 24 mars dans l'Abitibi et le quatrième à Montréal, le 13 avril.

Toutes les recommandations formulées par les militants libéraux aboutiront au congrès biennal de l'aile québécoise les 24, 25 et 26 mai à Sherbrooke.

Il est probable qu'un ou deux rapports minoritaires émanent de la Commission Bélanger-Campeau. De l'aveu du président du caucus libéral national, le député Sergio Marchi, les libéraux fédéraux représentés par le



Serge Joyal

formé dans ses structures et dans ses partages de pouvoirs mais néanmoins, notre option est clairement fédéraliste. On ne remettra pas en cause l'orientation fondamentale du parti. »

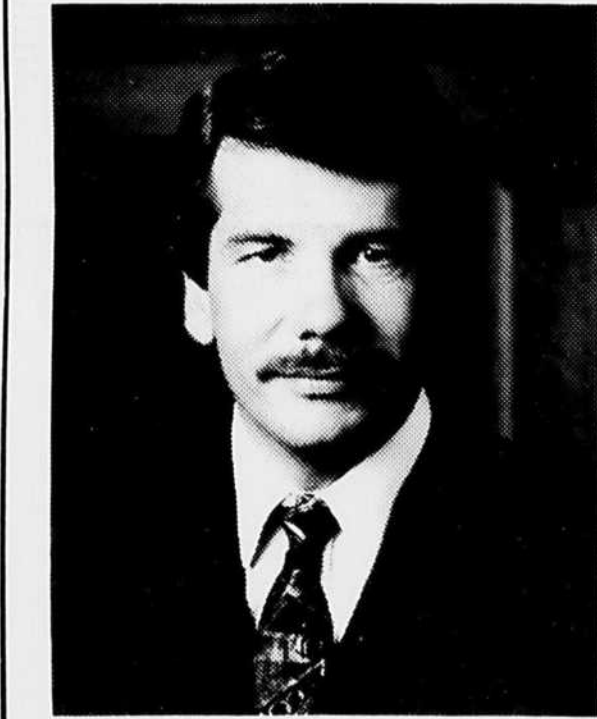
Comme point de départ à leurs discussions, les libéraux fédéraux du Québec s'inspireront du mémoire fédéraliste que le chef libéral Jean Chrétien avait déposé en décembre devant la Commission Bélanger-Campeau.

M. Joyal, à qui l'on prête des ambitions de succéder au président Francis Fox, a expliqué qu'en ce sens, le congrès s'exprimera sur une formule de modification constitutionnelle, la réforme du Sénat, le partage des pouvoirs et les droits des minorités linguistiques.

Encouragé par le discours « résolument fédéraliste » du premier ministre Robert Bourassa à l'issue du congrès du 8, 9 et 10 mars, M. Joyal soutient quand même que les arguments économiques de l'indépendance du Québec ont à peine été effleurés dans le rapport Allaire.

M. Joyal croit que les libéraux fédéraux du Québec pourront peut-être s'attirer une nouvelle clientèle en misant sur cet aspect du débat. Du moins, il le souhaite.

Le congrès de mai devait avoir lieu en avril l'an dernier mais il a été reporté à cette année parce qu'il empiétait sur l'organisation du congrès à la direction du parti de juin dernier. On juge également que les militants pourront s'exprimer davantage sur la question constitutionnelle au cours d'un congrès de ce genre que lors d'une réunion du Conseil général, qui, lui, traite davantage de choses internes. Le prochain Conseil général a été reporté probablement à l'automne.



À nouveau, cette année, se tient à l'hôtel de ville de Montréal la collecte de sang du Vendredi Saint. Donner de son sang est un geste hautement humanitaire, qui prend une valeur symbolique en cette journée du Vendredi Saint.

Vos concitoyens et vos concitoyennes comptent sur vous. Je vous y attends donc le vendredi 29 mars, entre 10 h et 20 h.

Jean Doré

Jean Doré

Musique, animation et stationnement gratuit.

Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal

Renseignements: 872-3355



Champ-de-Mars



Ville de Montréal



loto-québec

Banco	Tirage du 91-03-15
1 6 8 9 11	
12 13 20 21 25	
28 30 33 44 46	
53 56 57 64 67	

Prochain tirage: 91-03-18

La Mini	Tirage du 91-03-15
NUMÉROS	LOTS
3 6 8 1 8 8	50 000 \$
6 8 1 8 8	5 000 \$
8 1 8 8	250 \$
1 8 8	25 \$
8 8	5 \$
3 6 8 1 8	1 000 \$
3 6 8 1	100 \$
3 6 8	10 \$

Quotidienne	Tirages du 91-03-11 au 91-03-16
	3 4
LUNDI	059 8548
MARDI	195 1985
MERCREDI	894 3839
JEUDI	483 5649
VENDREDI	563 9934
SAMEDI	480 6145

INTER-PLUS	Tirage du 91-03-15
NUMÉROS	LOTS
7 6 3 3 8 5	250 000 \$
6 3 3 8 5	2 500 \$
3 3 8 5	250 \$
3 8 5	25 \$
8 5	10 \$
NUMÉROS MOBILES	
3 1 2 8 3	1 000 \$
5 3 3 7	100 \$
8 1 3	25 \$

Extra	Tirage du 91-03-16
NUMÉROS	LOTS
3 6 9 7 6 7	100 000 \$
6 9 7 6 7	1 000 \$
9 7 6 7	250 \$
7 6 7	50 \$
6 7	10 \$
7	2 \$

SELECT	Tirage du 91-03-16
10 11 19 24 30 36	
GAGNANTS	LOTS
6/6 0	823 539,30 \$
5/6+ 0	32 312,80 \$
5/6 51	422,40 \$
4/6 2 096	46,20 \$
3/6 32 368	5,00 \$

VENTES TOTALES: 1 189 315,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 1 050 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 91-03-23

PROMISSE	Tirage du 91-03-15
NUMÉROS DÉCOMPOSABLES	
NUMÉROS	LOTS
1147527	500 000 \$
147527	5 000 \$
47527	500 \$
7527	100 \$
527	25 \$
27	5 \$
NUMÉROS NON-DÉCOMPOSABLES	
LOTS	NUMÉROS
100 000 \$	2525362
50 000 \$	2262589 4456803
5 000 \$	1038380 1853820 2928925 3415051
	1039545 2370699 3250503 3646009
	1339226 2620091 3307530 4124432
	1389824 2691781 3377519 4714188

649	Tirage du 91-03-16
21 22 29 31 42 47	
GAGNANTS	LOTS
6/6 0	2 576 556,00 \$
5/6+ 7	139 052,20 \$
5/6 227	3 279,00 \$
4/6 15 252	93,80 \$
3/6 309 688	10 \$

VENTES TOTALES: 19 605 689,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 5 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 91-03-20

Le billet donne droit à 4 tirages consécutifs

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Le partage des excédents de régimes de retraite est loin d'être acquis

Frédéric Tremblay
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le document de consultation du ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, sur le partage des excédents de régimes de retraite, continue d'être critiqué.

Témoignant il y a quelques jours à la commission des Affaires sociales, le Barreau du Québec et le Conseil du patronat ont carrément demandé au ministre Bourbeau de renoncer à son projet de légiférer sur le partage des surplus de régimes de retraite.

Les personnes et organismes intéressés par cette question du surplus des fonds de retraite ont eu l'occasion pendant deux jours, la semaine dernière, de faire valoir leur point de vue avant que le gouvernement propose un projet de loi. C'est le comportement de bon

nombre d'employeurs peu scrupuleux qui a amené le gouvernement à s'intéresser de près à ce problème. M. Bourbeau souhaite donc faire adopter une loi là-dessus.

Ces entreprises avaient pris sur elles de puiser à même les excédents des fonds de retraite de leurs employés pour se procurer l'argent nécessaire en vue de se sortir du pétrin.

Ces abus ont eu lieu sous le couvert de l'ancienne loi sur les régimes de retraite et, bien sûr, sans le consentement des employés.

Malgré les bonnes intentions du gouvernement, le Barreau est cependant d'avis qu'une telle législation contreviendrait au caractère contractuel des régimes de retraite, régi par le Code civil.

L'entrée en vigueur d'une telle loi aurait aussi pour effet, soutient le Barreau, de porter atteinte à des droits acquis « en régissant les effets

éventuels de situations juridiques créées dans le passé ».

Le Barreau considère d'autre part que la nouvelle loi sur les régimes complémentaires de retraite, entrée en vigueur le 22 juin 1989, est suffisante pour prévenir les problèmes issus des carences de la loi précédente.

Plus loin dans son mémoire, il affirme que l'une des procédures de distribution des surplus des régimes de retraite proposée par le ministre Bourbeau ne respecte pas la loi fédérale de l'impôt sur le revenu. Cette proposition consisterait à faire transférer aux employés les excédents des régimes dans un compte de retraite immobilisé.

« Or, la loi de l'impôt sur le revenu interdit expressément le transfert de tout montant d'un régime de retraite à un régime enregistré d'épargne-retraite dans la mesure où ce montant

provient d'un excédent d'actif de régime », rappelle le Barreau.

L'obligation éventuelle des employeurs de distribuer régulièrement les excédents d'actif de régimes de retraite et d'assumer les déficits, croit aussi le Barreau, « pourrait inciter plusieurs d'entre eux (employeurs) à remettre en cause l'existence même de leur régime ».

Le Barreau suggère donc au gouvernement de lever tout bonnement le moratoire qui empêche actuellement de toucher aux excédents des régimes de retraite, et de s'abstenir de légiférer davantage. Le moratoire est appliqué depuis le 15 novembre 1988.

Le Conseil du patronat (CPQ) estime aussi qu'une nouvelle loi sur le partage des surplus des régimes de retraite affecterait indûment les accords contractuels conclus entre les employeurs et les représentants de

leurs employés.

Une telle législation, soutient-il, « viendrait remettre en question le droit établi sans équivoque d'un employeur ou d'un employé à la propriété d'un surplus de régime de retraite ».

Contrairement aux organismes syndicaux, venus aussi présenter leur point de vue au ministre Bourbeau, le CPQ s'oppose énergiquement à l'idée que les excédents de régimes de retraite puissent constituer un « salaire différé », donc comme la propriété totale des employés.

Selon le CPQ, les participants aux régimes de retraite n'ont droit uniquement qu'à ce que leur employeur leur a promis, en vertu des ententes intervenues entre les parties. Pour les régimes où les employés ne contribuent pas, il ne fait aucun doute pour le CPQ que les surplus sont entièrement la propriété de l'entre-

prise.

Loin de partager l'avis du CPQ, le député péquiste de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon, croit que l'intention du ministre Bourbeau de permettre aux employeurs de toucher une partie des excédents de régimes de retraite constitue un « véritable détournement de fonds ».

Selon M. Bourdon, qui siège à la commission des Affaires sociales, une telle mesure constituerait une manière d'enrichir l'employeur « et de miner la confiance des travailleurs dans leur régime de retraite ».

Rappelons que le ministre Bourbeau propose un partage des surplus des régimes de retraite entre employeurs et employés proportionnel à leur contribution au coût total du régime. Dans le cas de régimes où seul l'employeur cotise, la distribution serait effectuée dans des proportions pré-établies.

La TPS réserverait des surprises aux nouveaux acheteurs d'autos

Serge Truffaut

LES 140 000 consommateurs Québécois ayant acquis un véhicule depuis le 1^{er} janvier dernier seront éventuellement obligés de verser un montant additionnel pour cause d'imbroglio juridique dans l'application de la TPS.

C'est du moins ce qu'affirme le député fédéral de Chambly, M. Phillip Edmonston, qui, dans un communiqué émis hier, demande au gouvernement « d'harmoniser ses directives afin de ne pas pénaliser injustement les consommateurs Québécois ». Le Canada « n'est pas un pays de deux poids, deux mesures » de dire M. Edmonston qui, au moment de mettre sous presse, n'était pas disponible pour expliquer et commenter.

S'appuyant sur les problèmes rencontrés par un de ses commettants, le député de Chambly affirme que 140 000 Québécois devront rembourser les rabais que les concessionnaires leur auraient accordés à la suite de l'abolition de la taxe du manufac-

turier (13,5 %) et des crédits à la TPS. En moyenne, ces crédits atteindraient 800 \$.

Cette obligation découlerait d'une directive signée par le ministre du Revenu suivant laquelle il fallait « geler les remboursements de taxes et les crédits à la TPS des concessionnaires automobiles au Québec ».

Si l'on se fie aux informations fournies, le ministre du Revenu aurait posé son geste en se basant sur un jugement rendu le 8 mars 1989 par le juge Adolphe Prévost, de la Cour du Québec, dans une cause opposant GM Canada et le ministre en question.

Dans son rapport, le juge Prévost aurait conclu que « les compagnies financières sont les propriétaires réels des véhicules entreposés chez les concessionnaires et que ceux-ci n'en sont en réalité, que les dépositaires ».

De fait, le ministre du Revenu, s'appuyant sur les constatations du juge Prévost, suggère que des éclaircissements, des précisions soient apportées aux mécanismes actuelle-

ment en vigueur. Pour l'instant, il semblerait que le ministère aurait suspendu sa décision et, qu'en conséquence, il continuerait à rembourser les concessionnaires Québécois.

En attendant ces éventuelles précisions, les autorités fédérales se seraient réservées le « droit de réclamer les montants ainsi versés si les avis juridiques confirmaient la validité de la directive émise en janvier dernier ».

Si les avis à venir endossent la position prise initialement par le ministère du Revenu, les concessionnaires seront placés dans une situation plus que délicate. Selon le député de Chambly, ils devront contacter leurs clients pour leur demander une certaine somme « qu'eux-mêmes seront tenus de rembourser à Revenu Canada ».

Une situation qui, selon M. Edmonston, « va semer une zizanie terrible entre les concessionnaires et les consommateurs, au seul profit des institutions financières ». Des sommes de 110 millions \$ seraient en jeu.

Le temps est venu de réviser la Loi de la Protection de la jeunesse

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Dix ans après sa création, le temps est venu de dresser le bilan et réviser la Loi de la protection de la jeunesse. Pour ce faire, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, vient de créer deux comités chargés de le conseiller en cette matière.

Mme Suzanne Lemire, directrice de la protection de la jeunesse au Centre des services sociaux du centre du Québec, siège à l'un d'eux.

« Notre groupe de travail a reçu le mandat d'évaluer l'importance de la mésadaptation sociale chez les jeunes », explique Mme Lemire. Le groupe abordera trois angles: les problèmes dont les enfants sont victimes, les endroits où on les retrouve le plus, au point de vue délinquance, et la stratégie de retrait (découragement) que plusieurs adoptent. Ensuite nous tenterons de mettre à jour les causes et facteurs de risques, tout en proposant des objectifs de résultats pour diminuer le taux d'incidence des problèmes identifiés. Le tout devrait être terminé pour septembre prochain. »

Le deuxième comité: le comité Jasmin, du nom du juge en chef du tribunal de la jeunesse, s'attaquera à la révision de la Loi de la protection de la jeunesse et à celle des jeunes contrevenants. L'exercice devrait être complété au début de l'été. Le ministre Côté est réputé en effet pour aimer les résultats rapides.

Les intervenants sociaux de la protection de la jeunesse accueillent avec beaucoup de satisfaction l'idée d'une mise à jour de la Loi de la protection de la jeunesse. Désormais très bien ancrée dans le tissu social

et bien comprise par tous les membres du réseau de la santé, cette loi n'en a pas moins besoin de suivre de très près l'évolution de la problématique des jeunes. Or, ces derniers bougent très vite.

L'augmentation des familles monoparentales de même que des familles reconstituées après des divorces est venue compliquer singulièrement le travail des praticiens qui en avaient déjà plein les bras. « Qu'est-ce qu'on donne aux enfants du divorce comme service de première ligne? », s'interroge Mme Lemire... sans oser répondre à la question.

Le manque dramatique de services en pédopsychiatrie, en particulier, tracasse Mme Lemire: « En pédopsychiatrie on est pauvre, c'est effrayant. Quand je suis arrivée en Mauricie, j'ai été surprise de le constater. Il faut envoyer les enfants à l'extérieur de la région. Dans ce cas, comment arriver à les intégrer? Et pour les 18 ans et plus, que fait-on après? On ne peut assurer une continuité. »

Mme Lemire estime que dans les prochaines années, l'approche des praticiens devra tenir compte beaucoup plus des parents. « Ça, c'est sûr que ça va évoluer, a-t-elle dit; après tout, ils sont les premiers responsables. Il faut reprendre les familles comme premier élément de solution. Elles demeurent la cellule de base. On ne croit pas que les parents démissionnent plus vite qu'avant, mais ils manquent de ressources. Ils se font tellement charrier par les modes, d'une philosophie à une autre. Dieu, qu'on en demande aux parents! Pourtant, personne n'est parfait. Ce n'est pas facile, par exemple,

pour une femme chef de famille monoparentale, même lorsqu'elle travaille. Quand elle revient du bureau, c'est le deuxième 'shift' qui commence. »

Autre aspect de l'évolution des familles: le conjoint de fait. Dans sa forme actuelle, la Loi de la protection de la jeunesse ne permet pas de l'intégrer pleinement dans le processus.

« Il n'est même pas partie à la cour! », fait remarquer Mme Lemire. Les directions de la protection de la jeunesse (DPJ) ont demandé au comité Jasmin d'y réfléchir. C'est une nouvelle problématique sociale. Il y a aussi les cas d'enfants qui sont placés en famille d'accueil et qui reviennent dans leur milieu familial... et qui retournent en famille d'accueil. Il y a une catégorie d'enfants pour laquelle nous n'avons pas de moyens légaux ni cliniques. Il faut raffiner la loi non seulement légalement, mais cliniquement. Nous allons mettre l'accent sur le plan de service afin de nous assurer que toutes les ressources disponibles sont mises à contribution pour aider une famille à s'en sortir. »

Lorsqu'elle parle d'un soutien clinique, Mme Lemire se défend bien de référer uniquement à un soutien professionnel. Plus que jamais, elle croit dans le support et l'entraide entre voisins ou membres d'une même famille, ou entre personnes vivant les mêmes problèmes, comme « Parents et jeunes unis », par exemple.

« Nous vivons dans une société où les valeurs disparues n'ont pas été remplacées, constate Mme Lemire. Il faudrait que chaque enfant ait quelqu'un qui l'aime à la folie. Malheureusement, l'engagement n'est plus une valeur à la mode », déplore-t-elle.



PHOTO JACQUES NADEAU

L'hiver s'essouffle

On ne peut pas tout avoir : le soleil chassera bientôt la neige et rendra nostalgiques les skieurs, jusqu'à la prochaine bordée d'automne. En attendant, le mariage du beau temps et des sports d'hiver a provoqué hier un afflux dans les Laurentides, au mont Avila, par exemple, où les remonte-pente suffisaient à peine aux sportifs atteints de cette boulimie des pentes qui n'exclut pas le « look » chic et décontracté. Pour ceux qui seraient plus réticents à s'exposer aux bouchons sur les autoroutes, rien comme la balançoire du parc à-côté, semble dire ce garçonnet de quatre ans, Mario, content de ces chaînes qui donnent l'impression fugitive d'un Batman lancé dans l'une de ses poursuites. Les chantages de l'hiver ont tout de même réussi à insuffler un tel appétit pour ce sport qu'est le ski, que les plus mordus de ces sportifs couperont leurs vacances septentrionales pour se retrouver quelque part dans les Andes, en quête d'une denrée qui fait souvent figure de nuisance pour les non sportifs. La question demeure: comment contenter tout le monde en ce damné pays de poudrière, hein ?



Jean Dorion est réélu à la tête de la SSJB

PRIORITÉ à la raison plutôt qu'à l'émotion dans la lutte pour l'indépendance du Québec : tel est le mot d'ordre que Jean Dorion, réélu par acclamation à la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, a voulu mettre de l'avant en clôturant samedi le 157^e congrès général de l'organisme.

M. Dorion a précisé que la réélection de son équipe à la direction de la SSJB signifiait l'appui des membres à l'ouverture aux « nouvelles réalités » montréalaises, et notamment le caractère multi-ethnique de la société.

Le président réélu a invité tous les membres à adhérer au mouvement Québec 1991, qui fait pression pour obtenir la tenue, dès cette année, d'un référendum sur l'indépendance du Québec. La SSJB-M appuie déjà, comme organisme, les actions de ce mouvement.

Il a enfin demandé la levée, dès mardi, du huis clos qui entoure le défilé de la Commission Bélanger-Campeau : « La population a le droit d'être informée des débats de la Commission : l'enjeu pour elle est trop important. »

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Tél.: 514 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

Vêtements de maternité

Les Enfants Deslongchamps



1007-1017, RUE LAURIER OUEST - OUTREMONT.

soirée

relations

NATIONALISME ET FÉDÉRATION

Depuis l'échec de l'Accord du lac Meech, les sondages nous indiquent qu'une majorité de Québécois ont remis en question leur appartenance à la fédération canadienne. Au-delà du sentiment de rejet, c'est la marche de la nation québécoise vers son autonomie qui devient l'étalon de mesure.

Le cas du Québec n'est pas unique. D'autres nations ont de la difficulté à se développer dans des régimes de type fédéral. Pensons aux pays baltes en URSS ou à la Slovaquie en Yougoslavie. L'éveil des nationalismes veut-il dire la fin des fédérations centralisées? Pour creuser la question, nous avons invité:

M. Dorval BRUNELLE, sociologue, Université du Québec à Montréal

M. Luc DUHAMEL, sociologue, Université de Montréal

M. Antonio GÉRACI, politologue, Université de Montréal

M. Edmond ORBAN, politologue, Université de Montréal

Une invitation à une soirée de découverte

LE LUNDI 18 MARS 1991, DE 19h30 À 22h00

À LA MAISON BELLARMIN

25 OUEST, RUE JARRY, MONTRÉAL

TÉL.: 387-2541

L'ENTRÉE EST LIBRE!

À lire dans le numéro d'avril de la revue *Relations: L'enseignement social de l'Église*

25 ouest, rue Jarry, Montréal, H2P 1S6 — Tél.: (514) 387-2541

Un cartel syndical de R.-C. demandera au CRTC de faire rouvrir les 3 stations de l'Est

RIMOUSKI (PC) — Le cartel inter-syndical des employés de la station de télévision CJBRT, de Rimouski, réclamera cette semaine que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) oblige la Société Radio-Canada à rouvrir ses trois stations de l'est du Québec (Rimouski, Matane et Sept-Îles) fermées depuis le 5 décembre.

Les employés de CJBRT déposeront demain, mardi, lors des audiences publiques du CRTC, à Hull, un mémoire de quelque 30 pages, accompagné d'une pétition de 35 000 noms, dans lequel ils exigent le retour à l'antenne des stations de télévision de Radio-Canada dans la péninsule gaspésienne et sur la Côte-Nord.

Dans son mémoire, le cartel de-

mande au CRTC de refuser le plan de Radio-Canada qui, selon les employés, vise à transformer les stations de l'Est québécois en simple extension du signal de CBTV Québec, une station qui, toujours selon eux, fait face à une mission impossible.

« Les ondes sont de propriété publique au Canada et nous considérons que les fréquences appartiennent aux populations concernées », soutient le cartel.

La Coalition pour la survie de Radio-Canada dans l'est du Québec, composée de représentants socio-économiques des régions de Rimouski, Matane et Sept-Îles, déposera aussi son mémoire devant le CRTC et défendra la même position, soit le maintien d'une des trois stations, avec la diffusion quotidienne d'un bulletin d'informations d'une

heure couvrant tout l'est du Québec.

Par ailleurs, Radio-Canada a annoncé, vendredi dernier, que cinq bureaux journalistiques assureront à partir du 2 avril une couverture des événements locaux à la télé de Radio-Canada dans l'est de la province.

Aux deux stations de Rimouski et de Sept-Îles, transformées en rémetteurs, mais dotées d'un bureau journalistique depuis le 5 décembre 1990, trois bureaux seront ajoutés, dont l'un à Matane, où la station a été fermée, et les deux autres à Baie-Comeau et à Gaspé, précisait le communiqué de Radio-Canada.

Ces bureaux comprendront un journaliste et un caméraman à Baie-Comeau, Matane et Gaspé, alors que les bureaux de Rimouski et Sept-Îles comprendront un journaliste et un caméraman-monteur.

Bernard Landry souhaite qu'on télévisé les derniers débats de la commission Bélanger-Campeau

SHERBROOKE (PC) — Estimant que les prochains jours seront « historiques » pour l'avenir du Québec, le vice-président du Parti québécois, Bernard Landry, souhaite que les derniers moments de la Commission Bélanger-Campeau soient télévisés.

De passage hier à Fleurimont, où l'organisation péquiste de Saint-François procédait au lancement de sa campagne de financement, M. Landry a fait part de son désir de revoir les commissaires à l'oeuvre devant les caméras, alors que ceux-ci en sont à mettre la dernière main au rapport de la commission qui doit être rendu public le 28 mars.

« Il me semble que ce serait bon de faire en sorte que les derniers jours soient publics et puissent être vus à la télévision par tous les Québécois », a estimé M. Landry.

« Nous nous apprêtons à vivre des moments historiques, a-t-il poursuivi,

et comme plusieurs Québécois ont déjà manifesté de l'intérêt envers la Commission Bélanger-Campeau en y présentant des mémoires, il serait dans la logique démocratique qu'on puisse assister aux derniers instants. »

M. Landry dit comprendre que le début des délibérations ait pu se dérouler à l'abri des réflecteurs, mais que, la date limite approchant, les Québécois trouveront intérêt à suivre la conclusion de ce forum.

Puis, s'adressant à la cinquantaine de militants péquistes réunis dans un établissement hôtelier de Fleurimont, le vice-président du PQ s'est attardé à parler de ce qu'il a appelé « les deux erreurs historiques » du parti libéral.

« La première erreur, a-t-il dit, les libéraux l'ont commise il y a 20 ans dans la salle de bal du Château Frontenac à Québec lorsqu'ils ont laissé

partir René Lévesque et son idée de souveraineté-association.

« Vingt ans plus tard, au Palais des congrès de Montréal, plutôt que d'envoyer un signal clair au reste du Canada, les libéraux sont devenus souverainistes le samedi et fédéralistes le dimanche. C'est très mauvais pour les intérêts du Québec », a déploré M. Landry.

Aux militants péquistes qui se font répéter que l'heure de la souveraineté approche, M. Landry a ajouté que « plus le temps passe et plus le Québec perd de l'argent ».

« Il y a 20 ans, a-t-il dit, il n'y avait pas de déficit fédéral. Aujourd'hui, la dette s'élève à 400 milliards\$. On pourra difficilement se départir de notre parti (advenant la séparation). Et ce, même si le Québec n'a pas toujours reçu sa part des paiements de transfert. »

L'indépendance inquiète les Acadiens

MONCTON—(PC) Les francophones du Nouveau-Brunswick craignent que l'histoire ne se répète.

L'expérience acadienne passée au Nouveau-Brunswick fut marquée d'isolement et de préjudice et les Acadiens redoutent qu'un Canada démembré les remplace dans une situation analogue.

Un comité spécial a été assailli par des organisations acadiennes afin qu'il s'attarde aux options s'offrant aux 250 000 francophones de la province, si jamais le Québec devait se séparer du reste du pays, ou advenant une décentralisation du pouvoir.

Michel Doucet, professeur de droit à l'Université de Moncton et l'un des principaux membres de ce comité, affirme qu'un nouveau Canada provoquerait une révision des relations entre francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick, province officiellement bilingue.

« Je crois certainement que la meilleure chose qui puisse arriver serait que la structure fédérale ne change pas de façon trop dramatique », a déclaré M. Doucet, ancien

président de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB).

Mais dans l'éventualité d'un changement, M. Doucet estime que les Acadiens devraient chercher un modèle à l'extérieur du Canada.

M. Doucet a cité en exemple la Belgique. Là-bas, a-t-il dit, deux groupes linguistiques, le français et le flamand, cohabitent agréablement dans un pays qu'ils se divisent entre eux.

Une éventuelle option pour le Nouveau-Brunswick, a poursuivi M. Doucet, serait la création de régions française et anglaise distinctes au sein de la province et celle d'un double système d'institutions et de services gouvernementaux.

Et le pire scénario pour les Maritimes en général et les Acadiens en particulier serait que le Québec se sépare.

« Le Québec a légitimé la langue française dans ces régions du pays », affirme Paul Comeau, directeur exécutif de la Nova Scotia Acadian Federation, le principal groupe de pression de cette province d'à peu près 39 000 francophones.

« Si le Québec n'avait pas été présent au cours des 25 dernières années, la situation de notre langue serait pire que ce qu'elle est aujourd'hui. »

Toutefois, M. Comeau et d'autres dirigeants acadiens s'accordent à dire que la souveraineté du Québec ne signifierait pas la fin de la culture acadienne. Ils croient que quoi qu'il arrive, les Acadiens persévéreront comme ils l'ont fait durant des siècles.

Mais l'éventuelle séparation du Québec ne constitue pas la seule source d'inquiétude des Acadiens. Des projets de décentralisation de la fédération canadienne alarment également la population des Maritimes.

Si les régions se voient attribuer plus de pouvoirs, elles recevront probablement moins de deniers fédéraux.

Le transfert des paiements aux provinces les plus démunies sont déjà dans le collimateur d'Ottawa. D'autres coupures pourraient même obliger le Nouveau-Brunswick à réévaluer ses programmes et services bilingues, coûteux.

souvent la casquette verte mais, mode oblige, fluorescente.

Et puisque le vert symbolise tant l'attachement à la mère patrie, on a vu, comme il fallait s'y attendre, des cheveux verts. Sur la rue Guy, au sud de Sainte-Catherine, les cheveux d'une jeune femme se confondaient en effet avec le vert tout aussi irlandais d'un guichet automatique de la Banque Toronto-Dominion. C'est ce qu'on appelle, pour parler chic, du « télescope » dans la situation discursive.

Cette jeune femme aux cheveux verts avait un chien. Évidemment, le chien en question était un « setter » Irlandais. Et comme on venait de l'enfermer dans une camionnette stationnée entre Guy et René-Lévesque, notre pauvre chien s'est mis à verser des larmes de famine. De famine irlandaise comme il se doit.

À un coin de rue de là, sur René-Lévesque entre La Montagne et Guy pour être précis, les participants acquiesçaient une dernière fois leurs instruments pendant que d'autres nettoyaient ici et là les véhicules utilisés.

Afin de suivre le plus confortablement possible cette parade tant attendue, bien des spectateurs, qu'ils soient ou pas irlandais, avaient installé leurs pénates bien avant les coups de 13 h. Les plus « musicaux » d'entre eux avaient choisi les tabourets des pubs plutôt que les trottoirs de la rue Sainte-Catherine afin de savourer ces bières fortes en goûts en écoutant des ballades.

À midi, au Saint-Andrew's Pub on écoutait avec une certaine indifférence un troubadour barbu, alors qu'au Cock'n' Bull Pub, à quelques pas de là, on chantait, on riait, on dandinait de la croupe aux rythmes des flûtes et des instruments à cordes qui singularisent cette musique.

Dehors, le régiment d'Écossais, nos notables irlandais, une douzaine de représentants de la Police Montée, des pompiers, des chars allégoriques, le Karnak Oriental Band af-

filiié aux « Shriners », des fanfares d'écoliers et autres participants se sont attirés les applaudissements d'une foule familiale.

Le point de chute de cette parade étant le square Phillips, il était évident que le point de ralliement serait le pub de Dublin situé à deux pas de la Place Ville-Marie. À l'intérieur, la foule était d'autant plus compacte que le meilleur chanteur irlandais de Montréal, dixit un pilier de l'endroit, devait s'y produire. Son nom ? Brendon.

En attendant Brendon, notre aimable interlocuteur nous a expliqué que c'est grâce à Saint-Patrick s'il n'y a plus de serpents en Irlande. Entre deux harp, il nous a confié qu'il y a huit ou neuf siècles de cela, Patrick avait chassé du sol d'Irlande tous les serpents présents.

◆ La Yougoslavie

résoudre la crise. « La présidence s'efforcera activement (...) de calmer les passions politiques, les tensions nationales et la guerre de propagande », ont-ils dit dans un communiqué publié samedi à l'issue d'une réunion.

Mais la Serbie et la Croatie ont placé leur police et les réservistes de leur milice en état d'alerte maximum, amenant diplomates et personnalités politiques yougoslaves à juger que les chances de résoudre la crise pacifiquement diminuaient.

« La situation n'a jamais été aussi mauvaise », a déclaré un diplomate occidental. « Les événements vont si vite, maintenant, qu'ils échappent au contrôle de ceux qui pensaient pouvoir les maîtriser. »

Samedi, le Conseil national serbe, qui représente les 600 000 Serbes de Croatie, a ainsi annoncé que la région de Kninska Krajina où vivent ces derniers, dans le sud de la république croate, avait l'intention de faire sécession.

Selon Franjo Tudjman, Slobodan Milosevic tente d'influencer l'armée fédérale, favorable à des mesures d'exception pour régler la crise la plus grave traversée par la Yougoslavie depuis la Seconde Guerre mondiale. « Milosevic prépare le terrain à une dictature personnelle », a-t-il dit.

Pour le représentant de la république de Macédoine à la direction collégiale, Slobodan Milosevic a beau affirmer qu'il représente les intérêts de la Yougoslavie, « il a en fait offert le chaos, la guerre civile et une issue tragique à la crise ».

L'armée, inconnue de l'équation politique, a pour sa part démenti des informations de presse selon lesquelles elle serait divisée sur l'opportunité d'imposer des mesures d'urgence en réponse aux manifestations anti-communistes de Belgrade.

« La hiérarchie militaire est, comme elle l'a toujours été, totalement unie, à la fois dans son évaluation de la situation difficile du pays et dans l'examen des mesures à prendre dans ce contexte », a-t-elle déclaré dans un communiqué.

Vuk Draskovic, dirigeant nationaliste du Mouvement du renouveau serbe qui a été à l'avant-garde des manifestations de Belgrade, a dit à un journal espagnol qu'il estimait improbable une répression militaire. Mais la situation reste très tendue et Slobodan Milosevic tente de procéder à une « rebolchévisation » de la

Yougoslavie, a-t-il déclaré au quotidien croate Vjesnik.

Deux cents personnes ont par ailleurs manifesté devant un tribunal militaire de Zagreb, capitale de Croatie, pour demander la libération de trois Croates arrêtés en février et accusés d'avoir préparé « des actes terroristes », a dit un porte-parole de la police. Les policiers ont dispersé la foule sans incident.

◆ Le PÉ

communautés à demeurer liées au Canada est inaliénable ».

Interrogé sur le sens véritable de cette résolution, le chef du Parti Égalité, Robert Libman, a indiqué que le gouvernement fédéral, par exemple, pourrait soulever ces questions lors des négociations constitutionnelles. « La création d'enclaves fédéralistes canadiennes dans un Québec souverain n'est pas exclue », a-t-il convenu.

« Si la majorité vote en faveur de la souveraineté, il s'agit là d'une conséquence réelle et légitime », a-t-il dit aux députés dans son discours de clôture. « Le Parti libéral et le Parti québécois ne peuvent rejeter cet argument. »

Un amendement à cette résolution sur l'intégrité territoriale voulait même que dans l'hypothèse d'un référendum sur la souveraineté du Québec, une question y soit ajoutée: « Dans l'éventualité de la victoire du Oui (à la souveraineté), désirez-vous que votre circonscription demeure partie intégrante du Canada, ou qu'elle joigne le nouvel État du Québec? ». L'amendement a été défilé de justesse — 41 contre, 39 pour.

Cette résolution a cependant donné lieu à un débat animé, tant en atelier le matin qu'en plénière l'après-midi. Des députés estimaient que le seul fait d'évoquer la possibilité d'une victoire du Oui constituait un aveu d'échec de leur vocation fédéraliste. « Si on accepte que le Canada est divisible, on se prostitute au Bloc québécois », a lancé un député.

Plus réaliste, Robert Libman est venu dire qu'il fallait « être prêt à toute éventualité ». Il s'est cependant prononcé contre la proposition voulant que le PÉ fasse de cette partition territoriale la plate-forme du parti. Les députés l'ont suivi sur ce point.

Une autre résolution, reconnaissant le caractère distinct du Québec sans toutefois qu'il lui soit nécessaire de bénéficier de pouvoirs particuliers, a donné lieu à des débats houleux, avant d'être rejetée. Sa contrepartie nationale — rejeter la notion d'un statut spécial pour n'importe quelle province canadienne — a cependant été adoptée.

Les députés du PÉ ont bien sûr demandé que la clause nonobstant contenue dans la Charte canadienne des droits soit abrogée. Le Parti Égalité est précisément un produit du mécontentement des anglophones face à la loi 178 sur l'affichage, ou le gouvernement québécois contournerait le jugement de la Cour suprême grâce à cette clause dérogatoire.

Le Parti Égalité souhaite d'ailleurs le retour du bilinguisme intégral au Québec et dans toutes les provinces du pays, et le libre choix dans la langue d'enseignement — disparition de la clause Canada, qui ne permet à un enfant de recevoir une éducation en anglais que si un de ses parents a fréquenté l'école anglaise quelque part au Canada.

Une semaine après l'adoption du rapport Allaire, qui prévoyait le rattachement d'une vingtaine de pouvoirs du fédéral au Québec, les députés du PÉ souhaitent que seuls la formation de la main-d'oeuvre, le développement régional, la Loi sur la famille et la sécurité du revenu, actuellement de compétences partagées, soient dorénavant de compétence exclusive provinciale.

Le dossier de l'environnement, par ailleurs, ne devrait plus être de compétence partagée, mais exclusif au gouvernement central. En matière de culture, le PÉ souhaite que les pouvoirs demeurent partagés, mais avec « une primauté au gouvernement fédéral ».

Le PÉ s'est d'autre part prononcé en faveur de l'autonomie politique des autochtones au sein de la fédération canadienne, et d'une « réparation des torts infligés aux premières nations ».

M. Libman a par ailleurs lancé un appel aux francophones et aux députés libéraux provinciaux déçus du virage « souverainiste » de leur parti pour qu'ils se joignent au PÉ. Interrogé sur la possibilité pour les francophones de se reconnaître dans cette position constitutionnelle ultra-fédéraliste, M. Libman s'est dit con-

fiant de rallier tous les fédéralistes dans « le seul parti qui défend officiellement cette option au Québec ».

« Si on me demande si je suis un fédéraliste, je ne serai pas obligé de répondre: 'je suis Égalité', a lancé M. Libman, se moquant du premier ministre Robert Bourassa, qui avait répondu la semaine dernière « Je suis un libéral » à une telle question.

Grand absent à cette importante journée consacrée à la position constitutionnelle du PÉ: le député de Westmount, Richard Holden, qui n'en est pas à ses premières incartades. « Je ne sais pas pourquoi il n'était pas là et je vais lui demander demain matin (aujourd'hui) », a indiqué son chef.

◆ Les Soviétiques

de Moscou, une vieille dame est restée de longues minutes sans lever les yeux de son bulletin, avant de se tourner vers un jeune homme pour lui dire: « Je ne sais pas ce que ça veut dire. Que dois-je faire? »

Voter oui, lui a-t-on répondu, équivalait à soutenir Mikhaïl Gorbatchev. « Alors je vote non », a-t-elle déclaré en se dirigeant vers l'urne de manière hésitante. « Pourquoi voter pour Gorbatchev? Pas de fromage, pas de saucisse. C'était mieux sous (Leonid) Brejnev. »

S'il veut voter oui, l'électeur doit rayer le non. Pour voter non, c'est l'inverse. Aux Soviétiques peu sûrs d'eux, la télévision nationale a montré comment voter oui.

Pour ne rien arranger, les maires réformistes de Moscou et Leningrad ont préconisé aux électeurs de rayer à la fois le oui et le non et d'inscrire dans la marge leur préférence pour une Fédération libre d'États souverains (et non de républiques souveraines comme le mentionne le référendum).

La question proposée à près de 200 millions de Soviétiques prête à de multiples interprétations. Certains votants ont l'impression qu'ils doivent se prononcer pour ou contre un pays pour lequel ils ont versé leur sang pendant la Seconde Guerre mondiale. D'autres craignent d'approuver le socialisme en votant oui, ou hésitent entre leur loyauté à l'égard de la Russie et leur rejet du pouvoir central.

Loin de la capitale, en Abkhazie géorgienne, les électeurs semblent moins perplexes. Mais s'ils sont prêts à voter en faveur du oui, c'est pour des raisons toutes particulières.

« Je vais voter pour l'union car je suis Abkhaze. Nous sommes un vieux peuple qui vit ici depuis longtemps. Nous avons perdu notre statut à cause de Staline, mais nous allons utiliser ce référendum pour le regagner », déclare un habitant de Sukhumi.

Comme lui, de nombreux Abkhazes espèrent que le référendum permettra à leur république autonome de se détacher de la Géorgie nationaliste, qui a refusé d'organiser le scrutin.

18 mars

par la PC et l'AP

1990: la droite remporte une écrasante victoire lors des premières élections libres depuis 40 ans en Allemagne de l'Est.

1988: plus de mille personnes participent dans les rues de Montréal à une manifestation d'appui aux ressortissants turcs.

1987: le film de Denys Arcand *Le déclin de l'empire américain* rafle huit trophées Génie à Toronto.

1982: quatre membres d'une équipe de télévision hollandaise sont tués au Salvador lors d'un accrochage entre guerrilleros et forces gouvernementales.

1980: une pluie diluvienne record de 76,4 mm à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, inonde les sous-sols et oblige l'évacuation de nombreux habitants.

1974: les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient, à l'exception de la Libye et de la Syrie, lèvent leur embargo sur les livraisons contre les États-Unis.

1965: le cosmonaute soviétique Aleksei Leonov effectue la première sortie dans l'espace.

1962: signature des accords d'Évian, qui mettent fin à la guerre d'Algérie.

1959: Hawaï devient le 50e état des États-Unis.

1937: Deux cent quatre-vingt-dix enfants sont tués par une explosion de gaz dans une école de London, au Texas.

1936: Moncton devient le siège du premier archevêché du Nouveau-Brunswick.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Un dimanche

Les spectateurs à la fibre sportive portaient naturellement le blouson vert des Celtics de Boston, équipe de basket-ball, sur lequel le trèfle à trois feuilles est cousu à plusieurs endroits. Quant aux bambins assis sur les bords des trottoirs, ils avaient

CAMPS D'ÉTÉ

CAMP DE JOUR DES CHAMPIONS

GARÇONS ET FILLES 4-14

ANIMATION EN ANGLAIS, ANIMATEURS BILINGUES

SPORTS, BEAUX-ARTS, HOCKEY, GYMNASTIQUE, NATATION
TERRAIN SPACIEUX DU COLLEGE NOTRE-DAME, PRÈS DU MONT-ROYAL, OUTREMONT

9H À 16H LUN. AU VEN. — JUILLET ET AOÛT

739-3721 ACCUEIL ET SURVEILLANCE DE 8H À 18H. 739-3423

CAMP Oolahwan du YWCA 866-9941

- Camp bilingue — anglais par le jeu
 - Activités aquatiques et plein air
- Organisme sans but lucratif - exempté de la TPS



ANGLOFUN

Pour une immersion totale 1-297-3717



De nombreuses activités

- Camp de vacances mixte: 7 à 14 ans
- Accueil de groupe (autonomes)
- Équipe aventure mixte 14 à 16 ans
- Journées plein air (printemps)

(514) 834-6383 / 834-3125



DE SUPERBES VACANCES EN MUSIQUE

Pour filles et garçons de 8 à 17 ans
Cours d'instruments, chant choral, musique d'ensemble et choix multiple d'activités en plein air.

Pour informations: C.P. 147, Sillery, Québec (418) 624-1636



TROIS SAUMONS ET MINOGAMI

Séjours de 9 jours à 4 semaines
pour garçons et filles de 5 à 17 ans

Pour informations: (418) 529-5323

Où écrire à: 11 rue Crémazie Est Québec, Québec - G1R 1T1



FERNAND LINDSAY, C.S.V.
DIRECTEUR MUSICAL
Camp musical de Lanaudière
C.P. 44, Joliette J6E 3Z3

Musique instrumentale - Chorale et orchestre - Musique de chambre - Auditions musicales dirigées
Endroit: Lac Priscault, Saint-Côme pour filles et garçons - 9 à 17 ans

Information: (514) 755-2496
13h00 à 17h00



CAMP DE-LA-SALLE

- LE CHOIX DES ACTIVITÉS PAR L'ENFANT.
- une grande variété d'activités offertes aux campeurs(SES)
- répartition des campeurs(SES) dans des chalets de 20, sous l'animation d'un(e) responsable de chalet.



C.P. 26
Varennes
J3X 1P9
(514) 449-4826

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Publicité.....(514) 842-9645
numéro sans frais.....1-800-363-0305

Annonces classées.....(514) 286-1200

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

De 8h30 à 16h00

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.....(514) 844-5738
Québec.....(418) 845-2080
Exterieur — Indicatif 514.....1-800-361-6059
Indicatif 418.....1-800-463-4747
Indicatif 819.....1-800-361-5699
Indicatif 613.....1-800-361-5699

Cette semaine à la Bourse

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la Compagnie	date	heure	lieu
Clarinet Resources	19-03	11 h 00	Calgary
Pengrowth Gas	19-03	11 h 00	Calgary
Jilbey Exploration	20-03	10 h 00	Vancouver
Gesco Industries	20-03	10 h 00	Weston
Golden Rule Resources	20-03	14 h 30	Calgary
Hayes-Dana	20-03	11 h 00	Toronto
Manson Creek Resources	20-03	14 h 15	Calgary
Terres Noires (Co agri)	20-03	16 h 00	Montréal
Val Royal (Groupe)	20-03	11 h 00	Montréal
Citadel Gold Mines	21-03	10 h 00	Toronto
Fleet Aerospace	21-03	11 h 00	St-Catharines
La Verendrye	21-03	9 h 30	Montréal
Shasper Industries	21-03	16 h 00	Montréal
Canada Trust Income Invest.	22-03	10 h 30	Toronto
Channel Resources	22-03	10 h 00	Vancouver
Taro Industries	22-03	10 h 00	Calgary

ÉCHÉANCE DE BONS DE SOUSCRIPTION

Canada Tungsten Mining

Symbole : CTM.WT

Valeurs : action ordinaire.

Base de souscription : 10 \$ par action.

Date d'échéance : le 25 mars 1991.

ÉCHÉANCE DU PRIVILÈGE

D'ENCAISSEMENT PAR ANTICIPATION

Ranger Oil

Symbole : RGO.PR.U

Valeurs : actions privilégiées, 9,25 %, Série A.

Prix à l'encaissement : 25 \$US.

Date limite pour exercer votre privilège : le 26 mars 1991.

Date d'encaissement : le 10 avril 1991.

Bramalea

Symbole : BCD.PR.B

Valeurs : actions privilégiées, Série B.

Prix à l'encaissement : 25 \$.

Date limite pour exercer votre privilège : le 18 mars 1991.

Date d'encaissement : le 30 mars 1991.

Société financière Alexis Nihon

Symbole : AXN.PR.A

Valeurs : actions privilégiées, 7,40 %, série 1.

Prix à l'encaissement : 25 \$.

Date limite pour exercer votre privilège : le 15 mars 1991.

Date d'encaissement : le 15 avril 1991.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Informatrix 2000

Softkey Software Products a l'intention de déposer une offre

d'achat pour la totalité des actions de la société Informatrix 2000.

Softkey Software Products offrira pour chaque action

d'Informatrix soit : 2,55 \$ en espèces ou 0,925 actions ordinaires

de Softkey Software Products ou 1 action privilégiée Série A de

Softkey Software Products.

Consoltech Canada

La Bourse a été informée que la société Coats Viyella Plc,

actionnaire majoritaire de Consoltech Canada, a avisé la société

qu'un groupe d'investisseurs avait l'intention de faire une offre

visant la totalité des actions ordinaires en circulation de la société

au prix de 38 \$ l'action. L'offre devrait être transmise aux

actionnaires au plus tard le 3 avril 1991.

Union Carbide Canada

La Bourse a été avisée qu'Electric Furnace Products a soumis une

offre d'achats pour les actions d'Union Carbide Canada au prix de

19 \$ l'action. Cette offre se termine le 27 mars 1991.

RACHAT PARTIEL

Maritime Electric

Symbole : MEC

Valeurs : actions privilégiées, 10,50 %, cumulatives, rachetables

au gré de la société.

Prix de rachat : 20 \$ par action.

Date de rachat : le 1er avril 1991.

PROJET DE CONSOLIDATION

Exploration Essor

Valeurs : actions ordinaires.

Base de la consolidation proposée : 1 nouvelle action pour

chaque 10 actions détenues.

Date de l'assemblée : le 19 avril 1991.

PROJET DE RÉORGANISATION DU CAPITAL

Gaz Métropolitain

La Bourse a été avisée que la société a entrepris des démarches

pour obtenir, des autorités gouvernementales compétentes, les

autorisations préalables requises pour une réorganisation

corporative visant à transformer la société en une société en

commandite. La Bourse a aussi été avisée que la société a

l'intention de racheter par anticipation, les actions privilégiées

5,40 % à dividende cumulatif série 1965, ses actions privilégiées

5,50 % à dividende cumulatif série 1966 et ses actions privilégiées

de second rang série C, en autant que toutes les autorisations

requises pour réaliser la réorganisation soient obtenues.

MODIFICATION DE LA RAISON SOCIALE

ET RÉORGANISATION DU CAPITAL

International Azora Minerals

Modalités de l'échange : 1 action ordinaire de Power Battery

Holding pour chaque action ordinaire d'International Azora

Minerals détenues.

Tut Entreprises

Modalités de l'échange : 1 action ordinaire de Simmonds

Communication pour chaque action ordinaire de Tut Entreprises.

DIVIDENDES-ACTIONS

Wajax

Taux : 0,00875 action pour chaque action de catégorie B.

Date d'enregistrement : le 15 mars 1991.

Date de paiement : le 28 mars 1991.

À TITRE D'INFORMATION

Hope Brook Gold

La Bourse a été avisée que BP Canada a fait une proposition qui

convertirait les actions ordinaires de la société en actions

rachetables qui pourraient être rachetées à raison de 1,20 \$ l'action.

Les deux sociétés ont annoncé que suite au projet de rachat, les

actionnaires de la société, autres de BP Canada, ne détiendraient

plus d'avoir dans la société.

Ocelot Industries. La Bourse a été avisée que Ocelot Industries

entreprend des démarches pour sa restructuration. Ces

démarches comprennent la mise sur pied de la division chimique

comme une nouvelle compagnie inscrite, la fusion avec une

compagnie privée gazière et pétrolière.

Corporation de gestion La Verendrye

La Corporation de gestion La Verendrye a déposé une offre en

vue de privatiser la société par la réalisation d'une série de

transactions qui résulterait en une offre d'achat au comptant de

1,60 \$ l'action de la société. Cette offre se termine le 25 mars

1991.

Central Crude

La compagnie a avisé la Bourse qu'elle avait instauré un

programme de rachat de ses actions. La compagnie a l'intention

de racheter jusqu'à 373 053 de ses actions ordinaires, soit

approximativement 5 % de ses actions en circulation. Le

programme de rachat expire le 7 mars 1992.

Scrintex

La compagnie a avisé la Bourse qu'elle avait instauré un

programme de rachat de ses actions. La compagnie a l'intention

de racheter jusqu'à 100 000 de ses actions ordinaires. Le

programme de rachat se termine le 5 mars 1992.

Value Investment

La société entend procéder à une distribution partielle à titre de

remboursement de capital, d'un maximum de 3,62 \$ par action.

Cette distribution devrait s'effectuer avant le 1er juillet 1991. Cette

distribution est sujette à certaines conditions.

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de

sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons

garantir leur exactitude. Ce document, étant un bulletin

d'information, pourrait être incomplet.

Ces renseignements sont fournis par

Tassé

La délicate restructuration des banques nippones

Philippe Pons

Le Monde

TOKYO — Le système financier japonais traverse un hiver rude. Le « dégonflement de la bulle spéculative », effondrement de la Bourse puis baisse des prix fonciers, s'est traduit par une dégradation des profits des banques et une montée du risque de crédit. Si la baisse des prix fonciers s'accroît, tout le système financier pourrait être sévèrement ébranlé. Il ne semble cependant pas que se profile à l'horizon, un sinistre d'une ampleur telle qu'il ne puisse être encaissé : la santé actuelle de l'économie réelle et les mécanismes traditionnels de solidarité à l'intérieur des groupes pouvant contribuer à atténuer le choc.

Si un effondrement de banques au zénith du « hit-parade » mondial trustant les dix premières places, paraît improbable, une restructuration en profondeur n'en est pas moins en cours. Opération de nettoyage, plus exactement, par l'élimination des excès spéculatifs de ces dernières années : la sélection « naturelle » qui s'annonce sera douloureuse et se fera particulièrement sentir à la base du système bancaire (crédits mutuels et autres) et à sa périphérie : ce que l'on nomme les « non-banques », c'est-à-dire les organismes qui sans drainer l'épargne pratiquent néanmoins des prêts.

Dans les meilleurs des cas, on assistera à des fusions (processus déjà amorcé par le mariage des banques Mitsubishi et Taiyō Kobe, en avril 1990, et cette année de Kyowa et Saitama) qui devraient concerner surtout des banques régionales et des caisses de crédit mais peut-être aussi de grandes institutions (la revue japonaise *Economist* mentionnait par exemple la Banque de Tokyo, la Tokai ou Daiwa parmi les institutions en quête de partenaires).

Une multiplication de catégories

Le cas des banques et celui des « non-banques » doit être dissocié bien qu'il existe des liens très étroits entre le cœur du système bancaire et sa périphérie. Le système bancaire nippon lui-même est complexe en raison d'une multiplication de catégories. Au sommet de la pyramide, on trouve les douze *city banks*, le plus important pôle du réseau, qui conjuguent les activités de banques de dépôts et de banques d'affaires, puis les *trust banks*, qui ont des activités de banques universelles avec une prédominance dans la gestion de fonds de placement et dont les principales sont aux mains des ex-conglomérats (*zaibatsu*) et enfin les *long credit banks*, spécialisées dans le crédit à long terme. En dessous, viennent les diverses banques régionales, dont certaines sont d'anciennes banques mutuelles, les caisses et associations de crédit et les coopératives. Parmi ces dernières, certaines ont une étonnante capacité à drainer l'épargne : le montant total de dépôts de la Coopérative des agriculteurs dépasse celui de la Dai Ichi Kangyo, la première *city bank* nipponne.

Signe du malaise des banques nippones : les résultats des plus importantes d'entre elles (*city banks*, *trust banks*, et banques régionales) ont baissé de 30 % et ceux des banques de crédit à long terme de 20 %. Plus profondément, elles sont confrontées à une montée évidente du risque de crédit. Le nombre des faillites, leur montant et les tendances à la baisse du marché immobilier renforcent ce risque : les prêts bancaires à l'immobilier s'élèvent à quelque 53 000 milliards de yens et représentent 10 % du total des encours. Mais comme les banques ont aussi prêté 71 534 milliards de yens aux « non-banques », qui ont reporté ces prêts sur l'immobilier, le système bancaire dans son ensemble aurait 30 % de ses encours accordés à des « secteurs à risques » et 23 % garantis sur des terrains.

Précarité des « non-banques »

À cette exposition excessive des banques s'ajoutent deux facteurs qui assombrissent le tableau. En premier lieu, un resserrement de la politique de crédit poursuivie depuis plusieurs mois par la Banque du Japon qui, conjuguée à la libéralisation des dépôts, augmente le coût des ressources des banques. Joue aussi, en second lieu, un ralentissement de la croissance des actifs afin de satisfaire aux contraintes du ratio de solvabilité (c'est-à-dire le rapport fonds propres/engagements) exigées par la Banque des règlements internationaux. Les banques nippones doivent relever ce ratio jusqu'à 8 % : en d'autres termes pour 100 yens prêtés, il faut avoir 8 yens en réserve.

Une bonne partie de ces réserves étant constituée par des plus-values escomptées de leur portefeuille boursier, mais ces profits s'étant évanouis à la suite de la chute des cours, le ratio de solvabilité s'est contracté. Mais depuis le milieu de février, toutes les douze *city banks* respectent le ratio de solvabilité exigé par la BRI.

Certaines banques régionales ont en revanche commencé à demander à leurs clients des balances compensatoires sur les prêts accordés. La *long credit bank*, Nippon Credit, vient, pour sa part, de décider de vendre une partie de son portefeuille afin de boucler l'année fiscale 1990 (le 31 mars) avec le taux de solvabilité requis (il n'est actuellement, dans son cas, que de 6,2 %).

Si l'alarmisme ne semble pas de mise pour les banques, la situation



Les transformations du secteur financier ont engendré des difficultés pour le secteur bancaire nippon.

des « non-banques » est beaucoup plus précaire. Sociétés de leasing, de prêt au consommateur et autres, ces « non-banques » sont légion : quelque 38 000. Les prêts consentis par les « non-banques » s'élevaient à 69 000 milliards de yens en 1990.

Ne pouvant drainer l'épargne elle-même, les « non-banques » se financent auprès des banques (95,9 % de leurs fonds en proviennent).

Selon une enquête du ministère des finances, sur les deux cents plus importantes « non-banques » (dont les activités représentent 70 % du total du secteur), 41 % des prêts qu'elles ont consentis étaient destinés à l'immobilier (36 % pour les promoteurs et 5 % pour les constructeurs). Entre mars 1989 et mars 1990, elles ont augmenté ces prêts de 47,6 % (dans le cas des banques + 12 %). Plus de 60 % de ces prêts ont pour garantie des biens fonciers (25 % dans le cas des banques).

Selon la même enquête, en septembre dernier, les deux cents principales « non-banques » avaient prêté au total 58 000 milliards de yens dont 22 000 milliards directement à des promoteurs et constructeurs immobiliers (en fait davantage car elles se prêtent aussi entre elles : 14 % du total de leur prêts). Sur un total de 69 000 milliards de yens prêtés par l'ensemble des « non-banques », 72 % n'avaient pas encore été remboursés.

Dans bien des cas, ces organismes ont servi de relais aux banques pour financer des clients donnant moins de garanties. Elles ont aussi continué à financer les investisseurs lorsqu'en 1989 les banques ont été contraintes par les autorités à limiter leurs prêts à un plafond inférieur de 30 % du niveau atteint l'année précédente. Enfin, aiguillonnées par la concurrence, les « non-banques » prêtaient aussi au-dessus (de 20 % à 30 %) de la valeur de l'actif. Les sociétés immobilières confrontées à un marché qui s'est considérablement réduit (les acheteurs potentiels anticipant une baisse) sont prises au collet : elles n'ont pas assez de liquidités et doivent se refinancer à des taux d'intérêt élevés. Comme aux dominos, la faillite d'un promoteur se répercute sur la « non-banque » qui l'a financé puis sur la banque qui est derrière.

La crise est là. Peut-elle se transformer en débâcle ? Vraisemblablement non. Il est clair qu'une période s'achève : celle de l'argent facile qui a servi à alimenter la spéculation boursière et immobilière. Dans l'hypothèse d'une poursuite de la baisse des prix fonciers d'ampleur modérée (de 20 % à 30 %), hypothèse généralement retenue, l'atterrissage devrait s'opérer sans trop de casse.

Selon une étude de la banque Mitsubishi, une chute de 50 % des prix des terrains se traduirait par 10 000 milliards de yens de dettes non remboursées. Le coup serait sévère. Mais s'il est moindre, il devrait pouvoir être encaissé : en 1985, le montant des faillites entraînées par l'appréciation du yen s'est chiffré à 4000 milliards d'impayés. L'ardoise a été effacée. On peut penser que le système de solidarité japonais permettrait de circonscrire une nouvelle fois le sinistre. Il n'en reste pas moins qu'une frange de l'économie nationale (sociétés immobilières, entreprises trop exposées, crédits mutuels), gonflée artificiellement par la spéculation, va sombrer dans les mois qui viennent.

Réforme en préparation

Dans le cas des « non-banques », on s'attend à des faillites à la suite notamment de dépôts de bilan de promoteurs immobiliers : une cinquantaine seraient menacées, selon des estimations de Tokyo Shoko Research. Par un jeu d'enchaînement des garanties, les constructeurs peuvent aussi être touchés, comme le montre la récente faillite du promoteur immobilier Natamoto (300 milliards de yens de dettes), dont un tiers du capital était garanti par le constructeur Tobishima.

En ce qui concerne les banques, les plus fragiles ou les plus petites auront des jours difficiles : certaines risquent de ne pas survivre et sont destinées à fusionner ou à être absorbées. En général, les banques ont néanmoins comme garantie des actifs d'une valeur supérieure aux prêts consentis. Les plus grandes ont certes les reins solides, mais elles risquent d'être touchées par ricochet par les « non-banques » qu'elles ont dans leur mouvance. Comme d'ailleurs les grandes maisons de titres dont les filiales « non-banques » sont

en difficulté : Nomura avec Nomura Finances ou Sanyo avec Sanyo Finances. Y aura-t-il une escalade, et la « règle » tacite selon laquelle une banque nipponne ne doit pas faire faillite afin que l'épargne soit protégée sera-t-elle respectée quoi qu'il arrive ?

Les banques étrangères paraissent exposées à quelques déconvenues. Ayant une part réduite du marché (au total 4 %), elles héritent souvent de ce que ne veulent pas les banques nationales : aussi ont-elles considérablement augmenté leurs prêts aux « non-banques » qui se heurtaient au refus des banques nipponnes, soumises aux pressions des autorités. Selon l'enquête du ministère des finances, en septembre dernier, les banques étrangères avaient prêté 6300 milliards de yens aux « non-banques ». Leur capacité bénéficiaire étant plus réduite, la proportion des prêts aux « non-banques » est plus élevée. Récemment, la Banque du Japon a « suggéré » aux banques étrangères de surveiller de près leur risque de crédit.

Le paysage financier nippon est appelé à changer sous la double pression des événements et de la volonté des autorités. Le ministère des finances prépare en effet une réforme, qui

entrera en vigueur en 1993, visant à homogénéiser le système bancaire en permettant à toutes les catégories d'institutions d'agir dans des domaines qui leur étaient auparavant interdits : les banques ordinaires pourront, par exemple, émettre des obligations. Un autre objectif est de consolider le système en favorisant les fusions entre, notamment, une *city bank* et une *long credit bank*.

Plus profondément, c'est la pratique même des banquiers nippons qui est appelée à changer. Les scandales comme celui de la banque Sumiomo, qui témoigne d'une soif effrénée de profit, ne sont pas seulement à mettre au compte d'individus (en l'occurrence son ex-président M. Isoda). Toutes les banques ont agi de même, et aujourd'hui toutes ont leurs « casseroles ».

Pendant des années, les banques japonaises ont été habituées à un marché tranquille. L'épargne se dirigeait naturellement vers elles et le financement bancaire prédominait, les entreprises disposant alors de peu de fonds propres. La baisse des taux d'intérêt exigée du Japon par Washington, à la suite de l'accord de Plaza en 1985 (afin que les investisseurs nippons financent 30 % du déficit budgétaire américain), conjuguée à la dérégulation, ont troublé cet ordre : les industriels se sont davantage tournés vers les marchés financiers pour lever des fonds à meilleur coût.

Victimes de ce désendettement bancaire des entreprises, les banques ont dû chercher de nouveaux clients (PME et « non-banques ») et elles ont contribué ainsi à alimenter la spéculation. L'abondance des liquidités a, en outre, conduit les banquiers nippons à raisonner comme des industriels en termes de part de marché, de concurrence excessive et de profit (en cassant les marges). À l'étranger également, ils ont poursuivi une politique à risque.

Aujourd'hui, la fête est finie et l'heure est au repli (réduction des activités internationales : une timidité qui posera peut-être des problèmes lors des syndicalisations à venir), à la prudence (sélectivité dans les risques) et à la consolidation sinon, pour certaines, au sauvetage ce qui peut l'être. L'ajustement forcé, et piloté jusqu'à un certain point par les autorités financières qui chevaucha la vague, ne se fera pas sans douleur.

RELAIS D'AFFAIRES ESTRIE

AUBERGE DE JOUVENCE: Pour vos réunions d'une ou de quelques journées, nous pouvons accueillir votre groupe de 4 à 130 personnes dans un décor enchanteur qui saura rendre votre réunion des plus productives. À partir de 60\$ p. pers. par jour, incluant l'hébergement, trois repas, pause-santé, salle de réunion, tableau de conférence. À quinze minutes de Magog, Route 220, Orford. Bonsecours JOE 1H0 — (514) 532-3134

LAURENTIDES

Val-David	819-322-2020
Montréal	514-866-8262
Ext. de Mt.	800-567-6635
Toronto	416-889-7531
Fax	819-322-6510

PRIX DE QUATRE DIAMANTS ♦♦♦♦♦

Endroit désigné pour joindre affaires et plaisir

À 1 heure de Montréal — 70 chambres — Classifié 5 fleurs de lys — Table d'Hôte — Prestigieuse cave à vin — Sports de saison — 6 salles de conf., équip. audio-visuel complet — FORFAITS VACANCES DISPONIBLES — À proximité des grands centres de ski.

C.P. 190 VAL-DAVID (QC) CANADA J0T 2N0 AUTOROUTE DES LAURENTIDES (15 NORD) - SORTIE 76

Auberge St-Denis

(514) 227-4602
(1-800-361-5724
FAX: 227-8504

NOUVEAU
★★★★★
cuisine française

44 chambres
24 suites
exécutives

Forfait:
"Réunion d'Affaires"

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Arafat accepte un dialogue avec Israël sous l'égide de l'ONU

d'après AFP et Reuter

PARIS — Le chef de l'OLP Yasser Arafat accepte un dialogue direct avec Israël « à condition qu'il s'agisse d'un dialogue sous le drapeau des Nations unies », a indiqué M. Arafat dans une interview au quotidien français *Le Figaro* réalisée à Tunis et à paraître aujourd'hui.

Dans cette interview, M. Arafat cite l'exemple de la Namibie. « J'accepte de dialoguer avec les Israéliens en la présence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité à la table de négociation », indique M. Arafat, qui précise qu'en effet il veut une garantie et a « besoin de la pression des cinq grands sur Israël ».

« Je ne demande pas que les Israéliens acceptent l'idée d'un État (palestinien) pour commencer à discuter avec eux », affirme M. Arafat, interrogé dans la nuit de samedi à hier, mais il estime qu'il serait naïf de ne pas y faire référence. « Je demande, dit-il, que la base des discussions soit les résolutions de l'ONU ».

« Nous avons le droit de venir chacun à la table de négociations avec nos idées, nos revendications, aussi divergentes soient-elles, et de discuter. Qui sera l'arbitre? Le Conseil de sécurité », affirme M. Arafat.

M. Arafat a précisé toutefois qu'il était opposé à ce que la délégation palestinienne soit composée de Palestiniens de l'intérieur, soulignant que les Palestiniens « ont leur direction à l'extérieur ».

Concernant la guerre du Golfe, M. Arafat considère que le président Saddam Hussein aurait pu, s'il l'avait voulu, prolonger la bataille terrestre un mois de plus. Il a expliqué son ralliement à l'Irak par le fait que l'OLP ne pouvait accepter la présence d'une « force étrangère » dans la région et estime que la reprise de l'aide des pays du Golfe à l'OLP n'est qu'une question de temps.

Il a indiqué qu'il avait « vu des éléments positifs » dans le discours du président Bush devant le Congrès, mais que « ce n'est qu'un point de départ » et que l'OLP ne se fait pas d'illusion. Il a réaffirmé son opposition aux plans Shamir (premier ministre israélien) et Peres (leader travail-

liste).

Par ailleurs, l'armée israélienne a autorisé hier les Palestiniens des territoires occupés à retourner travailler à Haïfa et Tel Aviv, après deux mois d'interdiction dus à la guerre du Golfe.

Les deux villes avaient été les principales cibles des attaques de missiles Scud irakiens, qui ont fait deux morts et 239 blessés.

Un tribunal de Tel Aviv a d'autre part prononcé sept peines de réclusion à perpétuité contre un Israélien de 22 ans, Ami Popper, pour l'assassinat de sept travailleurs palestiniens de la bande de Gaza en mai dernier.

Environ 30 000 Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza sont entrés hier en Israël, contre 120 000 avant les hostilités.

Beaucoup avaient décidé de suivre les directives de la Direction unifiée de l'Intifada et du mouvement de résistance islamique Hamas qui avaient appelé les Palestiniens à rester chez eux hier pour marquer le début, il y a deux mois, de la guerre du Golfe, qui correspond aussi au premier jour du mois de Ramadan.

L'accès de Tel Aviv, Haïfa et Jérusalem a cependant été limité aux Palestiniens qui bénéficiaient d'un moyen de transport de leurs employeurs. Selon la radio israélienne, l'armée a procédé à des contrôles très stricts, y compris des fouilles corporelles.

Les 1,7 million d'habitants des territoires occupés avaient été consignés chez eux au début de la guerre du Golfe, le 17 janvier, pour éviter tout débordement pro-irakien.

Les autorités ont peu à peu atténué les restrictions, mais un couvre-feu nocturne est resté en vigueur. Il a été cependant retardé hier de deux heures pour permettre aux Arabes de participer aux prières du soir du Ramadan.

Il y a une semaine, un Palestinien a tué quatre Israéliennes à coups de couteau dans le secteur juif de Jérusalem-Ouest.

Mais l'armée a autorisé les travailleurs palestiniens à se rendre de nouveau dans la ville sainte, d'où ils étaient refoulés depuis ces meurtres.

L'opposition irakienne affirme que les insurgés marchent sur Bagdad

NICOSIE (Reuter) — Des dirigeants de l'opposition irakienne ont démenti hier les affirmations du président Saddam Hussein qui avait annoncé la veille l'écrasement du soulèvement auquel le sud de l'Irak est en proie depuis la défaite de son armée dans la guerre du Golfe.

Dans des interviews recueillies à Damas, des dirigeants de mouvements chiites et kurdes irakiens ont dit que la majorité des villes irakiennes étaient maintenant aux mains des rebelles. L'un d'eux a déclaré que des insurgés marchaient sur Bagdad.

L'écrasement du soulèvement dans le sud irakien annoncé par Saddam Hussein est « aussi vrai que sa prétendue victoire contre les alliés dans la Mère des batailles », a déclaré à Damas Djalal Talabani, dirigeant de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK).

Selon lui, le grand ayatollah Abolkassem al Khoi, haut dignitaire musulman basé dans la ville sainte de Nadjaf, dans le sud irakien en majorité peuplé de chiites, a émis un décret religieux proclamant la guerre sainte contre Saddam Hussein.

Bayan Jabr, dirigeant de l'Assemblée suprême de la révolution islamique en Irak (SAIRI) basée à Téhéran, a pour sa part déclaré que des insurgés se trouvaient à moins de 100 km de la capitale irakienne. Selon lui, ils ont aussi pris la ville de Kout, à 180 km au sud-est de Bagdad.

L'ayatollah Taki al Moudarressi, dirigeant de l'Organisation de l'action islamique, a déclaré de son côté : « Le soulèvement touche 26 villes irakiennes et plus de 80 % du nord de l'Irak ».

Selon Djalal Talabani, plus de 95 % des régions kurdes, dont la plupart des villes — y compris Irbil et Soulaïmaniya — seraient en fait sous le contrôle des rebelles kurdes et des combats font rage pour libérer le reste.

Il a notamment fait état de combats à Kirkouk, le principal centre pétrolier du nord de l'Irak. Des insurgés ont « libéré » la partie orientale de la ville, a-t-il précisé.

« Saddam doit démissionner. S'il est un tant soit peu intéressé par le salut de l'Irak, il doit démissionner aujourd'hui plutôt que demain », a-t-il ajouté.

Dans sa déclaration à la télévision, la première depuis la défaite de ses troupes faces aux Américains et à leurs alliés dans la guerre du Golfe le 28 février, Saddam Hussein avait qualifié samedi les insurgés de traîtres. Il les a accusés d'essayer de démembrer et de détruire l'Irak en transformant le pays en un nouveau Liban déchiré par les luttes sectaires.

Samedi, sans désigner nommément l'Iran, Saddam Hussein, a implicitement accusé Téhéran de soutenir l'insurrection dans le sud irakien. Il avait aussi promis une défaite écrasante aux rebelles kurdes.

Il avait cependant déclaré qu'il était temps de procéder à des réformes démocratiques et promis un système pluraliste et un référendum sur une nouvelle constitution.

Taki al Moudarressi a rejeté ces promesses en les qualifiant de « men-

songes flagrants qui ne trompent personne ». Il a ajouté : « Nous mettons Saddam Hussein au défi d'organiser un référendum sur son pouvoir ».

Des officiers américains et irakiens se sont rencontrés hier pour examiner une requête de Bagdad qui veut faire voler ses avions en Irak malgré les dispositions contraires de l'accord de cessez-le-feu provisoire conclu après la défaite des troupes irakiennes face aux forces alliées.

Le général Robert Johnston, chef d'état-major auprès du commandement central américain, a représenté les forces alliées lors de cette rencontre qui a eu lieu avec 10 officiers irakiens à Safwan, en Irak.

Un responsable militaire occidental a dit que le président Saddam Hussein essayait probablement de réorganiser ce qui reste de ses forces armées pour combattre le soulèvement contre son régime. Il a ajouté que Bagdad avait déjà utilisé des hélicoptères contre cette insur-

rection.

Rafsandjani dégoûté par les massacres en Irak

TÉHÉRAN (AFP) — Le président iranien Ali Akbar Hachémi Rafsandjani s'est déclaré hier « dégoûté » par le massacre du peuple irakien par les unités de la Garde républicaine », et a indiqué que son pays allait procéder à de larges consultations sur la situation au Moyen-Orient.

Cité par l'agence officielle IRNA, M. Rafsandjani, qui s'adressait à un groupe d'oulémas, a affirmé que l'Iran devrait être « vigilant devant l'évolution de la situation intérieure en Irak ».

« Nous devons surveiller attentivement la situation et adopter une position après de larges consultations », a ajouté M. Rafsandjani, selon l'IRNA. La situation au Moyen-

Orient, en particulier dans le Golfe persique est « très sensible, compliquée et vague », a-t-il dit.

Le chef de l'État iranien a souligné que « la sécurité régionale sera maintenue à travers l'adoption de politiques prudentes et une véritable bonne volonté de la part des États de la région vis-à-vis de la république islamique d'Iran ».

Samedi, M. Rafsandjani avait présidé une réunion du Conseil suprême de sécurité nationale, plus haute instance de décision politique en Iran, qui avait rejeté les allégations du président Saddam Hussein accusant l'Iran d'être impliqué dans les troubles en Irak, et demandé au gouvernement irakien de « se soumettre à

la volonté de son peuple ».

Cette accusation a entraîné la première polémique publique entre les deux pays, au plus fort des troubles en Irak.

Dans sa réplique, sèche et immédiate, la plus haute instance iranienne, le Conseil suprême de sécurité nationale, a rejeté ces allégations et a, en retour, accusé le régime irakien « d'offenser les lieux saints ».

Samedi soir, la télévision iranienne a montré des reportages tournés à Kerbala qui montrent à la fois le dôme du mausolée d'Hussein, troisième imam chiite, touché, semble-t-il, par un obus de gros calibre, et des manifestants en grand nombre,

aux abords de la mosquée, conspuant Saddam Hussein.

D'autres reportages font état de troubles à Nadjaf, premier sanctuaire chiite abritant le mausolée d'Ali, gendre et cousin du prophète, premier imam du chiisme, et père d'Hussein.

Pendant la guerre qui a opposé l'Irak à la coalition, l'Iran a manifesté son soutien, notamment humanitaire, au peuple irakien, et a reçu à diverses reprises plusieurs ministres irakiens.

Les allées et venues du ministre des Affaires étrangères Tarek Aziz ou du vice-premier ministre Saadoun Hammadi, souvent en transit pour Moscou, signifiaient les retrouvailles diplomatiques entre les deux capitales.

Téhéran condamne avec autant de véhémence « l'intervention alliée dans le Golfe Persique » que l'occupation et l'annexion du Koweït. Depuis la fin des hostilités, les Iraniens n'ont cessé de prôner « l'intégrité territoriale de l'Irak et la non-ingérence » des puissances occidentales dans la question irakienne, se targuant d'avoir rallié à cette cause Paris et Londres.

Téhéran remet en outre quotidiennement à l'ordre du jour le thème de la guerre Irak-Iran, cette guerre imposée avec « le soutien de l'Occident », selon les dirigeants iraniens.

Le président Ali Akbar Hachémi Rafsandjani, lors d'un séjour dans la région du Khouzistan particulièrement touchée par la guerre, a estimé à 900 milliards \$ les pertes de l'Iran.

Dans le même temps, la presse révoque des forces populaires en Irak, tant dans le sud chiite qu'au Kurdistan, et concentre ses attaques contre la personne de Saddam Hussein et du Baas, parti nationaliste arabe prônant à la fois le socialisme et la non-intervention du clergé dans les affaires politiques.

« Saddam n'a pas utilisé son armement massif contre les sionistes et les Américains, mais n'hésite jamais à massacrer des femmes et des enfants sans défense. Il connaît le sort de Ceausescu », le dictateur roumain, prédit dimanche le quotidien *Kayhan*-international, proche des « durs » du régime.

« Seul l'islam est à même de sauver l'Irak », affirme le Guide de la république islamique Ali Khomeini.

« La seule voie du salut passe par la soumission du gouvernement irakien à la volonté et à la voix du peuple irakien », a déclaré samedi le Conseil suprême de sécurité nationale.

Des opposants irréductibles à Saddam Hussein, notamment l'ayatollah Mohammad Bagher Hakim, président de l'Assemblée suprême de la révolution islamique d'Irak (ASRI), ont trouvé refuge et s'expriment à Téhéran. Dans une conférence de presse, M. Hakim, tout en demandant « un gouvernement représentant la volonté du peuple », a estimé que le gouvernement devait « respecter l'islam », ce à quoi, selon lui, le Baas a failli.



Des membres du groupe Inkatha ont défilé hier dans les rues d'Alexandria, en Afrique du Sud.

Les violences dans la région de Johannesburg font 14 morts

JOHANNESBURG (AFP) — Quatorze personnes ont été tuées hier dans la région de Johannesburg lors d'affrontements entre des groupes noirs rivaux, les violences dans le ghetto noir d'Alexandria ayant gagné un foyer d'immigrés proche du centre-ville, a indiqué la police.

Selon le porte-parole de la police, le major Reg Crewe, six personnes ont été tuées hier en fin d'après-midi dans le foyer George Goch, à Jeppes-

town, où ont été dépêchés des policiers et des soldats. Dimanche soir, le calme était revenu dans le foyer.

Par ailleurs, les corps de huit personnes ont été retrouvés hier à Alexandria, ghetto qui jouxte une banlieue chic dans le nord de Johannesburg, a ajouté le major Crewe.

Hier matin, la police avait déjà annoncé la mort de cinq personnes depuis samedi dans des violences à ca-

ractère politique : deux à Alexandria, deux dans le ghetto noir de Tembisa (est de Johannesburg) et une dernière dans le sud de la province du Natal.

Le ghetto noir d'Alexandria a déjà été, le week-end dernier, le théâtre de violents affrontements qui avaient fait 45 morts entre partisans du mouvement conservateur zoulou Inkatha et du Congrès national africain (ANC).

L'Indonésie et la France pressées de relancer les négociations sur le Cambodge

BANGKOK (AFP) — Les États-Unis et la Thaïlande ont estimé hier que l'Indonésie et la France devaient prendre l'initiative de relancer les négociations de paix sur le Cambodge, a déclaré le ministre thaïlandais des Affaires étrangères.

Cette annonce fait suite à un entretien de deux heures qu'ont eu dans la journée le secrétaire d'État adjoint américain pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, M. Richard Solomon, et le ministre thaïlandais des affaires étrangères, M. Arsa Sarasin.

« Les parties thaïlandaise et américaine sont convenues que l'initiative pour obtenir une relance des négociations de paix devrait être prise par le ministre indonésien des Affaires étrangères Ali Alatas et par son

homologue français Roland Dumas », a déclaré le porte-parole de la diplomatie thaïlandaise Sakthip Krairiksh.

L'Indonésie et la France co-président la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge (CIPC), convoquée en août 1989 mais bloquée depuis septembre 1989 en raison de divergences entre les factions cambodgiennes.

La Thaïlande a demandé à Washington de faire pression sur l'Union soviétique pour que Moscou tente de persuader Hanoi et Phnom Penh, qui sont ses alliés, de se mettre d'accord pour reprendre les négociations de paix dès que possible, a ajouté M. Sakthip.

Hanoi et Phnom Penh ont émis

des réserves sur le plan de paix de l'ONU pour le Cambodge, estimant qu'il devrait être modifié afin de prévoir des mesures empêchant un retour au pouvoir des Khmers rouges.

« Nous estimons, en accord avec M. Solomon, que le processus de paix devrait être maintenu au sein du cadre et des résolutions élaborés par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies », a ajouté le porte-parole thaïlandais.

M. Solomon s'était entretenu auparavant lors d'un déjeuner avec le prince Norodom Ranariddh, leader de la faction de la résistance non-communiste, fidèle à son père, le prince Norodom Sihanouk.

Le responsable américain a également rencontré Son Sann, chef du

Front de libération nationale du peuple Khmer, autre faction de la résistance non communiste.

M. Solomon a fait part à M. Arsa de ses discussions avec les leaders de la résistance cambodgienne et des entretiens qu'il a eus sur le Cambodge avec de hauts responsables à Pékin, Tokyo et Djakarta, a précisé M. Sakthip.

Interrogé par ailleurs sur l'éventualité d'une reprise de l'aide américaine à la Thaïlande, suspendue à la suite du coup d'État militaire du mois dernier, le porte-parole citant de hauts responsables américains a indiqué que les « États-Unis reprendraient leur aide après la tenue d'une élection démocratique » en Thaïlande.

Ryad et Téhéran vont renouer

NICOSIE (Reuter) — L'Arabie saoudite et l'Iran vont rétablir leurs relations diplomatiques dans les quarante-huit heures, a rapporté hier l'agence de presse du sultanat d'Oman.

« Le royaume d'Arabie saoudite et la république islamique d'Iran sont

parvenus à un accord sur le règlement de tous les problèmes (qui demeuraient) entre eux et sur le rétablissement des liens diplomatiques dans les prochaines quarante-huit heures », a déclaré le ministre iranien des Affaires étrangères, Ali Akbar Velayati, dont l'agence rapporte les propos.

Le ministre iranien a annoncé cette décision après trois heures de discussions à Mascate avec son homologue saoudien, le prince Saoud al Fayçal.

Les deux pays avaient rompu leurs relations diplomatiques en 1988 après le mort de 400 personnes, pour la plupart des pèlerins iraniens, dans des affrontements avec les forces saoudiennes à la Mecque.



LE DEVOIR

DISTRIBUÉ EN FLORIDE

JUSQU'A LA FIN DE MARS 1991

Les vacanciers trouveront LE DEVOIR aux endroits suivants:

MIAMI BEACH
GOLDEN SHORES
18190 Collins Avenue

SUNSHINE FOOD MARKET
18110 Collins Avenue

FORT LAUDERDALE
A1A CUNNINGHAM'S
A1A Oakland Park

POMPANO OCEANSIDE
31 N. A1A Extension
Pompano Beach

HOLLYWOOD BEACH SUNDRIES
328 Johnson Street

DELI FOOD MARKET
302 Johnson Street

DANIA LUCKY 7 STORE
1414 S. Federal Hwy

L'ACTUALITE INTERNATIONALE



PHOTO AP

Un Marine américain posté sur la base de Jubail, en Arabie saoudite, a profité d'un congé, samedi, pour appeler sa petite amie.

LE MONDE EN BREF

Élections en Polynésie

PAPEETE (Reuter) — Pas moins de 60 listes s'affrontaient hier pour les 41 sièges de l'Assemblée territoriale de la Polynésie française. Cette pléthore de candidats — signe de vitalité démocratique mais aussi d'un certain ras-le-bol à l'égard des partis traditionnels — ne masque pas que la lutte se résume au duel entre les deux grandes formations du territoire : l'Union polynésienne et le Tahoeraa Huiraatira. L'Union est née il y a quelques semaines seulement de l'alliance entre le Te Tiarama du président du territoire Alexandre Léontieff et le Aia du président de l'Assemblée territoriale et maire de Papeete, Jean Juventin. Le Tahoeraa Huiraatira, le plus important parti local, est dirigé par l'ancien président du territoire et ex-secrétaire d'État chargé des problèmes du Pacifique-Sud, Gaston Flosse. L'Union dispose du soutien, discret, de la majorité socialiste métropolitaine tandis que le Tahoeraa bénéficie de l'appui affiché de Jacques Chirac, président du RPR. Chacun des deux blocs espère recueillir 18 sièges environ mettant le petit Aia Api du député Emile Vernaudeau, ancien ministre de Léontieff, en position d'arbitrage. Vernaudeau s'est refusé jusqu'à présent à révéler l'attitude qu'il adoptera. Une quatrième tendance, les indépendantistes du Tavini Hiraatira d'Oscar Temaru, escompte porter le nombre de ses sièges de deux à quatre, mais se refuse par avance à s'allier à l'un ou l'autre des partis traditionnels.

Affrontements au Cachemire

JAMMU (AFP) — Des affrontements armés entre forces de sécurité indiennes et séparatistes musulmans ainsi qu'un vaste ratissage dans la vallée du Cachemire ont fait depuis samedi 17 morts tandis qu'un millier de suspects ont été arrêtés, selon les autorités locales. L'affrontement le plus grave qui a fait 11 morts, selon un porte-parole de l'administration cachmirie, s'est produit dans le secteur frontalier de Kupwara à 120 km à l'ouest de Srinagar, la capitale d'été de l'État du Jammu-Cachemire et foyer de la contestation musulmane. Selon la version officielle des événements, ce sont des séparatistes, en provenance du Pakistan, qui ont ouvert le feu sur les forces frontalières. Ces dernières ont ensuite éliminé le groupe qui aurait refusé de se rendre. Par ailleurs, au cours du ratissage déclenché pendant le couvre-feu de samedi, deux soldats, deux musulmans armés et deux civils ont été tués. L'opération visant les milieux séparatistes a abouti à l'arrestation d'un millier de militants et de sympathisants, selon les autorités. Elle se poursuivait, hier, avec la participation de 3000 hommes venus renforcer la police locale, ajoute-t-on de même source.

Victor accuse Greenpeace de mensonges

PAPEETE (AFP) — L'explorateur français Paul-Emile Victor a accusé l'organisation écologiste Greenpeace de se livrer à une « propagande basée sur de la désinformation et des mensonges », dans un entretien accordé à la *Dépêche de Tahiti* et publié samedi à Papeete. M. Paul-Emile Victor, au retour d'une visite des installations du site d'expérimentation nucléaire de Mururoa, affirme que tous ses amis scientifiques « disent qu'il y a moins de radioactivité à Mururoa après un essai nucléaire souterrain que dans les rues de Paris ». « Je le crois, car ils n'ont pas de raison de dire des choses fausses, en particulier lorsque ces scientifiques sont Australiens ou Néo-Zélandais », ajoute l'explorateur qui rappelle son opposition au nucléaire « notamment dans ses applications militaires ». L'explorateur, spécialiste des régions polaires, reproche également à Greenpeace d'avoir mené une campagne d'opposition à la construction par la France d'une piste d'atterrissage en terre Adélie mais de garder le silence sur celle construite par la Grande-Bretagne sur l'île de Rothera. « Greenpeace, bien entendu, ne dit et ne fait rien », observe Paul-Emile Victor. « Ils ont le respect de ce que font les Anglais, tout simplement parce qu'ils sont Anglais », explique-t-il.

Projet de cessez-le-feu au Rwanda

BRUXELLES (AFP) — Des représentants du gouvernement rwandais et des rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) doivent signer aujourd'hui à Kinshasa un projet d'accord de cessez-le-feu, a annoncé hier l'agence de presse officielle zairoise Azap, citée par l'agence belge Belga. Réunis samedi sur un bateau ancré à Nsele, à une quarantaine de kilomètres de Kinshasa, les représentants des autorités rwandaises et du FPR sont tombés d'accord sur ce projet, précise l'Azap, qui cite des sources bien informées. La signature de l'accord de cessez-le-feu, sous l'égide du président zairois Mobutu Sese Seko et en présence du secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) Salim Ahmed Salim, pourra alors intervenir dans les prochains jours, ajoute l'Azap. La délégation gouvernementale rwandaise est conduite par Claver Kanyarushoki, ambassadeur en Ouganda, et celle du FPR par le pasteur Bizimungu. La réunion de Nsele fait suite à celle de Goma (est du Zaïre) lundi dernier, indique encore l'agence zairoise.

Manifestation à Sofia

SOFIA (AFP) — Quelque cinquante mille personnes ont manifesté hier dans le centre de Sofia pour demander la tenue d'élections parlementaires en juin prochain afin que soit brisée la majorité absolue du Parti socialiste (PSB, ex-communiste) au Parlement, a-t-on constaté sur place. Cette demande d'élections en juin, qui est conforme à l'accord signé à la fin de 1990 par les forces représentées à l'Assemblée, a été revendiquée par la foule par des slogans tels que « plus de majorité PSB » et « Elections ». Au cours de cette manifestation, la première tenue conjointement par l'Union des forces démocratiques (UFD) composée de 17 partis et mouvements, le Parti agrarien et le Parti de la minorité turque Mouvement pour les droits et libertés, une résolution a été adoptée selon laquelle le rapport des forces au Parlement doit refléter le rapport réel des forces dans la société. Tous les sondages depuis novembre dernier montrent un net avantage de l'UFD sur le PSB.

Rocard reçoit un accueil houleux à la Réunion

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION (Reuter) — Le premier ministre, Michel Rocard, a effectué hier une visite mouvementée dans l'île de la Réunion, où la tension est toujours vive après les émeutes meurtrières menées en février par des jeunes défavorisés.

Michel Rocard, venu se rendre compte des inégalités sociales et des problèmes de société qui secouent depuis des années ce département d'outre-mer, a néanmoins tenu un langage de fermeté.

« Ne faites pas d'ici la métropole plus belle qu'elle n'est », a-t-il dit lors d'une rencontre avec des jeunes contestataires à la mairie de Saint-Denis.

« Vaulx-en-Velin (dans la banlieue de Lyon) est venu vous rappeler que les zones où se rassemble, hélas, une population qui n'a pas eu sa chance dans la vie, ce n'est pas propre à la Réunion », a-t-il ajouté.

Le chef du gouvernement a qualifié de « faute profonde » l'idée que

la population de l'île serait négligée ou méprisée.

« Je ne pourrai pas laisser dire il a fallu les émeutes de Saint-Denis pour que les pouvoirs publics s'aperçoivent de quelque chose et commentent à travailler », a-t-il ajouté.

Michel Rocard avait été pris à partie dès son arrivée dans l'île en début d'après-midi par des manifestants répondant à l'appel des dirigeants de la station pirate télé-Free-Dom.

La saisie de l'émetteur de cette télévision avait servi de détonateur à la révolte des jeunes en colère.

Les manifestants ont en effet bloqué la route entre l'aéroport et Saint-Denis et le cortège officiel a été détourné.

Le premier ministre a d'abord parcouru en voiture, sous bonne escorte, le quartier du Chaudron ravagé par les émeutes avant d'avoir des entretiens avec les élus et les responsables économiques et sociaux à la préfecture.

Il a ensuite pris note du cahier de doléances de représentants des jeunes du quartier du Chaudron réunis à la mairie de Saint-Denis. Mais, là encore, les échanges ont été vifs.

« Aussitôt qu'il y a un conflit, on traite ces jeunes d'assistés. On dira toujours que les Réunionnais sont des cons. On n'a besoin de nous que pour les bulletins de vote », a lancé leur porte-parole, Jewan-Jo.

Le chef du gouvernement a prié son interlocuteur de changer de ton s'ils envisageaient de « travailler ensemble ».

« Laisser dire que les Réunionnais soient des cons » n'est pas admissible, a souligné le premier ministre pour qui il n'est pas juste d'affirmer que la Réunion bénéficie « d'efforts financiers plus forts qu'il n'y en a pour certaines communes de métropole ».

Prié de dire s'il pensait intervenir sur le sort de télé-Free Dom, Michel Rocard a répondu qu'il n'était pas encore en mesure de se prononcer.

Mais dans les rues, les groupes de manifestants sillonnant la ville

criaient : « Nous voulons notre télé ».

Plusieurs groupes ont brisé les vitrines d'une agence de voyage et d'un magasin de motos.

Fait inhabituel dans l'île, le chef du gouvernement n'a pas pris de bain de foule et a été hué par une partie de la population.

Les émeutes du mois dernier avaient mis une nouvelle fois en évidence les contrastes sociaux de ce département d'outre-mer, dont la moitié des revenus proviennent de l'aide de Paris.

La Réunion a proportionnellement deux fois plus de contribuables imposés sur les grandes fortunes qu'en métropole.

Dans le même temps, l'île compte 32 % de chômeurs et le plus grand nombre de bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMI) (50 000).

En outre, les fonctionnaires, souvent venus de la métropole, ont un salaire majoré de 53 % alors que le SMIC est inférieur de 20 % à celui de Paris.

Trois jeunes Canadiens sur dix abandonnent leurs études secondaires... et ça nous concerne tous.

! Chaque année au Canada, trois étudiants sur dix ne terminent pas leurs études secondaires. Ils se rendent vite compte que la vie n'est pas aussi facile qu'ils le croyaient.

Déjà, de plus en plus de nouveaux emplois exigent un diplôme d'études secondaires. Imaginez en l'an 2000! Sans diplôme, les jeunes ne trouveront ni le choix, ni les occasions de travail, ni la liberté qu'ils recherchent.

Plus de 30 p. 100 des jeunes qui abandonnent, c'est 100 000 étudiants par année! Et ça touche les parents, les éducateurs, les employeurs, la société canadienne tout entière. Ça nous concerne tous.

Plus que jamais, il faut encourager

les jeunes à rester à l'école. Pour eux comme pour nous, c'est une question d'avenir.

Terminer son secondaire, c'est le choix à faire



Gouvernement du Canada
Ministre d'État à la Jeunesse

Government of Canada
Minister of State for Youth

Canada

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

La coalition au pouvoir en Finlande perd la majorité absolue au Parlement

HELSINKI (AFP) — La coalition au pouvoir depuis 1987 en Finlande a perdu la majorité absolue lors des élections législatives d'hier, les deux principaux partis qui la composent, les sociaux-démocrates et les conservateurs, perdant 6 % des voix et 21 sièges, selon des résultats portant 97 % des suffrages.

L'opposition centriste a progressé de façon très sensible, obtenant 25,4 % des suffrages, soit 8 % de plus que lors du dernier scrutin il y a quatre ans, et gagnant 15 sièges supplémentaires.

Le président du parti centriste, Esko Aho, a indiqué hier que son parti souhaitait « une coalition la plus large possible », n'écartant donc pas une possible collaboration avec les conservateurs et les sociaux-démocrates dans le futur gouvernement.

Mais le secrétaire général des sociaux-démocrates, Pertti Paasio, ac-

tuel ministre des Affaires étrangères, a indiqué qu'il était fort possible que son parti choisisse de rejoindre l'opposition.

Pour la première fois depuis 1966, les sociaux-démocrates — qui ont perdu 2,1 % des voix, à 22,1 % — ne sont plus le premier parti au Parlement. Le vote d'hier représente un clair désaveu de la politique menée depuis 1987 par les sociaux-démocrates avec l'appui des conservateurs.

Ces derniers apparaissent comme les grands perdants, reculant à 19,2 % (— 3,9 %). Le président du parti, Ilkka Suominen, ministre du Commerce et de l'Industrie, déclarait après le scrutin qu'une coalition à trois « n'est pas complètement écartée mais qu'il y a aussi d'autres possibilités ».

Les sociaux-démocrates et les conservateurs sont passés en-dessous de la barre des 100 sièges, sur les 200 que compte le Parlement

monocaméral, qu'ils s'étaient fixée avant le scrutin pour maintenir leur alliance et tenter de former un nouveau gouvernement.

L'appui du Parti libéral suédois, également membre de la coalition sortante et qui, avec 5,1 % des suffrages, perd un siège avec un recul de 0,2 % des voix, ne leur permettrait même pas d'atteindre cette limite.

M. Aho a cependant souligné hier que la constitution finlandaise obligeait à une majorité des deux tiers pour le vote des lois importantes, notamment le budget, et que dans cette situation la coalition pouvait difficilement être reconduite.

En terme de sièges, les résultats portant sur 97 % des suffrages accordent 55 mandats aux centristes (+ 15), 48 aux sociaux-démocrates (— 8), 40 aux conservateurs (— 13), 19 à l'Alliance de gauche (ex-communistes) (— 1), 11 au Parti libéral suédois (— 1), 10 aux écologistes (+ 6), 8 à la Ligue chrétienne (+ 3), 7 au Parti

rural (populiste) (— 2), 1 aux libéraux et 1 au représentant du territoire autonome de l'île d'Aaland.

Le nouveau Parlement compte également un nombre record de femmes (77 élues), 128 députés sortants étant réélus.

Il appartient désormais au président de la république, Mauno Koivisto, issu des rangs des sociaux-démocrates et président depuis 1983, de choisir celui qui sera chargé de former le nouveau gouvernement.

Selon les analystes politiques finlandais, les consultations et négociations qui vont s'engager entre les trois principaux partis vont être longues, et la formation d'un nouveau gouvernement n'est pas attendue avant la deuxième quinzaine d'avril.

Le président Koivisto est parti hier soir pour la Laponie pour prendre quelques jours de vacances avant de regagner Helsinki et d'entamer ses consultations.

L'Albanie libère tous ses prisonniers politiques

BELGRADE (Reuter) — L'Albanie a libéré les 175 prisonniers politiques qu'elle déclarait détenir dans ses prisons et ses camps de rééducation, rapportait hier l'agence de presse yougoslave Tanjug, citant la radio albanaise captée dans la ville frontalière yougoslave d'Ohrid.

« La totalité des 175 prisonniers politiques dans les prisons et les camps albanais ont été remis en liberté », précise l'agence en citant la déclaration de la radio officielle albanaise.

« La radio a déclaré que par cette action ont été pleinement mises en application les dispositions d'un décret du præsident de l'Assemblée populaire albanaise, en ajoutant que l'incarcération pour des opinions et des idées sera désormais une chose du passé », rapporte Tanjug.

Les dirigeants communistes albanais avaient annoncé mardi dernier que tous les prisonniers politiques avaient été graciés. Leur nombre n'avait pas été précisé.

Selon les mouvements pour la protection des droits de l'homme, l'Albanie détenait quelque 200 prisonniers politiques.

Tanjug rapportait par ailleurs, citant l'agence de presse albanaise ATA, la formation d'un nouveau parti politique albanaise, le Parti de l'unité nationale, en prévision des premières élections pluralistes prévues le 31 mars prochain.

Par ailleurs, l'Albanie est à un « tournant de son histoire », a affirmé son ministre des Affaires étrangères Muhamet Kapilani au lendemain du rétablissement des relations diplomatiques entre Washington et Tirana.

« Je pense que la reprise des relations diplomatiques avec les États-Unis a une signification toute particulière. L'Albanie est maintenant à un seuil, (...) un tournant dans son

histoire », a-t-il déclaré samedi dans une interview accordée à Reuter et à l'agence d'images Visnews.

Le rétablissement des relations américano-albanaises, rompues en 1939, est venu confirmer la volonté du président Ramiz Alia de rompre avec l'isolement cultivé par son prédécesseur Enver Hoxha à qui il a succédé en 1985.

Muhamet Kapilani a précisé que les élections du 31 mars, premier scrutin multipartite de l'Albanie d'après-guerre, seraient supervisées par des observateurs étrangers venus notamment de France, d'Italie, de Grande-Bretagne, des États-Unis et d'Union soviétique.

L'Albanie, a-t-il souligné, se félicite de l'élection d'un « Parlement réellement représentatif, un Parlement pluraliste, duquel sera issu le futur gouvernement ».

Le ministre a réaffirmé que les réfugiés albanais — 20 000 ont récemment fui en Italie — ne s'exposeraient à aucune sanction s'ils acceptaient de rentrer au pays.

« Ils ne subiront pas de conséquences négatives s'ils rentrent rapidement (...) Nous avons été très très tolérants. Nous voyons bien que nous avons affaire à une situation anormale, où les gens sont tentés de partir à l'étranger pour des raisons économiques. Beaucoup d'entre eux sont revenus ».

Le gouvernement albanais, a-t-il ajouté, est attaché à l'instauration d'une économie de marché et souhaite participer pleinement aux relations économiques européennes et internationales.

« Notre société est en cours de renouvellement, elle subit des réformes radicales dans les domaines politique, économique et social, dans des secteurs entiers de la vie du pays ».

Désaccord sur le désarmement entre l'Est et l'Ouest

MOSCOU (AFP) — L'absence de résultats de la visite en fin de semaine à Moscou du secrétaire d'État James Baker, avec un blocage sur les questions de désarmement, mais aussi la simple affirmation d'une volonté de coopérer dans l'après-guerre du Golfe, confirme que les relations soviéto-américaines traversent actuellement une phase d'attente.

« Nous n'avons pas réglé les problèmes les plus importants qui demeurent », a indiqué James Baker aux journalistes peu avant de partir samedi. Il faisait allusion aux conten-

tieux sur le désarmement, en premier lieu sur le non respect du traité CFE, sur les armes conventionnelles en Europe, paraphé en novembre à Paris.

L'URSS est accusée par les autres signataires d'avoir soustrait à la démolition quelque dix mille chars et blindés en les transférant au-delà de l'Oural et de chercher à exclure de cet accord trois divisions mécanisées en les plaçant sous l'autorité de la marine, exclue de la compétence du traité.

Le président George Bush et le premier ministre britannique John

Major, après leurs entretiens samedi aux Bermudes, ont souligné qu'il fallait d'abord que le traité CFE soit respecté avant de conclure le traité START sur la réduction de 30 à 35 % des arsenaux stratégiques nucléaires des deux grands. « Il faut être certain que le traité CFE soit mis en application avant d'aller trop loin en matière de START », a déclaré M. Major.

Les Soviétiques contiennent mal leur désappointement, mais le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Vitaly Tchoukine, s'est gardé de critiquer trop ouvertement les Américains, affirmant que quel-

ques progrès avaient été enregistrés par les experts samedi matin lors de leur dernière séance de travail.

Cette brouille ne va cependant pas jusqu'à la remise en cause du prochain sommet à Moscou entre MM. Bush et Gorbatchev. Il est toujours prévu pour le premier semestre, a assuré M. Tchoukine.

Cette phase difficile que traverse le dialogue entre les deux grands confirme d'autre part le rôle de plus en plus grand en URSS des militaires, des officiers particulièrement inquiets de la démonstration de force de l'armée américaine dans le Golfe.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 Immobilier — Résidentiel

200-299 Immobilier — Commercial

300-399 Marchandises diverses

400-499 Offres d'emploi

500-599 Services

600-699 Véhicules automobiles

900-999 Avis

99 Visites Libres

ST-LEONARD PENTHOUSE à sous-louer, 6^e, très grand salon, 12e étage, b./tourbillon, foyer, vue panoramique, décoration superbe, 1 450 \$/m. **Ville 14h à 21h, 6050 Jean-Talbot, n. 1201.** Libre 1er avril.

101 Propriétés à vendre

JOLIETTE, cottage '90, luxueux, exclusif, aire ouverte, piscine, pompage, plancher chêne, terrain boisé, gazonné, 225 000 \$ 1-756-2551.

L.D.R. CONCORDE, luxueux duplex fin fini, piscine, note incl. Vente rapide par propriétaire. 668-4044.

LES PONTSI Mt-Nord, Bungalow libre, rén. taxes, note incl. Visite libre. 14h à 16h. 142 000 \$ 385-9942

MONTREAL Triplex, 2 lofts avec rez-de-chaussée commercial. Revenu: 44 000 \$ Me. J. Sequera 844-2383.

VILLE MONT-ROYAL maison détachée. FACE A UN PARC, demande 785 000 \$ 644-9443

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

ORFORD SUR LE LAC Grande maison 2 étages, 3 chambres, 2 s./bains, foyer, planchers bois franc, construction '89, lac, tennis, sentiers, prix 134 500 \$ négociable. 1514/297-2725

ST-MATHIAS, split, 2 murs de pierre, 4 ch., aires ouvertes, foyer, s/sol fini, garage, 1 vaisselle, terrain 10 000 pi.ca. paysagé. 112 000 \$ A voir! 558-1597

STE-ROSE Bungalow 89, 3 chambres, 2 s./bains, garage à côté. Beaucoup d'extras. Faut voir! 129 900 \$ 625-8270

105 Propriétés à louer

CANTONS DE L'EST: Près Eastman, Lac privé, sauna, bain tourbillon, foyer, 3 cc. meuble, 850 \$/m. non-chaut Libre mai: 277-8187 — 274-4158

113 Propriétés à revenus à vendre

TEMISCAMINGUE, Québec, 2 quadruplex 4 %, construction '88 et '89, revenu 50 400 \$ par année. 1-819-627-9751

118 Copropriétés à vendre

LAC BROME Manor Inversness. Élegante copropriété de style loyaliste, dans rare ensemble riverain. 1 100 pi.ca plus terrasse, 2 ch., 1 s./bains, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. À moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs quatre saisons. Libre immédiatement. Prix: 125 000 \$ Sur rendez-vous. Jour: 887-3838, soir: 388-2704.

121 Condos à louer

CANAL LACHINE, rue Vinet, luxueux, foyer, 2 ch.c., stat. int., 900\$/mois, 273-4030, soir 333-3737.

122 Condos à vendre

BROSSARD, bord de l'eau, 6ème étage, 4 1/2 ou à louer, occupation immédiate. 939-2952, 659-6702

DUVERNEY, condo Val-des-Ârres, luxueux, 2 chambres, 6e étage, vue sur la rivière, foyer, garage, etc. 159 000 \$, 668-8274

FABRE: Près Parc Lafontaine, 1 000 pi.ca., entièrement rénové. Occupation immédiate. 528-7524 — 522-4395

GRAND 3^e, très enssoleillé, bâte-récente, toutes commodités, patio, garage int., près du métro. 934-0848

OUTREMONT ADJ. Complètement rénové 1988, 3 c.c., très enssoleillé. 219 000 \$. Agents s'abstiennent. 345-9545

125 Chalets à louer

BELLE PLAGE PRIVÉE 3 chambres, Région St-Jovite (Lac des Plages). Saison estivale. 1-415-445-8307

141 Maisons de campagne à vendre

PRÈS D'ORFORD, maison canadienne en pierre des champs, 3 s/bains, foyer, s/sol fini, 2 garages, atelier, grand terrain. 819-846-4370

SPLENDEUR Maison solaire passif, sur un terrain de 10 acres paysager, piscine, écurie, manège ext., un pré closé, idéal pour chevaux. Région Montebello. Prix demandé: 140 000 \$ Pas d'agent. (819)683-6255, 423-5856

149 Terrains à vendre

LAVAL - VENTE DIRECTE Site unique, près futur métro - Voisin centre 2000, 9000 pi.ca. prévu pour multiples logements - Investissement idéal pour médecins, dentistes - Prix réduit de 5,08 \$ à 5,50 \$/pi.ca. Comp. financé 5 000 \$ - Balance à 6 % pour 5 ans financée par moi. Occasion incomparable, cause maladie - Appelez-moi! 493-8796, 326-2625.

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

149 Terrains à vendre

PARTICULIER VEND TERRAIN résidentiel 100 000 pi. à l'île Perrot, à 100 pi. du Lac St-Louis, avec droit de passage au lac, descente de bateau. Valeur 4 \$/p.c. laisserais pour 2 \$/p.c. L'offre est pour le lot entier. Écrire à M. Dusbabon C.P. 441, Youville, Mtl. Qc. H2P 2V6

REPENTIGNY SECTEUR PRESTIGIEUX pour maison 300 000 \$ + + 3 terrains riverains 15 000 pi.ca. ch., 3 terrains in land 9 000 pi.ca. ch., 1 terrain commercial 20 000 pi.ca. ch., 333-9999, 741-9510 (pg.)

ROSEMERE

Terrains 7 000 pi. et plus, idéal pour duplex et triplex. 435-1511

160 App. et log. à louer

5592 DUROCHER, haut de duplex, éclairé, joli, 6^e, chaufte, nouvelle cuisine et toilette, 1075\$/mois, 276-8645 (excepté samedi)

BOUL. ST-JOSEPH EST Luxueux 5 1/2, 5ème, chaufte, boiserie, vifrais, tranquille, balcon. 1er juil. 725 \$ 521-4498

ED. MONTPETIT Grands 4 1/2, 5^e, chaufte, poêle/frigo, devant U de M, très tranquille. Près métro. 484-6459

GRAND 5% CHAUFFE: 6574, Marquette, 2e étage, enssoleillé, couple tranquille. Pas d'animaux. 274-9514

OUTREMONT, 3^e, 4 1/2 livres 1er avril, 1er juillet, 272-9162, 737-9711

PLATEAU Mont-Royal, Grand 6 1/2 sur 2 étages, jardin, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle fonction, entrée lav./sach. Complètement rénové. 1 000 \$/mois. Références exigées. Libre immédiatement. Près métro Sherbrooke. 445-3172

PLAZA VIMONT, 3^e ou 4^e, condition parfaite, chaufte, 3655 ou 3955/par mois, 487-7132, 597-5946

ROSEMONT 3^e, chaufte, 4055/par mois. Split-level. 328-4620, 322-6220

RUE CHARLEMAGNE: 5 pièces, 2 c.c., 2e étage, planchers bois franc. Libre avril ou mai. 435 \$/mois, 727-6265

ST-ANDRÉ 2 1/2, 3^e neu. Libres. Alar-mes, balcons, stat. entrée lav./séch. enssoleillé. Près métro Berni. 449-1418

173 Maisons repos/retraite

ESPACE à louer pour clinique médicale dans résidence pour personnes âgées, autonomes, potentiel de 300 clients, plus vaste clientèle dans les environs, entrée privée. 254-9002, 251-2600

251 Bureaux à louer

4789 DES SOURCES PIERREFONDS 1800 pi.ca., 2e étage, chaufte, éclairé, libre imm. 654-5557

DANS CLINIQUE MÉDICALE

Bureau à louer, 3050 boul. Carlier, Laval. 648-2090

251 Bureaux à louer

CENTRE-VILLE 2055 PEECH SOUS-LOUER 1 555 pi.ca., Bail jusqu'en février 1992. Toutes les offres seront considérées. 845-8781

CÔTE VERTU/Lacadié 1000 à 20 000 pi.ca. bureaux professionnels, clés en mains, grand parking. Tous les services 8 505 pi.ca. 739-3641

DÉCARIE/DE LA SAVANE: Bureaux luxueux, très grand stat. gratuit, à côté du métro. Prix: 9,80 \$/pi.ca. 738-5858. Rés. 733-4041

IDÉAL PROFESSIONNEL

PLAZA ST-HUBERT Près métro, stationnement, crts protégés. M. GHAD, 733-8818, 861-3000

MONTREAL-NORD

LACORDAIRE/LEGER, bureau professionnel, 1470 pi.ca., ascenseur, parking, 8 005 pi.ca., 943-9642

PRÈS AUTOROUTE DES LAURENTIDES

Bureau + entrepôt à sous-louer, 12 000 pi.ca., 2 000 \$ le pi.ca. Appeler François ou Harry, 383-4442

259 Espaces commerciaux à louer

A BLAINVILLE: Boul. Labelle, Centre commercial, locaux modernes, à partir de 900 pi.ca. 648-4032, 648-4474

CENTRE MÉDICAL

Idéal pour groupe médecins spécialisés en obstétrique ou gynécologie ou médecine générale. 3 700 pi.ca. St-Laurent près Laurier. Inf. 335-6901 ou 331-5355

ESPACE COMMERCIAL/INDUSTRIEL à louer, 2 900 pi.ca. Paris Industriel Ville St-Laurent M. Allard, 959-1936

LAVAL: Boul. Labelle (Fabreville)

Bureaux ou commerces, 250 à 4 500 pi.ca., 2 mois gratuits, taux compétitifs. Déclat, 922-9205

ST-DONIQUE: coin Beaubien

Bureaux professionnels dans quartier central, près transports en commun, 2 000 pi.ca., r-d-c, air climat, tout neu. Dispo. 1er avril. Jrs 385-3443

363 Mobiliers de bureau, accessoires

AMEUBLEMENT de bureau neuf et usagé. Liquidation classeurs. Les Aménagements F.B. Inc. 636-6898

SYSTÈME téléphonique Unidom, 4 téléphones, appels conférence, compte fin. Garantie. 2 000 \$ Sem. 849-3800, fin de sem. 621-6430

365 Equip. de commerce

CELLUTRONIX 594-0077 TÉLÉVISEURS — Tonales 16,95 \$/mois — Numériques 18,95 \$/mois — Alpha numériques 37,95 \$/mois — Motorola 800 M (neuf) 549 \$ — Cellulaires VCG à partir de 199 \$ Nous achetons cellules VCG

666 ALEISTER CROWLEY

Livres de collection, édition numérotée. 433-8996

391 Antiquités

ANTIQUITIÉS, brocante, Collection, timbres, cartes postales, etc. GRENIER ST-ANDRÉ, 6631 St-André, Mtl. Vend. sam. dim. 270-4916

POUR MUSÉE D'ÉTÉ

outils et articles usuels des temps anciens, 300 pièces à plus, 418-629-5507

395 Oeuvres d'art

MIRO, Chagall, Galder, Moore, lithographies numérotées, signées, encadrées. (418) 654-2819

275 Locaux à louer

ATELIER, bien équipé à louer à l'heure, semaine ou autre, soudure, couture, peinture (lusi), décors, etc. Peut aussi effectuer vos travaux. Information: Atelier « Imagine », 527-3188

LOCAL À LOUER, 3562 Bélair, coin 5ème Ave, 2200 pi.ca., plus cave 2200 pi.ca., 336-6675

ST-DENIS & JEAN-TALON

Bureaux & locaux neufs, diff. grandeurs, 667-4145

283 Commerces à vendre

A STE-ANNE BEAUPRÉ, motel 38 unités, 130 places, cause maladie, Im-mobuities Canadien Courtier, 1-418-529-6178

JOLIETTE, centre de recyclage de pièces d'autos, en opération depuis 20 ans. Serge: 759-8888, soit: 759-5701

LAURENTIDES Par propriétaire, Bar-steak-house, lac Maskinongie, St-Jovite, à côté Mont-Tremblant, avec chalet 2 chambres à coucher + grand terrain. Pour info: après 17h, 1-819-425-9751

NOUVEAUTÉ: pharmacie et clinique médicale, bon placement, foyer moderne, associé disponible, 721-4983

TROIS-RIVIÈRES

Bar style Pub, spécialisé en bière importée. Permis bar, restaurant, terrasse, dance, spectacle. Position stratégique centre-ville. (819)372-0811

336 Machineries diverses

EQUIPEMENT ET MACHINERIE Complet, pour fer forgé, incluant camion et soudeuse pour travail extérieur. Cause maladie. Inf. entre 7h et 16h 481-2422. Après 18h 637-3630

351 Ameublements

A BAS PRIX: futons et matelas toutes grandeurs, meubles, étagères, grand choix, 3580, Notre-Dame O. 939-8155

359 Télévisions, stéréos, vidéos

REPARATION DE T.V. radio, vidéo. Atelier Pierre T. Vidéo Inc., 278-3764

363 Mobiliers de bureau, accessoires

AMEUBLEMENT de bureau neuf et usagé. Liquidation classeurs. Les Aménagements F.B. Inc. 636-6898

SYSTÈME téléphonique Unidom, 4 téléphones, appels conférence, compte fin. Garantie. 2 000 \$ Sem. 849-3800, fin de sem. 621-6430

365 Equip. de commerce

CELLUTRONIX 594-0077 TÉLÉVISEURS — Tonales 16,95 \$/mois — Numériques 18,95 \$/mois — Alpha numériques 37,95 \$/mois — Motorola 800 M (neuf) 549 \$ — Cellulaires VCG à partir de 199 \$ Nous achetons cellules VCG

666 ALEISTER CROWLEY

Livres de collection, édition numérotée. 433-8996

391 Antiquités

L'ENTREVUE DU LUNDI

MICHEL GERVAIS

L'Université Laval, hors de sa tour d'ivoire

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

NON SEULEMENT l'Université Laval est-elle sortie de sa tour d'ivoire depuis belle lurette, mais elle est de mieux en mieux intégrée à son milieu. À preuve, la réforme de la structure décisionnelle — récemment adoptée par l'ancien conseil, se faisant ainsi hara-kiri — qui fera prochainement l'objet d'un projet de loi à l'Assemblée nationale.

C'est ce que fait valoir le jeune recteur, 45 ans à peine, de la plus vieille institution universitaire francophone en Amérique du Nord, au cours d'un entretien récent avec LE DEVOIR. Élu il y a près de quatre ans, M. Michel Gervais estime qu'il a rempli pour une bonne part ses engagements, ses « promesses électORALES » à la communauté universitaire, véritable ville de quelque 40 000 personnes, entre la capitale et la banlieue cossue.

Contrairement à la plupart des universités nord-américaines, Laval était encore gouvernée par un seul conseil universitaire, formé presque exclusivement de membres internes (48, contre 4 externes, 2 nommés par le gouvernement, 2 par les anciens). Or, non seulement ce conseil a-t-il voté sa dissolution par un vote de 40 à 10, mais n'eût été de « quelques étudiants manipulés par des professeurs », le vote aurait été de 44 à 6, rapporte avec fierté M. Gervais. Certes, son premier projet était plus costaud, accordant la majorité aux membres externes; mais il était disposé à des amendements.

En annonçant sa candidature, en mars 1987, M. Gervais plaçait la qualité de la formation au premier rang de ses principales préoccupations. C'est d'ailleurs une des caractéristiques de la réputation de Laval : la qualité de la formation qu'elle dispense, et qui attire à Québec de nombreux étrangers. Au moment de la campagne de souscription, il y a quelques années, une enquête auprès des employeurs a démontré leur très haut degré de satisfaction quant aux programmes d'études. De plus, une récente relance auprès des diplômés de 1986 a fait ressortir que 4 sur 5 (82 %) d'entre eux feraient à nouveau leurs études dans la même institution. De nombreux concours, en droit, en actuariat, en génie, mettent aussi en relief la nécessité de valoriser la fonction de l'enseignant comme tel.

Il y a des retards à combler en ce qui a trait aux deuxième et troisième cycles, de même qu'en recherche, note M. Gervais. Mais l'université reste une institution de transmission des connaissances, et elle doit valoriser la fonction du maître, il y a des progrès en ce sens. Notamment, on relie mieux l'objectif du développement de la recherche avec celui de la formation des étudiants en emploi. Par exemple, chaque université a des pôles d'attraction : Laval est la meilleure en optique et laser, pour ne nommer qu'un seul secteur.

Il y a 20 ans, il y avait une pénurie de diplômés et les étudiants étaient placés avant d'avoir terminé leurs études. Maintenant que l'économie s'est resserrée, ce n'est plus aussi facile. Pour pallier, il faut développer la formation pratique de plusieurs programmes, notamment en formation des maîtres, en foresterie, en génie et le reste, ce qui aide énormément à l'insertion socio-professionnelle. Ce disant, M. Gervais ne pense pas seulement aux chômeurs diplômés, mais autant au sous-emploi. Une maîtrise en arts et traditions populaires qui travaille comme caissière dans un 5-10-15 n'est certes pas à son niveau de compétence.

Autre priorité du recteur : la pro-

motion des études avancées et de la recherche. Quand il est devenu vice-recteur, en 1982, le Québec produisait un doctorat par 36 000 étudiants alors que le Canada anglais et les USA en avaient un par 6000 étudiants. Graduellement, à Laval, le nombre de docteurs annuels a augmenté jusqu'à 150. Peut-être, ce nombre pourra-t-il grimper à 200 ou 215. C'est très important, indique M. Gervais. L'objectif de scolarisation optimale n'est pas seulement d'augmenter le nombre d'étudiants qui mettent un pied dans la porte et obtiennent des certificats; il faut aussi une bonne proportion d'étudiants qui deviennent bacheliers, maîtres, docteurs. Autrement, c'est inscrire le sous-développement de l'avenir du Québec.

En ce qui a trait aux subventions pour la recherche, Laval a fait des progrès remarquables, tant auprès des organismes de Québec que d'Ot-tawa. Toutes les données disponibles indiquent une hausse. Il y a même des changements qualitatifs. Ainsi, les jeunes nouveaux professeurs, qui ont presque tous poursuivi des études post-doctorales, performant bien dès le début, tant en enseignement qu'en recherche. D'autre part, les recherches se feront à l'avenir moins par des individus, des artisans, que par des équipes multidisciplinaires capables d'atteindre des masses critiques et de se donner un encadrement collectif valable. En sciences humaines, par exemple, une université ne peut se spécialiser dans tous les secteurs, chacune a sa couleur

son ton, ses lignes de force. De même en biologie et dans tous les autres secteurs. En raison des coûts en cause, des choix sont inévitables, des pôles d'attraction se forment autour de centres d'excellence.

De 1984 à 1989 (dernière année disponible), l'effectif étudiant total à Laval est passé de quelque 24 000 à près de 29 000, soit la plus forte augmentation. L'augmentation est surtout sensible au premier cycle (de 20 000 à près de 25 000) et au troisième, y passant de 625 à 954 étudiants. En 1989, Laval a décerné 4592 baccalauréats, 919 maîtrises et 145 doctorats. En ce qui a trait aux subventions et contrats de recherche, Laval a augmenté sa « part du marché » de 18 à 20 %, ce qui correspond d'ailleurs à sa part relative dans le réseau universitaire québécois.

Un autre chiffre fait énormément plaisir au recteur de Laval : en trois ans, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de 54 %. Ce qui est énorme, sans commune mesure avec l'augmentation moyenne du nombre d'étudiants, qui se fixe entre 3 et 5 % l'an. Une hausse de 18 % l'an a porté le nombre d'étudiants étrangers à 1354 en 1989, et il s'est encore accru en 1990-91, indique M. Gervais. D'où vient cet engouement ? De la présence à Québec de disciplines, en agronomie et agro-alimentaire, en foresterie et géomatique, notamment, qui sont en grande demande à l'étranger, surtout en Afrique.

Mais pas juste là. Ainsi, il est surprenant d'apprendre que le plus fort

contingent d'un seul pays (autre que le Canada, évidemment) vient de la France, pour des raisons que le recteur lui-même ne connaît pas pour l'instant. En termes régionaux, si l'on peut dire, c'est le Maghreb qui est le mieux représenté à Québec. Et, dit M. Gervais, Laval est prête à absorber un grand nombre d'étudiants étrangers. Ce qui aide la venue d'étudiants francophones, c'est que la France et la plupart des pays francophones sont exemptés des frais de scolarité différenciés qui s'appliquent aux étrangers, note le recteur. Cela bénéficie notamment aux étudiants d'Afrique noire, qui trouvent ici une formation américaine, dispensée en français, dans un pays sans passé colonisateur et qui ne nourrit aucune ambition à cet égard.

Récemment, dans son modeste bureau du 16ème étage de la faculté des sciences de l'éducation (d'où la vue environnante est superbe), M. Gervais a reçu tour à tour les ambassadeurs de la Tunisie et du Mali. Les deux sont enchantés de la formation de leurs étudiants au Québec. Le problème, c'est que Laval est trop populaire : ils y enverraient encore plus d'étudiants, s'ils le pouvaient. Ils déplorent d'ailleurs que, tout en étant ouvert à la coopération francophone internationale, le Québec la restreigne dans les faits en limitant le nombre d'étudiants étrangers admis sans droits de scolarité plus élevés. Au passage, M. Gervais signale le cas remarquable d'un étudiant chinois (il y en a quelque 90 par année à Laval) qui a complété et soutenu en un

temps record de 18 mois une thèse de doctorat en physique...

Au sujet de l'ouverture et de la présence au milieu, M. Gervais signale que, durant ses 10 ans, son prédécesseur, M. Jean-Guy Paquet, a fait énormément pour que l'Université s'insère davantage et mieux à Québec et au Québec, que ce soit par le projet du Parc technologique, le GATIQ et autres réalisations d'envergure, surtout en haute technologie. Il continue dans ce sens. L'image de l'universitaire dans sa tour d'ivoire ne tient plus, dit le recteur avec conviction; de plus en plus, Laval sort de sa chasse gardée et appuie très activement les projets de développement de la région.

Cela se vérifie de façon concrète, notamment dans les débats et décisions qui ont entouré la réforme des structures. Dans son projet initial, M. Gervais prévoyait la majorité du conseil d'administration aux membres externes, comme cela se fait ailleurs. On l'a accusé de mimétisme, ou même de livrer l'Université aux milieux d'affaires, de perte d'autonomie professionnelle et académique. Ces craintes étaient surtout symboliques, estime le recteur. Pour les justifier, il aurait fallu que tous les administrateurs externes soient homogènes et pensent la même chose; il aurait fallu aussi que tous soient dans les affaires, ce qui ne concordait pas avec le projet original. Quoi qu'il en soit, à la suite de consultations et d'auditions publiques, le projet a été modifié, de sorte que les membres de la communauté

universitaire gardent la majorité au conseil. Au total, le recteur est convaincu que la réforme en est arrivée à établir un bon équilibre, prometteur d'une gestion plus transparente à Laval, ainsi qu'en témoigne Me Guy Sirois, ex-président de l'Association des diplômés, membre externe du Conseil actuel, dans une lettre au *Soleil*, le 23 février.

M. Gervais ne s'étonne ni ne s'offusque de l'opposition d'un certain nombre de professeurs. À ses yeux, il s'agit d'un groupe restreint et bruyant qui n'a pas l'appui de la majorité de la communauté. La récente pétition signée par quelque 530 profs ? Il fait valoir qu'il y en a 1500 à Laval, sans parler des autres personnels et des étudiants; dès le départ, ceux-ci étaient favorables au projet initial, qui n'avait rien de corporatiste.

Avec bien d'autres, M. Gervais rappelle que le secteur universitaire est sous-financé et que Laval, en dépit de sa gestion prudente et serrée, a aussi sa part de problèmes, de manque à gagner notamment, qu'il évalue entre 15 et 16 millions \$ l'an. Ce qui en souffre, c'est le ratio maître-élèves, c'est la bibliothèque, c'est l'insuffisance criante de locaux, et le reste. Mais Laval, dit avec fierté le recteur, vit selon ses moyens et n'a pratiquement pas de déficit accumulé. Il est convaincu que c'est un bon choix à moyen terme, à la condition de ne pas récompenser ceux qui ont été plus prodigues ou prolifiques dans leurs budgets...

Une statistique qui réjouit beaucoup le recteur Michel Gervais : en trois ans le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de 54 %.



PHOTO CLÉMENT ALLARD



Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

ENTREVUES de presse, lors de son élection comme recteur, il y a quatre ans, Michel Gervais se faisait fort de préserver sa vie de famille... nombreuse et de continuer à faire le marché pour la marmaille. A-t-il réussi? Faisant un bilan provisoire pour LE DEVOIR, la semaine dernière, le recteur de l'Université Laval dit que oui. À preuve, cet après-midi, il avait annulé un autre rendez-vous, d'une part pour consacrer tout le temps voulu à nos lecteurs, d'autre part, pour pouvoir rentrer prendre le souper avec sa femme et ses six enfants.

Tel est M. Gervais, simple, disponible, affable, pas prétentieux pour deux sous, aussi familier avec le personnel de soutien qu'avec ses pairs, les théologiens de haute voltige.

Né en 1944 à Lévis, M. Gervais y

a fait ses études classiques. Il étudie ensuite la philosophie et la théologie, d'abord à Laval, puis à Rome, où il obtient un doctorat. Professeur et chercheur à la Faculté de théologie de son alma mater, il est très actif en enseignement et en recherche, principalement dans les domaines de la logique, de l'anthropologie théologique et de l'eschatologie (science des fins dernières de l'homme); il étudie particulièrement l'oeuvre de saint Thomas d'Aquin et approfondit la question des rapports entre le marxisme et le christianisme. Il dirige de nombreux étudiants.

Rapidement, M. Gervais s'implique dans l'administration universitaire à titre de membre actif de plusieurs organismes, d'abord à sa faculté puis à l'université. Il participe notamment à la Commission d'étude sur l'avenir de Laval, présidée par M. Léon Dion, puis à la mise en oeuvre des réformes proposées, à titre de directeur du Projet Laval. Il est ainsi

amené à proposer une politique d'accès permanent à l'Université, une réorganisation des programmes de premier cycle, un bilan et des éléments fondamentaux d'une politique des études avancées et de la recherche.

C'est là que le deuxième recteur laïc, M. Paquet (ayant succédé à M. Larkin Kerwin) le remarque et en fait, en 1982, % son vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Il y complète les réformes en cours et en met d'autres de l'avant, participe aux efforts intenses de liaison avec le milieu, en particulier pour la création d'un parc technologique et au sein du comité directeur du CNRC (Conseil national de recherches du Canada) pour la création d'un Institut d'optique.

Fort actif, sans cesse souriant et en mouvement, M. Gervais est membre de plusieurs organismes majeurs, sur le plan régional et national. Candidat au doctorat en 1987, il l'a emporté facilement.

Ghislaine Breton était secrétaire à la Faculté de théologie lorsque le

professeur-chercheur Gervais a fait sa connaissance, il y a près de 20 ans, et qu'ils ont décidé de s'épouser, s'installant rue Bourbonnière, juste à la sortie du campus, à Sillery. Mme Breton a fait ses études en droit et passé l'examen du Barreau, mais elle ne pratique pas le droit. Tout son temps est pris par les six enfants du couple, trois garçons, trois filles, âgés de 7 à 17 ans, dont l'aîné est champion canadien junior de water-polo. La maison étant devenue trop petite pour les grands, M. Gervais l'a agrandie de l'intérieur, en faisant deux chambres pour les aînés, au sous-sol.

Le recteur est fier de dire que tous ses enfants ont été et vont encore à l'école publique, par choix, qu'il ne regrette aucunement d'ailleurs. Il ne regrette pas non plus ses savants manuels de théologie, accaparé qu'il est par des fonctions fort exigeantes. Mais les fins de semaine restent consacrées à la famille, sauf rares exceptions. Rien ne saurait l'empêcher, non plus, de partir avec toute la marmaille pour les plages du

Maine, durant deux semaines, avec sa mère en plus. Les enfants ayant grandi, il n'est plus possible de les empiéter dans la même famille, mais on en prendra deux pour ce grand rendez-vous estival. Même le tournoi de golf des anciens de Laval ne saurait l'en empêcher.

Loisirs ? Bien peu, à vrai dire. Il veut se remettre au golf l'été prochain, dit-il sans conviction, confiant que sa femme trouve que son travail l'accapare trop. Mais il est visiblement passionné par ce qu'il fait à Laval, aussi intégrée au Québec que le Mouvement Desjardins.

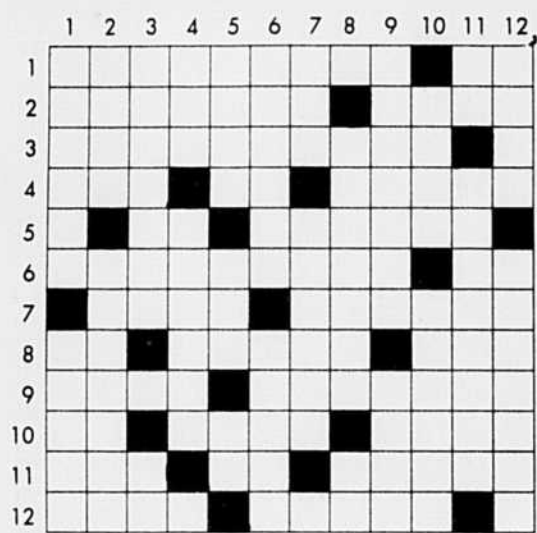
Dans un profil du nouveau recteur (Contact, printemps 1987), Michel Chauveau faisait ressortir trois dimensions de la personnalité de M. Gervais : sa capacité d'aller à l'essentiel des choses, sa capacité d'attirer la collaboration des autres et de leur faire confiance, sa volonté d'efficacité tournée vers des réalisations pratiques et concrètes. Saint Thomas d'Aquin est bien loin...

AVIS PUBLICS

VENTES
EN
JUSTICEConditions
et
renseignements1. Les ventes judiciaires
ont lieu aux adresses
ci-dessous mention-
nées.2. L'enchérisseur doit en
payer le montant immé-
diatement et en argent
comptant ou chèque
visé.3. Il est préférable de
téléphoner au bureau
de l'officier instrumen-
tant le matin de la vente
en cas d'annulation.La Chambre
des huissiers
du Québec

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-00025-910. CONSTRUCTIONS LOUISBOURG LTÉE, Partie demanderesse, VS: LES ENTREPRISES JEAN DORÉ INC. Partie défenderesse. Le 28 mars 1991 à 12h30 au 3103, rue Carole, Ste-Marthe-sur-le-Lac, district de Terrebonne, se font vendre par autorité de Justice, les biens et effets de LES ENTREPRISES JEAN DORÉ INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Astro gris, Chevrolet FA89643, #1GNDM132AHB234460, 1 pick up Ford 250 174X7519K, DA15499, FA 47622, 2 flûtes vertes, 3 tiroirs, 1 bureau en bois, 3 tiroirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL DAIGNEAULT, huissier, (514) 717-8003, JACQUES LANTOT, huissiers, 955 boul. Des Seigneurs, suite 21, Terrebonne, Qc, J6W 3W5, Montréal, le 18 mars 1991.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

- 1—Métal. — A demi.
- 2—Puissance. — Echassier.
- 3—Irréprochable.
- 4—Propre. — Lien grammatical. — Province basque d'Espagne.
- 5—Usages. — Qualité de ce qui est aigu.
- 6—Substance qui détruit les larves. — Déchiffre.
- 7—Vrai. — Espèce de thon.
- 8—Richesse. — Représentant du pape. — Céans.
- 9—Extrémité. — Poisson.
- 10—Squelette. — Variété de prune. — Gamin de Paris.
- 11—Chef sudiste. — Cube. — Odeur des viandes cuites.
- 12—Flâne. — Urticacée d'Extrême-Orient.

Verticalement

- 1—Relatif à la moelle épinière. — Oie-frande.
- 2—Division d'un ouvrage. — Asperger.

- 3—Séparation. — Erbium.
- 4—Ornement en forme d'oeuf. — Elancé.
- 5—Mariage. — Atoll. — Notre-Dame.
- 6—Bruit d'un mouvement d'horlogerie. — Avancier.
- 7—Se rendra. — Havane.
- 8—Anes. — Modulation de fréquence.
- 9—Grand nombre indéterminé. — Fourreau.
- 10—Bienheureux. — Peu important.
- 11—A demi. — Vitesse.
- 12—Habitation de sapin. — Caractère de ce qui est unique.

Solution de samedi

1. FORMAT SAINT
2. L'OEUVRE
3. ATTITUDE
4. NIEBREBIS
5. CLIVERILLE
6. HUISSIER
7. ENDEVERARD
8. TIREVERD
9. ENDEVERARD
10. ENDEVERARD
11. OSSETTE
12. SECRETAIRE

Avis est par les présentes donné en vertu de l'article 1571d du Code Civil du Bas Canada, que le contrat par lequel DSN Direct Service Network Inc. a cédé toutes ses créances actuelles et futures à La Banque Toronto-Dominion a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4286997.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné en vertu de l'article 1571d du Code Civil du Bas Canada, que le contrat par lequel GTF Commodities Inc./Les Commodités GTF Inc. a cédé toutes ses créances actuelles et futures à La Banque Toronto-Dominion a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4286994.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné en vertu de l'article 1571d du Code Civil du Bas Canada, que le contrat par lequel TF Warehousing Inc./Les Entreprises TF Inc. a cédé toutes ses créances actuelles et futures à La Banque Toronto-Dominion a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4286995.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné en vertu de l'article 1571d du Code Civil du Bas Canada, que le contrat par lequel XTL Transport Inc. a cédé toutes ses créances actuelles et futures à La Banque Toronto-Dominion a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4286996.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-3782-917. ROBERT JOLY, demandeur, VS: LES PORTES CENTENAIRES, défenderesse. Le 28 mars 1991 à 12h00 de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au 8500 rue Grenache, en la cité de Ville d'Anjou, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 chariot élévateur, 7 bureaux secrétaire, 8 flûtes et 4 tiroirs, 1 trailer Fruchal 1986 48, (2 essieux). Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. EUGÈNE FILION, huissier, FILION & ASS., HUISSIERS, 110 avenue de Marguery, St-Jérôme, Qc, J7Y 2G1, Tél. (514) 366-8282, St-Jérôme, le 8 mars 1991.

TOULET, BUSHEY, TURGEON, BLACKBURN, Procureurs de la requérante
2710, rue Masson #204
Montréal, Québec
H1Y 1W5.

DECES

DUBUC, Madeleine
— À Montréal, le 15 mars 1991, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Madeleine Dubuc, née Anderson, épouse de feu Jean-René Dubuc, elle laisse dans le deuil ses fils Michel, André, François, Robert ainsi que leurs conjointes, ses sœurs Camille (Jean Nadeau), Clarice Cheer, ses belles-sœurs Pauline Dubuc et Laurette Anderson, plusieurs petits-enfants et amis. Les funérailles auront lieu mardi le 19 courant. Le convoi funéraire partira des salons

A. Savaria Ltée (RFAQ)
340, rue Jarry est
pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 10 h 30 de la cathédrale Notre-Dame-de-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures d'ouvertures: lundi de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, mardi le salon sera ouvert dès 9 h.

LESSARD, Jean Dr
— Le Dr Jean Lessard, chirurgien à l'Institut de cardiologie de Montréal, est décédé dimanche à l'âge de 57 ans. Il laisse dans le deuil, ses enfants Charles et Maryse et leur mère Claudette Bélanger, ses huit frères et sœurs de Hull et de Montréal ainsi que de nombreux parents et amis. La dépouille mortelle sera exposée au Salon funéraire Alfred Dallaire, 3254, rue Bellechasse mardi et mercredi de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Le service religieux sera célébré le jeudi 21 mars à 10 h à l'église Notre-Dame-du-Foyer, angle Bellechasse et 4^e avenue. Au lieu de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

PRENEZ AVIS que PIBER CORPORATION demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

MEDELSOHN ROSENZWEIG, SHACTER.

Les procureurs de la compagnie.

PRENEZ AVIS que SYSTÈMES DE BRONZAGE JANSEN-BROOS INC./JANSEN-BROOS TANNING SYSTEMS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 mars 1991.

MEDELSOHN ROSENZWEIG, SHACTER.

Les procureurs de la compagnie.

M.G. MOURANI INC.

Prenez avis que la compagnie M.G. MOURANI INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 janvier 1991.

Le président

Michel Mourani.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 octobre 1990 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PORTES AUTO MAGIQUE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4331676.

Le 11ème jour de mars, 1991.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 janvier 1991 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES CUIRES PAM PAM INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 4ème jour de mars 1991, sous le numéro 4364656.

Ce 11ème jour de mars, 1991.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 février 1991 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INVESTISSEMENTS MICHEL LAPALME INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, le 5ème jour de mars 1991, sous le numéro 404158.

Le 11ème jour de mars, 1991.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 février 1991 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PLACEMENTS JONSOOR INC./JONSOOR HOLDINGS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 4ème jour de mars 1991, sous le numéro 4364659.

Le 11ème jour de mars, 1991.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 février 1991 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PERMA-KNIT LIMITED TRADING UNDER THE NAME OF « LES CEINTURES FIORI ENR./FIORI BELTS REGD. » a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 4ème jour de mars 1991, sous le numéro 4364660.

Le 11ème jour de mars, 1991.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1991 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PERMA-KNIT LIMITED TRADING UNDER THE NAME OF « LES CEINTURES FIORI ENR./FIORI BELTS REGD. » a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 4ème jour de mars 1991, sous le numéro 4364660.

Le 11ème jour de mars, 1991.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le 10 mai 1991, à 9h30 a.m., ALLAN H. PORTIGAL, demeurant dans la province de Québec et dans l'état du Maryland, U.S.A. et DAVID L. PORTIGAL, demeurant dans l'état du Maryland se présenteront devant un des juges de la Cour Supérieure siégeant dans le district de Montréal, au Palais de Justice, afin d'obtenir des lettres de vérification établissant que la succession de feu Frances Portigal son vivant demeurant au 7745 Sherbrooke Est, Montréal, Québec, incombe auxdits ALLAN H. PORTIGAL et DAVID L. PORTIGAL.

DATE À MONTRÉAL, le 15 mars 1991.

Avis

Avis est par les présentes donné en vertu de l'article 1571d du Code Civil du Bas Canada, que le contrat par lequel GTL Transport (1989) Inc./Transport GTL (1989) Inc. a cédé toutes ses créances actuelles et futures à La Banque Toronto-Dominion a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4286990.

Vaudreuil: 253159

Richmond: 183312

Verchères: 242310

Arthabaska: 301952

Drummond: 324059

Sherbrooke: 396450

Saint-Hyacinthe: 261033

Trois-Rivières: 403593

Compton: 124841

Québec: 1405978

LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-193723-917

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre de la famille)

(Divorces)

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

MARC LAGUERRE, Demandeur

-vs-

Défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ANA ELISA CORDEIRO de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 rue St-Antoine est, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de ANA ELISA CORDEIRO.

Lieu: Montréal

Date: 7 mars 1991

GILBERT CHAPADOS, P.A.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Fiduciers Colin Wesley Webster

Avis est, par les présentes, donné que les trois fiduciers créés par donation par Colin Wesley Webster au profit de feu Beverly Frost Webster, ses descendants et leurs conjoints par voie d'actes signés respectivement les 20 février 1942, 26 février 1943 et 29 mai 1944 devant J.H. Hutcheson, notaire, s'adresseront au Parlement du Québec, au cours de la présente session, aux fins de demander l'adoption d'une loi à caractère privé visant à modifier les périodes de division de biens des fiduciers, à uniformiser le contenu des trois actes de fiducie, à clarifier les pouvoirs discrétionnaires des fiduciers, à étendre les pouvoirs en matière d'investissement et à déterminer la nomination des fiduciers.

Toute personne ayant des motifs d'intérêt sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation, Assemblée nationale, édifice Honoré-Mercier, bureau 2.68, 1025, rue Saint-Augustin, Québec G1A

MONTRÉAL, le 4 mars 1991.

Les procureurs des requérants

OGILVY RENAULT.

PRENEZ AVIS que AUBERGE MAIDENHEAD INC., une compagnie constituée sous l'autorité de la Partie I de la Loi sur les compagnies (Québec), ayant son siège social à Montréal, mandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies de la province de Québec.

DATE à Montréal, ce 13ème jour de mars 1991.

AUBERGE MAIDENHEAD INC.

Par Mimi Côté

secrétaire-adjoint.

AVIS LÉgal

AVIS est par les présentes donné, selon l'article 31 de la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux des Corporations (L.R.Q. 1977, chap. P-16) que la garantie créée par un acte de fiducie, d'hypothèque, de gage et de nantissement intervenu devant Me Paul Dorval, notaire, entre les Industries Vogue Ltée et Compagnie de Fiducie Gardien à titre de fiduciaire, portant la date officielle du 4 mai 1985 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3353765 ainsi qu'au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke sous le numéro 28274, est devenue exécutoire suite au défaut de Les Industries Vogue Ltée de respecter les termes et conditions dudit acte de fiducie.

Montréal, le 14 mars 1991.

de Grandpré, Godin, procureurs de

Compagnie de Fiducie Gardien,

es qualités de fiduciaire pour

les détenteurs d'obligations de

Les Industries Vogue Ltée.

AVIS LÉgal

AVIS est par les présentes donné, conformément selon l'article 1571D du Code Civil du Bas-Canada que Les Industries Vogue Ltée a cédé et transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à Banque Lloyds du Canada par acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 6 mars 1987 sous le numéro 3837755 et que 2679965 Canada Inc. ayant une place d'affaires au 9031, rue Valley à Ville LaSalle est devenue aux droits de ladite banque ayant acquis de celle-ci, tous les droits découlant de la cession de créances ci-dessus mentionnée et ce, aux termes d'une convention de vente et cession de créances et des sûretés s'y rapportant intervenue sous seing privé le 4 mars 1991 et aux termes d'un avis de subrogation relativement à une cession de créances donnée à la même date.

Montréal, le 14 mars 1991

de Grandpré, Godin, procureurs de

2679965 Canada Inc. aux droits de

Banque Lloyds du Canada.

AVIS LÉgal

AVIS est par les présentes donné, conformément selon l'article 1571D du Code Civil du Bas-Canada que Groupe Gastron Inc. a cédé et transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à Banque Lloyds du Canada par acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 6 mars 1987 sous le numéro 3837755 et que 2679965 Canada Inc. ayant une place d'affaires au 9031, rue Valley à Ville LaSalle est devenue aux droits de ladite banque ayant acquis de celle-ci, tous les droits découlant de la cession de créances ci-dessus mentionnée et ce, aux termes d'une convention de vente et cession de créances et des sûretés s'y rapportant intervenue sous seing privé le 4 mars 1991 et aux termes d'un avis de subrogation relativement à une cession de créances donnée à la même date.

Montréal, le 14 mars 1991

de Grandpré, Godin, procureurs de

2679965 Canada Inc. aux droits de

Banque Lloyds du Canada.

AVIS LÉgal

AVIS est par les présentes donné, conformément selon l'article 1571D du Code Civil du Bas-Canada que Groupe Gastron Inc. a cédé et transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à Banque Lloyds du Canada par acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 6 mars 1987 sous le numéro 3837755 et que 2679965 Canada Inc. ayant une place d'affaires au 9031, rue Valley à Ville LaSalle est devenue aux droits de ladite banque ayant acquis de celle-ci, tous les droits découlant de la cession de créances ci-dessus mentionnée et ce, aux termes d'une convention de vente et cession de créances et des sûretés s'y rapportant intervenue sous seing privé le 4 mars 1991 et aux termes d'un avis de subrogation relativement à une cession de créances donnée à la même date.

Montréal, le 14 mars 1991

de Grandpré, Godin, procureurs de

2679965 Canada Inc. aux droits de

Banque Lloyds du Canada.

AVIS LÉgal

AVIS est par les présentes donné, conformément selon l'article 1571D du Code Civil du Bas-Canada que Groupe Gastron Inc. a cédé et transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à Banque Lloyds du Canada par acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 6 mars 1987 sous le numéro 3837755 et que 2679965 Canada Inc. ayant une place d'affaires au 9031, rue Valley à Ville LaSalle est devenue aux droits de ladite banque ayant acquis de celle-ci, tous les droits découlant de la cession de créances ci-dessus mentionnée et ce, aux termes d'une convention de vente et cession de créances et des sûretés s'y rapportant intervenue sous seing privé le 4 mars 1991 et aux termes d'un avis de subrogation relativement à une cession de créances donnée à la même date.

Montréal, le 14 mars 1991

de Grandpré, Godin, procureurs de

2679965 Canada Inc. aux droits de

Banque Lloyds du Canada.

AVIS LÉgal

AVIS est par les présentes donné, conformément selon l'article 1571D du Code Civil du Bas-Canada que Groupe Gastron Inc. a cédé et transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à Banque Lloyds du Canada par acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 6 mars 1987 sous le numéro 3837755 et que 2679965 Canada Inc. ayant une place d'affaires au 9031, rue Valley à Ville LaSalle est devenue aux droits de ladite banque ayant acquis de celle-ci, tous les droits découlant de la cession de créances ci-dessus mentionnée et ce, aux termes d'une convention de vente et cession de créances et des sûretés s'y rapportant intervenue sous seing privé le 4 mars 1991 et aux termes d'un avis de subrogation relativement à une cession de créances donnée à la même date.

Montréal, le 14 mars 1991

de Grandpré, Godin, procureurs de

2679965 Canada Inc. aux droits de

Banque Lloyds du Canada.

AVIS LÉgal

AVIS est par les présentes donné, conformément selon l'article 1571D du Code Civil du Bas-Canada que Groupe Gastron Inc. a cédé et transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à Banque Lloyds du Canada par acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 6 mars 1987 sous le numéro 3837755 et que 2679965 Canada Inc. ayant une place d'affaires au 9031, rue Valley à Ville LaSalle est devenue aux droits de ladite banque ayant acquis de celle-ci, tous les droits découlant de la cession de créances ci-dessus mentionnée et ce, aux termes d'une convention de vente et cession de créances et des sûretés s'y rapportant intervenue sous seing privé le 4 mars 1991 et aux termes d'un avis de subrogation relativement à une cession de créances donnée à la même date.

Montréal, le 14 mars 1991

de Grandpré, Godin, procureurs de

2679965 Canada Inc. aux droits de

Banque Lloyds du Canada.

AVIS LÉgal

AVIS est par les présentes donné, conformément selon l'article 1571D du Code Civil du Bas-Canada que Groupe Gastron Inc. a cédé et transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à Banque Lloyds du Canada par acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 6 mars 1987 sous le numéro 3837755 et que 2679965 Canada Inc. ayant une place d'affaires au 9031, rue Valley à Ville LaSalle est devenue aux droits de ladite banque ayant acquis de celle-ci, tous les droits découlant de la cession de créances ci-dessus mentionnée et ce, aux termes d'une convention de vente et cession de créances et des sûretés s'y rapportant intervenue sous seing privé le 4 mars 1991 et aux termes d'un avis de subrogation relativement à une cession de créances donnée à la même date.

Montréal, le 14 mars 1991

de Grandpré, Godin, procureurs de

2679965 Canada Inc. aux droits de

Banque Lloyds du Canada.

AVIS LÉgal

AVIS est par les présentes donné, conformément selon l'article 1571D du Code Civil du Bas-Canada que Groupe Gastron Inc. a cédé et transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à Banque Lloyds du Canada par acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 6 mars 1987 sous le numéro 3837755 et que 2679965 Canada Inc. ayant une place d'affaires au 9031, rue Valley à Ville LaSalle est devenue aux droits de ladite banque ayant acquis de celle-ci, tous les droits découlant de la cession de créances ci-dessus mentionnée et ce, aux termes d'une convention de vente et cession de créances et des sûretés s'y rapportant intervenue sous seing privé le 4 mars 1991 et aux termes d'un avis de subrogation relativement à une cession de créances donnée à la même date.

Montréal, le 14 mars 1991

de Grandpré, Godin, procureurs de

2679965 Canada Inc. aux droits de

Banque Lloyds du Canada.

AVIS LÉgal

AVIS est par les présentes donné, conformément selon l'article 1571D du Code Civil du Bas-Canada que Groupe Gastron Inc. a cédé et transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à Banque Lloyds du Canada par acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 6 mars 1987 sous le numéro 3837755 et que 2679965 Canada Inc. ayant une place d'affaires au 9031, rue Valley à Ville LaSalle est devenue aux droits de ladite banque ayant acquis de celle-ci, tous les droits découlant de la cession de créances ci-dessus mentionnée et ce, aux termes d'une convention de vente et cession de créances et des sûretés s'y rapportant intervenue sous seing privé le 4 mars 1991 et aux termes d'un avis de subrogation relativement à une cession de créances donnée à la même date.

Montréal, le 14 mars 1991

de Grandpré, Godin, procureurs de

2679965 Canada Inc. aux droits de

Banque Lloyds du Canada.

AVIS LÉgal

AVIS est par les présentes donné, conformément selon l'article 1571D du Code Civil du Bas-Canada que Groupe Gastron Inc. a cédé et transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à Banque Lloyds du Canada par acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 6 mars 1987 sous le numéro 3837755 et que 2679965 Canada Inc. ayant une place d'affaires au 9031, rue Valley à Ville LaSalle

REGARDS SUR LE MONDE

Grogne et rationnement généralisé à Cuba

Pendant que les établissements de luxe pour touristes se multiplient, la population est appelée à de nouveaux sacrifices

François Brousseau

envoyé spécial

LA HAVANE — À Varadero, capitale du tourisme cubain, grand rendez-vous des Québécois, Allemands et autres Italiens en quête d'exotisme à prix modique, vrais hôtels cinq étoiles et buffets élaborés ont récemment fait leur apparition.

Pendant ce temps, à La Havane et partout dans cette immense île de 1200 kilomètres de long, le Cubain ordinaire est assujéti à un rationnement — déjà strict depuis des années — maintenant généralisé. Un rationnement qui s'est étendu, l'automne dernier, des oeufs au poisson frais, des savonnets aux sous-vêtements (une paire de chaussettes par année !), du lait pour enfants aux chemises. Cuba vit depuis six mois au rythme de la « période spéciale en temps de paix » : un véritable état de siège économique, qui alimente et fait croître la traditionnelle grogne populaire.

La presqu'île de Varadero est un chantier, ses vingt kilomètres de plage seront bientôt entièrement couverts d'hôtels, de plus en plus luxueux. La capacité d'accueil de la péninsule, aujourd'hui de 6000 chambres, sera selon les autorités cubaines de 30 000 d'ici 1995. Pour Cuba dans son ensemble, 300 000 touristes (dont 50 000 Canadiens, surtout des Québécois) ont visité le pays en 1990 et 600 000 devraient le faire en 1991. Dans l'ordre, le Canada, l'Allemagne, l'Espagne et le Mexique fournissent les plus forts contingents.

Les touristes d'expérience — malgré des ratés toujours enregistrés du côté de la restauration — relèvent plus souvent qu'autrement l'élévation du niveau de l'accueil touristique à Cuba au cours des cinq dernières années. Au moment de l'abandon par le grand frère soviétique, le spectaculaire boom de Varadero illustre la volonté des autorités cubaines de se jeter à corps perdu dans la poursuite de la manne touristique. Sans attendre le luxe et le raffinement gastronomique des *Club Med* des îles françaises, l'accueil aux touristes étrangers à Cuba se rapproche aujourd'hui des normes occidentales.

Mais à quinze kilomètres de ce paradis de sable et de soleil, dans la petite ville de Cardenas, d'une beauté architecturale bien cachée par les assauts de l'âge doublés d'un abandon extérieur total, les voitures — ces fameuses Chevrolet et Studebaker multicolores de l'époque pré-révolutionnaire — ont cessé de circuler, faute d'essence et sont recouvertes de bâches. Les calèches transportent les enfants à l'école, les bicyclettes et mobylettes occupent toutes les rues. Le tiers monde aux portes du luxe occidental : image bien connue, à laquelle n'échappe plus maintenant « le premier État socialiste en Amérique ».

30 ans pour en revenir au même point

« Nous avons fait la révolution il y a trente ans pour en finir avec l'humiliation devant tous ces riches



Rue du quartier San Leopoldo, à La Havane. Expectative et lendemains incertains.

PHOTO FRANÇOIS BROUSSEAU

étrangers qui venaient faire la belle vie ici. Mais nous en sommes aujourd'hui au même point : regarder les touristes s'empiffrer tandis que nous nous serons de plus en plus la ceinture. » Le commentaire du chauffeur de taxi, Carlos, qui nous mène de l'hôtel Las Palmeras (capitaux et touristes et grande partie espagnols) au bien nommé Paradiso (un super-Hilton transposé, où l'on peut déguster son *mojitos* tout immergé dans une piscine), résume — sur un ton bien modéré — l'attitude de la population devant l'ineffable fossé qui se creuse entre touristes et autochtones, entre la « non-économie » en pesos et un dollar de plus en plus impérial et indispensable.

La litanie des plaintes économiques du peuple cubain devant la vie quotidienne rappelle celle, bien connue, entendue dans de nombreux pays d'Europe centrale jusqu'à tout récemment : ici, le *nie ma* polonais (« il n'y en a pas ») devient *no hay*; les changeurs clandestins assaillent le touriste ici comme là-bas; le salaire mensuel moyen (150 pesos, environ 200 dollars au cours officiel) doit être divisé par huit, voire par dix si on veut l'échanger au cours réel (de 6 à 8 pesos au dollar américain); le marché noir — tabac, alcools et essence proposés aux touristes — est bien là, malgré une répression économique (« redoubler d'ardeur dans la lutte contre la corruption et la spéculation et leur opposer un poing de fer », écrit *Granma*, le journal officiel du Parti communiste cubain) féroce et impitoyable.

Mais à la différence de Prague ou de Budapest, les enfants de La Havane assaillent le touriste, lui soutirant des « Chiclets », un stylo à bille, voire carrément un dollar pour arrondir la journée : tiers monde certes moins misérable que celui des bidonvilles haïtiens, avec leurs cortèges de visages émaciés, mais tiers monde quand même.

« Regardez comme c'est pauvre. dit Armando en faisant visiter son quartier de San Leopoldo, l'un des plus tristes de la capitale. Nous n'avons rien. Comment voulez-vous que j'arrive avec 93 pesos par mois ? » À gauche, un magasin d'alimentation aux trois quarts vide où s'alignent quelques rangées de conserves — des haricots verts d'Albanie, immanquables à ce qu'on dit. Devant, en direction de la mer, une rue à demi-inondée, un vieil homme et sa canne rentrant de la pêche, dans le port de la capitale, deux poissons rougeâtres à la main; des enfants qui jouent avec de vieux pneus, et quelques-uns de ces incroyables chiens cubains, atrocement maigres et entièrement couverts de plaies.

Écœurement et impuissance

Armando, photographe dans une revue havanaise, grand gaillard dans la vingtaine, ne cache pas à l'Occidental de passage son écœurement devant le régime mais avoue son impuissance sur les façons de le combattre : « Nous ne pouvons faire comme ils ont fait à l'Est, nous ne sommes pas organisés. »

Selon les exilés cubains surtout ba-

sés à Miami, consultés par LE DEVOIR, entre 10 et 15 groupuscules à peine, de quelques membres chacun, existeraient dans l'île, avec des structures lâches et totalement clandestines. Leur principale activité consisterait... à demander la libération des camarades militants emprisonnés !

« Quelque chose comme une centaine de militants dans l'ensemble du pays », estime Rolando Cartaya, exilé en 1987, journaliste à Radio-Martí, le poste anti-castriste financé par Washington, que l'on peut facilement capter dans l'île sur les ondes courtes et même, à certaines heures, sur la bande AM — tout dépendant de l'efficacité du brouillage.

Ce poste fondé en 1985, affilié à « La Voix de l'Amérique », évite soigneusement le ton militant dans ses informations, mais donne évidemment, dans ses interviews, beaucoup de place aux affaires cubaines telles que vues par l'opposition en exil. Une large part y est cependant donnée aux informations internationales : le poste dispose désormais... d'un correspondant à Moscou ! Les cotes d'écouté sont inconnues, mais plusieurs Cubains ont déclaré au DEVOIR écouter régulièrement Radio-Martí, à laquelle est venue s'adjoindre une télévision il y a un an.

Aucune publication d'opposition

Aucun journal, aucune publication d'opposition ne sont connus. Tout au plus, certaines paroisses catholiques — et notamment celle sise dans la magnifique cathédrale baroque du cœur de la vieille Havane — pu-

blient-elles des feuilles hebdomadaires où l'on pourra trouver, entre deux chroniques strictement religieuses, entre deux appels au « retour à la religion » (Cuba compte beaucoup de baptisés mais peu de pratiquants, une tendance qui s'inverserait aujourd'hui) —, une petite phrase à teneur socio-politique, appelant par exemple « à la tolérance dans le dialogue social ». On est loin de l'audace et de l'abondance des *samizdat* polonais et hongrois des années 70 et 80...

Pedro a 26 ans; il est étudiant en sciences biologiques appliquées à la médecine, un domaine dans lequel Cuba se targue d'être à la fine pointe mondiale. Aussi critique que son copain Armando, il répond à l'interlocuteur occidental qui lui fait valoir — selon la formule bien connue — « les indéniables progrès de Cuba en termes de santé et d'éducation » pour atténuer la critique politique adressée au régime de Fidel Castro : « Oui, nous avons une médecine d'élite. Oui, nous sommes bons dans la recherche sur l'hépatite ou sur l'interféron, qui m'intéresse d'ailleurs. Mais cela fait une semaine que ma mère essaie en vain de trouver de l'aspirine dans les pharmacies ! »

Selon Pedro, le régime est une dictature différente des ex-dictatures des pays de l'Est, parce que « le fidélisme, ce n'est pas exactement comme le communisme ». « C'est un régime personnalisé à l'extrême, où un seul homme décide de tout. Un homme d'un orgueil fou, qui aura toujours raison jusqu'à l'absurde, contre l'évidence. Un homme qui a le

regard figé dans une seule direction, alors que le monde entier regarde dans l'autre direction. »

En ce doux vendredi soir de mars, à la *Bodeguita del Medio*, un des hauts lieux de la vieille Havane où n'entrent, à toutes fins pratiques, que les touristes bardés de dollars — un repas coûte l'équivalent de deux ou trois semaines de travail — Pedro osera proposer... un toast à la chute prochaine de Fidel Castro ! Une audace encore très rare sous ces cieux...

« Ne fais pas attention, c'est une vieille communiste »

Tous les Cubains de rencontre ne sont cependant pas des Pedro ou des Armando fondamentalement opposés au régime. Dominant un spectaculaire viaduc sur la route de Matanzas à La Havane, un café-relais. L'établissement est divisé en deux sections : l'une, extérieure, pour les touristes, l'autre pour les Cubains. Le garçon de service, de la plus grande amabilité, vous assurera que « l'immense majorité du peuple est avec Fidel, un génie comme il n'en arrive sur Terre qu'une fois par siècle ».

Deux travailleuses à la fabrique de rhum voisine — du *Havana Club* — n'enclencheront pas sur la discussion politique, se bornant à dire qu'« il n'y a pas trop de problèmes actuellement, à part pour le pétrole ». Pénurie de pétrole qui force d'ailleurs ces deux jeunes femmes à recourir, plus que d'habitude, à l'auto-stop pour faire la navette quotidienne de 50 kilomètres entre leur résidence et leur lieu de travail...

Le degré de popularité ou d'impopularité du régime est éminemment difficile à mesurer. Les partisans — ou ceux qui s'en donnent l'air — entonneront la chanson de « l'unanimité ou la quasi-unanimité », tandis que les grognards locaux et les dissidents en exil vous donneront des évaluations allant de 15 % à 40 % d'appuis au Parti communiste et, surtout, à Fidel lui-même.

Il semble en tout cas que, malgré les difficultés croissantes de la vie quotidienne et l'extension de la grogne dans les innombrables queues et autres lieux publics, le régime dispose encore d'une base convaincue, minoritaire sans doute mais réelle, à l'inverse des régimes communistes de l'Est en fin de course, durant la très décadente fin de décennie 80.

Un exemple : l'accueil dans la famille de Pedro, lors de la visite du touriste étranger venu boire une bière à la maison (bière achetée chez un particulier au marché noir, après d'innombrables recherches, en l'absence de tout café ou établissement public dans ce quartier populaire). La grand-mère regardera d'un oeil plus que suspicieux ce drôle d'oiseau arrivé sans crier gare. Chuchotement de l'hôte dans l'oreille de l'invité : « Ne fais pas attention, c'est une vieille communiste ! »

Conflits de générations, grogne diffuse, réticences à la critique ouverte : Cuba frémit dans ses profondeurs, mais la surface de l'eau reste calme.

Une fuite en avant dans la pureté idéologique

François Brousseau

envoyé spécial

LA HAVANE — Pratiquement abandonné par son allié soviétique traditionnel, qui ne subventionne plus et exige, depuis le 1er janvier, des dollars pour régler toutes les transactions, en proie à de grandes difficultés internes, toujours en butte à l'hostilité américaine, le régime cubain choisit aujourd'hui la fuite en avant dans la pureté idéologique.

Survivances d'un passé suranné mais omniprésent, les slogans agressifs, hostiles à l'impérialisme, fleurissent sur les énormes panneaux et les faux graffitis — trop propres pour être honnêtes — qui couvrent les murs des villes : « Messieurs les *Yanquis*, nous n'avons absolument aucune peur de vous » ; « Fidel, nous sommes toujours prêts à répondre à ton appel » ; « Le socialisme ou la mort ».

Lors de déclarations récentes, Fidel Castro, le leader vieillissant mais à la poigne non démentie, a affirmé qu'il préférerait « voir Cuba sombrer au fond de l'Atlantique » plutôt que de dévier d'un iota de la ligne choisie, et appelé de ses vœux l'avènement d'un « vaccin contre le capitalisme », décrit comme « la plus grande cochonerie du monde ».

« Adieu à la passivité » ; « Lutte sans quartier à la corruption » ; « Vive l'esprit de contingent » (du nom donné aux brigades de travailleurs) : dans la triste presse officielle — dont la quantité de titres quotidiens a récemment chuté à trois, pour cause de graves pénuries de papier —, les dénonciations de « l'impérialisme » sont incessantes, tout comme les appels à la vigilance révolutionnaire et l'émulation des travaux « communautaires et volontaires » dans les champs. Ici, la *glasnost* la *perestroïka* n'ont pas cours; l'unité est toujours de rigueur.

Romantisme révolutionnaire et ressassement obsessionnel

Cuba vit toujours, du moins officiellement, à l'heure du romantisme révolutionnaire, du ressassement obsessionnel des exploits du passé, de l'état de veille permanent contre l'agresseur potentiel, et de la stimula-

tion morale plutôt que matérielle au travail — un thème qui reprend actuellement toute sa place dans les médias, l'affichage et les proclamations. Quant à savoir si le message est reçu cinq sur cinq dans la population, c'est une autre histoire...

Fin février, à l'occasion d'une réunion de la section havanaise du Parti communiste, Fidel Castro — cité en long et en large sur deux pages de la *Granma*, un journal très grand format — a résumé la situation en des termes sobres qui ne laissent deviner aucune ouverture prochaine du régime.

Il a insisté sur le caractère extrêmement difficile de la situation internationale, en cette époque « désastreuse de discrédit des idées révolutionnaires, des idées léninistes et de celles du Parti » ; réfuté lapidairement le multipartisme par la formule « Qui donc aurait besoin de deux ou trois têtes ? » ; affirmé que « le paysan cubain est le plus privilégié du monde » mais annoncé, du même souffle, des jours plus durs pour tout le monde.

Il a aussi, « à l'heure où l'agressivité américaine est à la hausse », annoncé qu'un grand nombre de fortifications et de tunnels étaient en construction aux quatre coins du pays, et que « des milliers d'hommes » y travaillaient.

Une goutte dans l'océan

À l'heure de l'ébranlement universel du système politique connu sous le nom de communisme, Cuba se cramponne plus que jamais à ses canons idéologiques. Pourquoi le vent de l'Est ne s'est-il pas rendu là-bas ? Quels sont les points communs et les différences entre La Havane d'une part, Budapest, Prague ou Moscou d'autre part ?

Si, dans la capitale, la grogne semble assez étendue contre les autorités, devant les difficultés croissantes de la vie quotidienne et la rarefaction dramatique des approvisionnements, elle se manifeste rarement d'une façon cohérente et organisée.

Les dix groupes oppositionnels recensés par Amnesty internationale dans son tout récent rapport sur Cuba (daté décembre 1990) sont certes une nouveauté par rapport au début de la décennie précédente : à

part quelques cas individuels célèbres, il n'y avait absolument rien de semblable il y a dix ans. Mais ils restent une goutte dans l'océan, sans comparaison possible avec les mouvements semblables en Pologne ou en Hongrie durant les années 80.

« Est-ce que ces groupes sont une minuscule écume des choses ? Ou est-ce qu'ils sont l'avant-garde de mouvements plus profonds ? On l'ignore parce que c'est un régime qui n'a jamais laissé de liberté d'expression », se demande dans un récente interview à la revue *Hérodote* le journaliste Jean-Pierre Clerc, auteur d'un livre sur Fidel Castro (*Fidel de Cuba*, éd. Ramsay).

La réticence à s'exprimer contre le régime devant l'interlocuteur étranger est réelle — des « Comités de défense de la révolution » à tous les coins de rues et une forte présence militaire refroidissent de telles velléités —, mais l'observateur, tel le journaliste du DEVOIR, qui retourne à Cuba après un premier voyage au milieu des années 80, trouvera sans doute les langues un peu plus déliées en 1991 — vent de l'Est oblige, peut-être...

Tourisme et contamination idéologique

« Faut-il converser avec les touristes étrangers ? » s'interrogeait d'ailleurs, le plus sérieusement du monde, M. Roberto Robaina, leader des Jeunesses communistes et membre du Bureau politique, dans une longue entrevue donnée le 7 mars à la *Granma*. « Nous devons changer nos conceptions face à cette question », déclarait M. Robaina, dans un grand élan d'ouverture. La trentaine et la moustache dynamiques, le premier représentant de la jeunesse cubaine s'inquiétait ainsi de ce que « les visiteurs étrangers se limitent le plus souvent aux contacts avec les éléments anti-sociaux » et reconnaît moins de timidité des « révolutionnaires » devant les centaines de milliers de touristes qui envahissent de plus en plus l'île.

Dans un dossier de la revue *Prisma* du mois de mars consacré à cette lucrative industrie et à ses effets, M. Orosman Quinteros, vice-président de la société Intur, identifiait « la contamination idéologi-

que » comme une « séquelle obligée du tourisme » et opinait que « cette activité très sensible implique ses risques », mais que « si on la conduit d'une façon adéquate, on peut éviter ses séquences majeures ».

Comme l'Europe de l'Est dans les années 70 et 80, Cuba s'ouvre bon gré mal gré au monde, les contacts avec les étrangers se multipliant malgré les embûches posées par les autorités.

Semi-abandon de Moscou

Le sort de Cuba dépend aussi, en grande partie, des relations internationales, et d'abord des rapports avec Moscou. Le montant de la dette cubaine envers l'URSS est secret; on l'évalue quelque part entre 10 et 35 milliards de dollars. Au cours des années 80, les subventions soviétiques comptaient pour 25 % du PNB. Sucre vendu à un prix gonflé; achats de pétrole à moitié prix, en roubles; excès de pétrole soviétique revendu par Cuba au prix du marché mondial : tout cela est bel et bien terminé depuis le 1er janvier.

Le semi-abandon économique s'est doublé en 1990 d'un début de contentieux politique avec les ex-alliés. La presse soviétique — *Nouvelles de Moscou* et *Komsomolskaïa Pravda* en tête — se sont mises à sortir tout ce qu'elles savaient depuis longtemps sans doute sur la classe dirigeante cubaine. C'est ainsi qu'on a appris que Fidel Castro disposait de pas moins de 32 demeures particulières un peu partout dans l'île, assorties d'une garde prétorienne de 9700 personnes. Des journalistes tchécoslovaque et hongrois ont été expulsés, l'un pour avoir parlé d'une « ambiance de calme avant la tempête » à Cuba, l'autre pour avoir écrit qu'il avait vu un pétrolier irakien quitter le port de la capitale.

Après l'Irak, Cuba ?

Après l'Irak, Cuba ? L'alignement — ou du moins la neutralité bienveillante — de La Havane envers Saddam Hussein au Conseil de sécurité, tout au long de la guerre du Golfe, n'est pas passé inaperçu à Washington : le 20 février dernier, à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le représentant américain y est allé d'une dénonciation en règle

du régime cubain, « de plus en plus isolé » selon lui « dans son refus d'observer les normes internationales en matière de droits de l'homme ».

Après un semblant d'ouverture au début des années 80, notamment sur le plan économique alors qu'on avait alloué aux petits producteurs agricoles et aux artisans un minuscule espace de vente libre, la « ligne dure » est maintenant en vigueur sur ce plan comme sur les autres. Cuba est peut-être aujourd'hui le seul pays au monde où il n'existe absolument aucune « soupe de marché » dans le commerce de détail, hormis le marché noir. Les « marchés parallèles », comme celui de la rue Italia, où l'on trouvait en abondance mais à prix fort certaines denrées de première nécessité, ont été fermés en 1988.

Sur le plan politique, l'exécution sommaire en juillet 1989, pour trafic de drogue, du commandant Arnaldo Ochoa — un vieux camarade de Fidel — et de trois autres hauts gradés, a été interprétée comme la volonté par le *lider maximo* d'écraser dans l'oeuf toute velléité de réformisme et de lutte de pouvoir au sommet. « Fidel savait depuis longtemps qu'Ochoa était dans la drogue; il y avait d'autres raisons, politiques », répète-t-on dans les rues...

Malgré tout, les Cubains peuvent encore trouver, en 1991, certaines raisons de continuer à appuyer ou du moins à tolérer — malgré les ceintures serrées, les bouches liées et les litanies idéologiques — Fidel et son régime.

La révolution de 1959 était un authentique soulèvement populaire (dont les opposants eux-mêmes se réclament souvent), au contraire de l'imposition du soviétisme en Europe centrale, après la Seconde Guerre mondiale. Très ému, le mythe de « la Révolution qui tient tête aux *Yanquis* » reste encore vivant. Du mois sa dimension nationaliste et patriotique n'est-elle pas morte.

Même parmi la jeunesse grognarde et sans espoir qui flâne tous les soirs sur le Malecon — le magnifique boulevard du bord de mer de la capitale — et se demande si elle devrait se jeter à l'eau pour atteindre la Terre promise, à 200 km de là, on vous dira souvent : « Je suis contre

Castro et sa dictature. Mais je ne suis pas pour que les Américains, les Français ou les Espagnols, viennent faire le travail à notre place. »

Un moralisme toujours vivant

Autre signe des ressorts inattendus du régime : le « moralisme » du discours officiel — un moralisme qu'on semble vraiment prendre au sérieux — reste aujourd'hui à un niveau qu'on aurait cherché en vain dans les quinze dernières années à l'Est, chez les gouvernants comme chez les gouvernés.

Dans son discours-fleuve de La Havane, fin février, Fidel Castro s'est ainsi étendu, en long et en large, et dans le détail, sur les raisons techniques de l'absence de denrées alimentaires aux étals publics, vilipendant la corruption, les « intermédiaires bureaucratiques » et faisant valoir que plus de vigilance et de bonne volonté, alliés au progrès technologique, auraient tôt fait de régler ce problème... L'idéologie, cadavre ambulante dans toute l'Europe de l'Est depuis des lustres, n'est pas morte ici : « Le système est bon, c'est seulement son application qui est mauvaise. »

Comment tout cela finira-t-il ? À la tchécoslovaque (pacifiquement) ? À la roumaine (dans le sang) ? Par une invasion américaine ? Les quelques Cubains consultés par LE DEVOIR semblent osciller entre la thèse « désespérée » de la stagnation prolongée, et celle de « l'apocalypse » à la roumaine. Une transition pacifique au multipartisme est rarement envisagée, et l'invasion américaine peu prise au sérieux, pour l'instant, sauf par les militants du régime qui entretiennent l'hypothèse comme thème mobilisateur. Certains vous parleront aussi, sans trop y croire, de l'éventualité d'un putsch par une frange libérale de l'armée, comme celle qu'aurait peut-être incarné Ochoa.

Poussé dans ses derniers retranchements, par exemple si une fraction de l'armée se rebellaient ou tentait de provoquer des mouvements de foule, « Fidel ferait sans doute tirer », opine Jean-Pierre Clerc. « C'est un orgueilleux. Il veut être le dernier, celui qui n'aura jamais cédé. »



Le Talich Quartet.

Le Midi-ensemble de la SMCQ en première

Marie Laurier

LE PREMIER concert-midi de la Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ) a lieu demain au Spectrum. Nouvellement formé par le directeur artistique Walter Boudreau, cet ensemble de huit musiciens sans chef, réunit un quatuor de saxophones, deux claviers et deux percussions, utilisant à la fois les instruments acoustiques et leurs nouvelles versions Midi. Le Midi-ensemble, tout comme le Trio de la SMCQ lancé en février dernier, répond d'une part au désir d'explorer plus à fond un répertoire inventif et énergétique et d'autre part la volonté de créer des ensembles fixes de petite dimension avec lesquels la SMCQ pourra élargir sa diffusion.

Au programme du lancement, deux œuvres révisées par leurs compositeurs : E.L.V.I.S. (1985) de Alain Thibault et *Ne pas brocher, plier ou mutiler* de Mike Roy. Walter Boudreau a réalisé les nouvelles instrumentations de Christmas Day (1981) et de Izvan Martha et de *Jakarta Sleep* (1989) de Jon Siddall, présenté en première montréalaise.

On entendra également la création de *Big Appel Jam* (1990-1991) de John Rea et finalement, à l'occasion de la remise du prix de musique contemporaine Flandres-Québec, l'œuvre du flamand Frank Nuyts, *Quirks* (1989) dans une orchestration de Walter Boudreau.

Le prix de musique contemporaine Flandres-Québec a été institué pour promouvoir et diffuser la création musicale contemporaine. Attribué alternativement à un compositeur flamand et à un interprète québécois, il permet au premier de voir l'une de ses œuvres créées au Québec et au second de donner un récital en Flandre. Cette distinction a été décernée à la flûtiste Lise Daoust en 1988 et l'année suivante au compositeur flamand Luc Brewayes. La pianiste québécoise Louise Bessette est la lauréate 1991.



Semyon Bychkov

Le Quatuor Talich

ACCLAMÉ partout en Europe depuis plus de 25 ans, le Quatuor

Talich est l'un des plus importants groupes du genre. Il est l'invité ce soir de Pro Musica à la salle Maisonneuve de la PdA à 20 h, en compagnie du pianiste Menahem Pressler. Héritier d'une ancienne et riche tradition musicale provenant tout autant de la Bohême, de la Moravie que de la Slovaquie, le Quatuor Talich, créé à Prague en 1964 et portant le nom de l'altiste du groupe, s'est signalé par « sa perfection technique et une réelle vision poétique des œuvres », selon le *Journal de Genève* et par « sa parfaite et fidèle représentation de la tradition tchèque en musique de chambre », selon le *New York Times*. Les violonistes Petr Messiereur, l'altiste Jan Talich et le violoncelliste Evzen Rattay joueront exclusivement du Mozart.

Les soeurs Labèque à l'OSM
KATIA et Marielle Labèque ont commencé très jeunes leur carrière de pianistes-duettistes en France pour la poursuivre dans toutes les grandes capitales. Elles sont les invitées de l'Orchestre symphonique de Montréal demain (mardi) et mercredi à Wilfrid-Pelletier à 20 h, ainsi que le chef soviétique Semyon Bychkov. Au programme: des œuvres de Haydn, le concerto pour deux pianos K 365, de Mozart, et Prokofiev.

Un violoniste pour l'OSM
L'ORCHESTRE de chambre l'OSM de Montréal annonce la tenue d'auditions nationales pour un poste de violon, les 12 et 13 mai, à la faculté de musique de l'Université de Montréal. Les candidats doivent être citoyens canadiens ou immigrants reçus et membres canadiens de l'American Federation of Musicians. Il s'agit d'un poste à temps complet disponible en septembre prochain. Les musiciens intéressés sont priés de soumettre leur candidature en envoyant leur curriculum vitae avant le 1er mai à l'OSM, 934, rue Sainte-Catherine est, bureau 240, Montréal, H2L 2E9.

Ensemble vocal de l'OSM
LES 32 chanteurs de l'Ensemble vocal de l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de Iwan Edwards présentent deux concerts le vendredi 22 mars au Centre culturel de Beloeil et le dimanche 24 mars à la salle Redpath de McGill. Au programme: des œuvres de Brahms, Thompson, Ravel, Henderson, Daunais et Healey. Iwan Edwards dirige le chœur de l'OSM depuis 1986, en plus d'être directeur-fondateur du Chœur Saint-Laurent, directeur du Chœur de la faculté de musique de McGill et directeur du programme vocal senior de l'école FACE.

Au profit de l'Arménie
L'ORGANISTE arménien Berj Zamkochian donnera un concert-bénéfice au Gesù à la mémoire des victimes du génocide arménien de 1915 le vendredi 22 mars à 20 h. Billets en vente à la porte.

Une nuit de poésie et de tourmente

Hervé Guay

LES SPECTATEURS de la troisième nuit de la poésie auraient assisté à un défilé sans histoire d'une cinquantaine de poètes devant des caméras omniprésentes, si l'organisateur Jean-Pierre Masse n'y avait pas ajouté son grain de sel.

Mais voilà, involontairement, M. Masse s'est attiré les huées de l'auditoire à plusieurs reprises, en interrompant gauchement certains poètes qui dépassaient les cinq minutes qui leur étaient imparties.

Comme il était prévisible, la foule a pris le parti des poètes baillonnés et le cinéaste Jean-Pierre Masse, en moins de deux apparitions, s'est retrouvé dans le rôle du grand méchant directeur d'école qui vient chasser les récalcitrants.

La situation a carrément mal tourné quand l'organisateur a tenté de « vider » la scène des jeunes poètes de la revue *Gaz Moutarde*. Ceux-ci dénonçaient incidemment la sagesse du spectacle, comparé un instant au *Mary Tyler Moore Show*. Dans un geste téméraire, le cinéaste n'a pas voulu excepter la demi-douzaine de poètes bien décidés à passer outre aux cinq minutes réglementaires (souvent arbitrairement chronométrées, par ailleurs).

Il s'en est suivi une engueulade vigoureuse entre Masse, les poètes et le public. Puis, comme dans les mauvais films, les musiciens se sont mis à jouer pour cacher le brouhaha, on a fait le noir sur scène. Et, dans un cafouillis on ne peut plus maladroit, l'animatrice de la soirée, Michelle Rossignol, est venue faire le lien. Peu après, manque de pot, la bande Magnétik, un groupe de variétés — transition déplacée en l'occurrence — a subi les foudres et les sarcasmes des spectateurs dégoûtés qu'on se permette de couper le sifflet aux récalcitrants alors que des chanteurs ont droit à plus longtemps.

Sans doute, la revanche fut douce pour les poètes interrompus. Pour une fois, on réclamait à grands cris de la poésie aux dépens des variétés. Victoire du public : on n'a plus revu M. Masse sur scène de la seconde moitié de la nuit.

Malheureusement, malgré l'appétit de la salle, la poésie elle-même n'a donné lieu qu'à peu de moments de grâce. De temps à autre, on se prenait à regretter les pionniers de la première manifestation qui allaient plus facilement verve et sens du spectacle. Autre temps, autres mœurs. Les poètes des prix et des revues semblent occuper de plus en plus de place dans la profession et il y a eu tellement de poésie narrative durant le spectacle que non loin de moi, j'ai entendu souvent Gaston Miron s'exclamer : « C'est pas d'la poésie ça ! »

Parmi les temps forts, lesquels avaient presque tous une forte saveur du passé : la poésie érotique d'Alphonse Piché, des extraits de « Temps et lieux » de Roland Giguère et le tout-n'a-pas-été-dit de Nicole Brossard. On n'oubliera pas non plus la prestation de Josée Yvon, véritable Janis Joplin de la nuit, incarnation si entière des années 70 : révoltée, paquettee, gelée, sans compromis, s'emmêlant tour à tour péniblement et joyeusement dans son texte.

Dans un autre genre, le poète ontarien Patrice Desbiens a bien su profiter du moment créé par l'incident *Gaz Moutarde* pour détendre l'atmosphère et dialoguer à demi-mots avec le public pendant la lecture des extraits de son oeuvre.

Le souvenir encore frais, je cite de mémoire : « Les émotions se bousculent en moi comme des Grévisse et des polices ». La guerre du Golfe a aussi inspiré dans les préoccupations des poètes. Marie-Claire Blais en a parlé notamment, en profitant au passage pour rendre hommage à Michel Beaulieu, poète disparu dans l'intervalle, de même qu'à tous les autres (« mais combien il est menacé ce message d'une inquiétude lumineuse »). Yves Boisvert, non sans humour, a aussi rappelé la crise autochtone.

Les poètes néo-québécois, dont ce devait être l'entrée la tête haute, ont eu droit à leur *Speak What*, pastiche un peu lourd du poème déjà pas léger de Michèle Lalonde, où Mario Micone entonnait : « Speak What — Nous sommes cent peuples venus de loin... » et disait quelque part « im-



PHOTO JACQUES NADEAU

La poétesse Claudine Bertrand participait à *La nuit de la poésie*. Elle est la fille de Lucien Francoeur.

poser votre langue ». Là comme durant tout le spectacle, le public a écouté respectueusement le récitant.

Un peu avant l'événement, plusieurs poètes se plaignaient du peu d'audience que la poésie et ses artisans reçoivent dans les médias. Même si, aujourd'hui, il se publie plus de poésie au Québec (cent recueils par année en moyenne), les tirages sont de moins en moins élevés, souvent autour de 500 exemplaires. Cela s'expliquerait-il par l'attirance quasi-exclusive des organes de presse pour le roman, réputé plus facile d'accès ?

Il n'en demeure pas moins que si l'on en juge à la lumière de la nuit de la poésie 91, où il n'y a plus guère de poètes-vedettes, ou plutôt si tel est le portrait de la poésie des années 80 au Québec, les médias n'en ont pas beaucoup à se mettre sous la dent, entre trois ou quatre étoiles déclinantes, quelques poètes sobres mais ternes et les nombreux absents.

De deux choses l'une, ou bien il s'agit d'une nuit des poètes vivants et les plus grands y sont conviés, qu'ils aient été actifs (lire publiés) ou non dans la décennie précédant la nuit. Ou bien il s'agit d'un tableau un peu fade des poètes publiés, reconnus par un prix quelconque, auquel cas cela a l'intérêt de ce que risque de devenir

de plus en plus l'événement, soit une salle de spectateurs venus assister à l'enregistrement d'un document sociologique sur les poètes qui représentent les diverses tendances de la poésie québécoise.

À l'UQAM, dans la nuit de vendredi à samedi, la docilité a dominé la loi des cinq minutes comme celle de ne pas donner l'occasion au public (en majorité très jeune) de la salle Marie-Gérin-Lajoie d'entendre réunis les plus grands, aînés comme prépubères, me semble arbitraire, anti-spectaculaire au possible, pour un événement, qui rappelons-le, ne se produit qu'à tous les 10 ans. Comme si cela allait de soi d'entendre sur la même scène les ténors d'un art qui ne s'est pratiquement pas écarté de ce qui est admis pendant les sept heures qu'a duré la nuit, participants impassibles d'un long documentaire.

Les poètes ne sont-ils plus ce qu'ils étaient ? Le public a quitté la salle rassasié — question de quantité — mais un peu comme les amateurs d'un concert rock qui, connaissant bien le groupe sur disque, ne questionnent pas son choix mais la performance de groupe ce soir-là. Il n'y a pas de doute sur la pertinence de la nuit : seulement sur ce qu'elle deviendra si elle suit cette tendance plutôt beige.

Anik Bissonnette donne un nouvel élan au *Lac des Cygnes*

Les Grands Ballets canadiens

Au programme : *Le Lac des cygnes* (deuxième acte) de Marius Petipa et Lev Ivanov, avec Anik Bissonnette et Louis Robitaille. *Pillar of Fire* d'Antony Tudor, avec Rosemary Neville, Sylvain Laforlune, Jennifer Habig, Louis Robitaille et Renée Robert. *Raymonda* (troisième acte) de Marius Petipa, avec Tang Min, Zhao Min-Hua, Gioconda Barbuto et Sylvain Laforlune. Spectacle présenté à la salle Wilfrid-Pelletier vendredi et samedi. En reprise les 21, 22 et 23 mars.

Mathieu Albert

LORSQU'ON voit Anik Bissonnette se fondre dans les bras de son partenaire Louis Robitaille, dans *Le Lac des cygnes*, on comprend à quel point la danseuse était prisonnière d'une camisole de force du temps où elle était chez Eddy Toussaint. On comprend qu'Anik Bissonnette n'est ni un bibelot, ni une mascotte de service que l'on peut promener sur la scène comme un caniche dans une foire d'exposition.

Depuis qu'elle a rejoint les Grands Ballets canadiens, il y a trois ans, Anik Bissonnette a quitté son image de jeune fille ingénue pour devenir une danseuse au sens vrai et authentique du terme. Les rôles qu'elle interprète, comme celui d'Odette qu'elle incarne actuellement dans *Le Lac des cygnes*, ont acquis une profondeur dont ils étaient dépourvus

auparavant, tandis que son potentiel technique s'est sensiblement développé. On sent désormais qu'elle possède les moyens nécessaires pour naviguer sans heurts parmi les rôles du répertoire classique.

Par contre, vendredi soir dernier, lors de la première du spectacle, sa façon de jouer apparaissait un peu mécanique, comme si elle pensait constamment à ce qu'elle devait faire au lieu de laisser couler les choses. Anik Bissonnette n'était pas toujours présente à son personnage. Il semble qu'il lui reste encore un certain nombre de difficultés techniques à surmonter avant de pouvoir réellement être en mesure d'habiter ce rôle de fond en comble.

Min Tang, dans le troisième acte du ballet *Raymonda* que les GBC présentaient, n'a pas rencontré, pour sa part, le moindre problème. En fait, la danseuse réussit à traverser les pires difficultés techniques comme si elle s'amusait à faire une marche de santé. Son corps est désinvolte, précis comme un scalpel, rapide comme une voiture de course.

Si le ballet ne participe pas de la plus haute intelligence (il s'agit d'une oeuvre conçue pour n'être qu'un divertissement), Min Tang, escortée par son partenaire Zhao Min-Hua (excellent lui aussi), parvient à en faire quelque chose qui, au moins, a le mérite de devenir un exercice de virtuosité parfaitement réussi.

Avec *Pillar of Fire*, que les GBC viennent d'intégrer à leur répertoire,



Betsy Ann Baron et Sylvain Laforlune dans le troisième acte de *Raymonda*.

on change de diapason. Créée en 1942 par le chorégraphe anglais Antony Tudor, la pièce se veut à l'image d'une immense descente introspective. Les éclairages dissipent à peine la pénombre. La musique est austère (*La Nuit transfigurée* d'Arnold Schönberg), et les décors, constitués de deux façades de maison placées de chaque côté du plateau, envahissent la scène pour donner une impression d'écrasement des danseurs.

Dès sa première minute, la pièce nous plonge au coeur d'un drame d'une extraordinaire densité. Le bonheur n'existe plus. Les personnages

se déplacent comme un peuple frappé par le désarroi. L'humeur est à la tragédie existentielle.

Au coeur de cet univers de morosité, Rosemary Neville incarne avec un brio magnifique le rôle de Hagar, une femme accablée par le tourment, et presque rendue folle de douleur par l'amour qu'elle porte à un homme dont la réponse ne vient pas. Son interprétation est vibrante d'émotion et réussit, par tout un jeu de modulation dans l'intensité, à échapper au piège de la grandiloquence. La danseuse est une excellente comédienne.

Quand Gravel tue les affreux

Durocher le milliardaire

Texte et mise en scène de Robert Gravel, décor de Jean Bard, costumes de Claire Geoffron et Richard Labbé, éclairages et régie de Sylvie Morissette, avec Violette Chauveau, Robert Gravel, Jacques L'Heureux, Alexis Martin, Robert J. A. Paquette, Luc Proulx, Luc Senay et Guylaine Tremblay. À l'Espace libre jusqu'au 30 mars.

Alain Pontaut

POUR SITUER le riche dont il est question dans *Durocher le milliardaire*, le texte de Robert Gravel évoque au début le souvenir des mésaventures d'un pauvre gagnant à la Loto nommé Lavigne. Le riche de la pièce a plus de surface mais il est aussi parvenu. À côté de sa piscine, entre parc et roseraie, il a fait transporter la bécasse de sa petite enfance pauvre qui lui rappelle désormais, sous son placage d'or, que la

pauvreté est une tare, la charité une vilénie et que l'argent fait (intégralement) le bonheur.

Ce riche-là a rencontré un jour dans un avion trois cinéastes, réalisateur, assistance-scénariste et caméraman, à qui il a proposé son aide s'ils se trouvaient un jour en panne de financement. Voilà donc nos « artistes » un peu plus tard en visite au château du « financier », qui les reçoit amicalement, sans trop d'affection.

Pourtant, la gêne s'installe, sauf pour le milliardaire, entre skotch et cigares, avec des temps morts interminables, des blancs lourds et cocasses avec bientôt la fille, nymphomane, du milliardaire, et son fils qui résout tous ses problèmes par l'exercice physique, avec des bains inénarrables dans une fausse piscine et une hilarante description par le riche de son domaine et de ses œuvres d'art.

Les « artistes » racontent leur scénario, qui est l'exaltation de la vie courageuse d'un petit pauvre mal-

chanceux. Le richard hoche la tête, admire, corrige le scénario, s'excuse. Tout cela fait légèrement, dans la gaieté des dialogues et des interprètes et dans un climat d'innocence, de naïveté, de ni-fait-ni-à-faire, qui donnent l'impression d'une récréation.

En fait, le « party », pour creux qu'il apparaisse d'abord, se situe rapidement quelque part entre Boris Vian et « La grande bouffe ». L'humour, comme pratiqué ici sans y toucher, est un humour au scalpel, qui présente ces personnages, riches ou pauvres, pour ce qu'ils sont : des cyniques, des épaïs, des hypocrites, des prétentieux, des requins, des imbéciles ou des pourris. Et pas du tout étrangers à notre société, au contraire. Tout proches. On s'y croirait. Le jeu de massacre est réaliste, pas allégorique.

De sorte que la récréation, qui avait l'air d'abord de tourner en rond et de ne rien démontrer, devient un portrait de plus en plus acéré, au fur et à mesure que l'alcool fait son ef-

fet, d'une bande de crasseux dont la mésaventure est savamment enveloppée dans une forme sinistre et drôle, d'une drôlerie qui fait froid dans le dos et d'un humour plus implacable que niais.

C'est aussi, dans cet exposé hilare et pessimiste, ce qui fait songer à Boris Vian, Gravel proclamant en quelque sorte comme lui que l'« on tuera tous les affreux ». Et tous ses personnages sont des affreux, le financier qui veut aider le monde et qui se prend pour un culturel éclairé autant que les « créateurs » minables et quémandeurs qui se prennent pour des génies.

L'auteur matraque les uns et les autres avec la même noire et efficace allégresse. Il impose sa comédie, malgré quelques longueurs, avec la joie et la férocité du fauve qui guette sa proie. C'est une chose étonnante. Sans règles préconçues, décousue, inégale, baveuse, drôle, féroce, inaboutie, couronnée de succès. Étonnante.



Guylaine Tremblay et Jacques L'Heureux.

ÉDITORIAL

Un statut à clarifier

UNE JUGE de la Cour supérieure du Québec, Mme Danielle Grenier, vient de déclarer « nulle et illégale » la décision du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, de placer sous administration provisoire l'hôpital psychiatrique Louis-H.-Lafontaine.

Cette mise en tutelle avait été décrétée en mai 1990 à la suite d'un conflit entre le ministre et le conseil d'administration au sujet du transfert à un centre d'accueil de quelque 850 patients dits « historiques », — les soustrayant ainsi à l'autorité des psychiatres de Louis-H.-L.

C'est ce dernier détail qui explique que l'initiative de la guérilla judiciaire ne soit pas venue des administrateurs de l'hôpital, mais d'un groupe de médecins qui y exercent. À court terme, il ne fait pas de doute que le jugement déclaratoire de Mme Grenier, serti de mots très durs stigmatisant la conduite du ministre, constitue une éclatante victoire pour les médecins, en même temps qu'une gifle retentissante que M. Côté reçoit en pleine figure.

Mais il ne faut pas se méprendre : si les médecins remportent la bataille, ils n'ont pas gagné la guerre.

Mme Grenier a statué que le ministre, en plaçant l'hôpital sous tutelle, avait excédé les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. L'article 163 de cette loi donne au ministre le pouvoir d'assumer l'administration d'un établissement si ce dernier « s'adonne à des pratiques ou tolère une situation qui sont susceptibles de compromettre la santé et le bien-être » des patients. Or, au jugement du tribunal, « les requérants ont fait la preuve, [qu']il n'existait pas d'éléments démontrant que le conseil d'administration tolérerait une situation qui mettait en péril ou compromettait la santé et le bien-être des patients » (soulignés dans le texte du jugement). Le tribunal est d'avis que la tutelle a été imposée pour la seule raison que les administrateurs de l'hôpital ont refusé « d'obtempérer aux ordres illégitimes (sic) du ministre : « Le tribunal conclut que l'administration provisoire a été décrétée dans le but d'écarter un conseil d'administration gênant qui résistait aux volontés ministérielles et qui, fort judicieusement (*resic*), s'interrogeait sur le bien-fondé des recommandations qu'on cherchait à lui imposer, à la sauve et sans discussion. »

De la part des médecins, la manœuvre est habile, et le résultat presque inespéré. Cette procédure judiciaire a permis d'occulter l'autre volet du conflit à Louis-H.-L., à savoir que les médecins, représentés collectivement par le con-

seil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'hôpital, étaient à couteaux tirés avec la direction générale dont ils exigeaient la démission (qu'ils ont d'ailleurs obtenue).

À en juger par le projet de loi 120 déposé à la mi-décembre dernier, ce jugement n'aura pas été une grosse surprise pour M. Côté.

S'étant sans doute juré « qu'on ne l'y prendrait plus », le ministre réclame du législateur des pouvoirs plus étendus, qui lui permettront de mettre en tutelle un établissement public en alléguant le fait que ce dernier « n'a pas respecté l'ordre du ministre d'apporter certains correctifs dans le délai qui lui avait été fixé » ! Cet amendement vise évidemment à éclairer le tribunal sur le véritable siège du pouvoir dans le réseau de la santé et des services sociaux. Fait à

Les médecins en milieu hospitalier : corps professionnel ou section syndicale ?

signaler, toute cette section du projet de loi 120 portant sur l'administration provisoire n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des associations d'établissements, ni d'aucune proposition d'amendement. Et il en va de même, sauf erreur, des associations de médecins. Doit-on en déduire que tout ce monde-là est d'accord pour que les pouvoirs du ministre en cette matière soient plus carrément affirmés ?

L'autre volet du conflit à Louis-H.-L. met en cause le mandat des conseils de médecins, dentistes et pharmaciens de l'intérieur d'un établissement, et plus encore le comportement de ses membres en tant que « personnes qui travaillent à l'hôpital ».

Sans porter un jugement sur le fond du litige (qui a raison, qui a tort), il est clair que le conseil des médecins de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine a outrepassé le mandat que la loi lui confère, en tant que tel. Et il n'est pas le premier à le faire, alors qu'une certaine confusion des rôles a tendance à s'installer dans les hôpitaux.

Selon la loi, ces conseils sont responsables « du contrôle et de l'appréciation des actes médicaux, dentaires et pharmaceutiques posés dans l'établissement ». C'est leur rôle premier. Et ils en répondent devant le conseil d'adminis-

tration. Ce mandat officiel est d'ordre « professionnel ». Ils s'apparentent à celui des corporations (supposément) chargées de la protection du public contre la charlatanerie, les arracheurs de dents et autres vendeurs de poudre de perlimpinpin.

En pratique, les conseils vont beaucoup plus loin. À leur mandat de garant de la qualité des soins, ils ajoutent de plus en plus fréquemment le « mandat officieux » de défenseurs des intérêts de leurs membres, même les plus légitimes. Ils agissent alors comme de véritables sections « syndicales » avec lesquelles ils feraient double emploi, si ces dernières existaient. On ne peut plus continuer d'ignorer le fait. D'autant plus que les pressions venant de ces conseils iront en s'accroissant au cours des prochaines années, ne fut-ce qu'avec le regain du militantisme syndical dans la profession, comme en témoigne le renversement, la semaine dernière, de l'équipe dirigeante de la Fédération des médecins spécialistes du Québec. C'est une des contradictions que devra résoudre le nouvel élu à présidence de la FMSQ, le Dr Robert Marier, le très *outs-poken* ex-président de l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec.

La solution est loin d'être évidente. Faudrait-il, par exemple, pour clarifier les rôles, que les deux fédérations syndicales (omnipraticiens et spécialistes) créent dans chaque établissement une section locale distincte du conseil des médecins ? Le matin, les médecins, en jeans, la boîte à lunch à la main et casque d'acier sur la tête iront à l'assemblée du syndicat pour discuter de leur contrat de travail et dénoncer l'incompétence crasse de leurs administrateurs dont ils exigeront la démission. L'après-midi, vêtus du sarrau et stéthoscope au cou, ils participeront à une réunion du conseil des médecins, entre pairs comme ils disent, où ils se jugeront les uns les autres sur le plan professionnel. Pas très pratique, ni très crédible, en vérité.

Le projet de loi 120 n'apporte pas de réponse à ce problème. Le ministre a renoncé à abolir les conseils des médecins. Il se contente de les placer sous l'autorité de la direction générale, après avoir sévèrement amputé leur mandat.

Corps professionnel ou section syndicale ? Dans toute la mesure où les médecins entendent modeler leur comportement collectif sur les choix qu'ils auront librement, la loi doit clarifier le statut de leurs représentants à l'hôpital. Foi d'usager consommateur, payeur et décideur !

JEAN FRANCOEUR

URSS : REFERENDUM



Jeffrey Simpson

Les Américains préfèrent un Canada uni

EN INSISTANT la semaine dernière sur la préférence de son pays pour un Canada uni, le président George Bush ne faisait que répéter ce qu'ont dit depuis trois décennies divers leaders américains.

Comme le montre le livre de Jean-François Lisée, *Dans l'oeil de l'aigle*, qui a reçu bien justement le prix du gouverneur général pour les ouvrages de non fiction, les présidents des États-Unis depuis John F. Kennedy ont toujours valorisé les relations avec le Canada, ont dit aimer oeuvrer avec un Canada uni; mais ils déclaraient laisser aux Canadiens le soin des questions de politique interne.

C'est bien ce qu'a dit Bush, avec une insistance quelque peu différente. Au lieu de répéter cette formule, il a à plusieurs reprises souligné à quel point les États-Unis préfèrent un Canada uni. Et ses mots exprimaient bien sa pensée. Un Canada uni est de loin préférable, pour les Américains. Tout Américain avec qui j'ai soulevé cette question — ce qui comprend un certain nombre de diplomates — a émis une opinion semblable. Bien entendu, comme le souligne bien Lisée, les Américains vont accepter quelque événement qui se produira au Canada mais leur option préférentielle est celle de l'unité.

Mettions-nous à la place des Américains, il est facile de voir les raisons qui leur font préférer un Canada uni. Comme l'a déclaré Bush, le Canada a toujours été un « allié fort » des États-Unis. Les gouvernements du Canada ont parfois adopté des politiques qui déplaçaient à l'Administration américaine, mais les relations ont en général été excellentes entre les deux pays. À l'exception peut-être de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas, c'est avec le Canada, plus qu'avec aucun autre pays, que le les États-Unis ont entretenu les meilleures relations.

Par conséquent, les Américains préféreraient que continuent ces relations, plutôt que de faire face à une relation incertaine avec deux nouveaux pays au nord du 45^e parallèle.

Si le Canada se scinde en deux parties, les Canadiens, après la perte du Québec chercheraient vraisemblablement les moyens de renforcer leur caractère distinct en tant que pays souverain.

LES DEUX grands thèmes de l'histoire canadienne, ce sont les relations Français-Anglais et les relations canado-américaines. Une fois le Québec séparé, l'importance des relations entre Français et Anglais diminuera grandement tandis que croîtra l'importance des relations entre le Canada et les États-Unis. Les Canadiens auront à se prononcer sur le maintien d'un pays souverain à côté des États-Unis.

Ceux qui souhaitent que le Canada continue à fonctionner — cette option sera la préférée de la plupart des Canadiens durant les quelques années qui suivront le départ du Québec — voudront accentuer les différences entre Canadiens et Américains. Le NPD, les syndicats, les nationalistes canadiens, les artistes, les groupes d'action sociale, quelques petits entrepreneurs — bref, la coalition qui a oeuvré contre le libre-échange — donneront leur appui à une politique économique interventionniste, à une politique étrangère de neutralité et à des politiques sociales faisant la promotion de l'égalitarisme. L'anti-américanisme, alors, pèsera plus lourd dans les influences sur le Canada.

À long terme, ces options créeront un fort courant au sein des Canadiens qui détesteraient la neutralité, les taxes élevées et la compétitivité à la baisse. Ces Canadiens considéreront que le nationalisme est un luxe qu'ils ne peuvent pas se permettre et plaideront instamment pour une union entre les États-Unis et le Canada.

CES DEUX possibilités, l'anti-américanisme ou l'union, ont carrément moins d'attrait pour les États-Unis que le statu quo. Les Américains obtiennent ce qu'ils veulent du Canada — des relations stables quant à la défense, le libre-échange — sans le fardeau d'une annexion et sans les affaires de l'anti-américanisme.

Pour ce qui est d'un Québec

indépendant, les premiers gouvernements s'efforceront de maintenir d'excellentes relations avec Washington. Le Québec — contrairement peut-être au Canada — voudra devenir participant au traité de libre échange canado-américain, peut-être même à la zone de libre échange avec le Mexique. Les bonnes relations avec Washington seront un peu une manière, pour le Québec, de prouver son accession à la dimension internationale, en tant que pays souverain. L'économie québécoise est, de plus, si intimement liée à celle des États-Unis que les bonnes relations avec Washington s'imposent.



Comme on l'a constaté toutefois durant la guerre du Golfe Persique, le Québec a sur certains dossiers internationaux une attitude qui diffère de celle du Canada. Ceux qui analysent les questions de défense à Washington se font déjà du souci du fait que, avec les années, l'intérêt du Québec diminuera pour le partage du fardeau que constitue la défense nord-américaine, nord-atlantique et européenne.

Le Québec adopte aussi des lois pour la promotion et la protection de la langue et de la culture françaises. La tendance des Américains est de se méfier de telles lois, de les percevoir comme des barrières déguisées face au commerce. Tout geste posé par le Québec — par exemple, de protéger les films québécois dans les cinémas — fera vraisemblablement l'objet d'une contestation.

Aussi, le Québec, en Amérique du Nord, se comporte, en économie, d'une manière dirigiste. Secteur privé et secteur étatique sont plus interliés au Québec que n'importe où ailleurs au Canada. Les Américains ont coutume de détester ce type de dirigisme, de considérer la participation du gouvernement à l'économie comme une forme de subside qui offre un avantage injuste aux sociétés étrangères. En tant qu'ambassadeur américain, Edward Ney a déclaré à Montréal : « Le but des États-Unis avec chacun de nos partenaires commerciaux est d'évincer le gouvernement des affaires... de la fabrication de l'acier, du commerce des céréales, de l'élevage du bœuf, des chantiers navals et de quelque cent façons qu'ont les gouvernements de déformer le commerce ».

Avec leur idéologie et leur important déficit commercial, les Américains pourraient ne pas apprécier certaines facettes des pratiques économiques du Québec. À noter que le Québec, en tant que pays de 7,5 millions d'habitants, aura à régler ses différends avec un pays de 275 millions.

EN TANT que personne née aux États-Unis où je séjourne quelque temps chaque année, je suis à même de dire que les Américains connaissent peu le Canada. Ce qu'ils ressentent envers le Canada est extrêmement positif. Les Canadiens épars qui croient à un complot des Américains pour s'emparer du Canada sont tout à fait mal informés. Les Américains aiment les Canadiens, ces gens qui leur causent peu d'ennuis, qui travaillent avec eux dans un monde en ébullition, qui gèrent la politique et l'économie d'une façon qu'ils comprennent, ces gens qui, pour la plupart, parlent anglais.

Les Américains sont en somme extrêmement satisfaits du Canada comme il est. Leurs diplomates se sont mis à analyser le type de relations qui pourraient s'établir entre les États-Unis et deux États souverains. Pendant qu'ils se livrent à cette analyse, ceci nous donne un autre motif qu'ont les Américains pour considérer un Canada uni comme la solution qu'ils préfèrent.

LETTRES AU DEVOIR

Politiciens girouettes

L'ADOPTION du rapport Allaire par le PLQ est indéniablement une victoire pour son aile souverainiste. Et particulièrement pour le principal ténor de cette faction, Michel Bissonnette, président de la Commission-jeunesse du Parti libéral.

Devenu souverainiste, M. Bissonnette aurait dû, logiquement, adhérer au PQ; il a préféré le PLQ pour des raisons qu'il a exposées lui-même : « Le PQ n'a qu'une option, la souveraineté. Si elle était réalisée, ce parti éclaterait le lendemain matin... » Et M. Bissonnette se retrouverait Gros-Jean comme devant. Aussi a-t-il choisi le parti qui semble avoir le plus d'avenir.

C'est ce qui distingue les libéraux souverainistes des péquistes : les premiers se sont ralliés à l'option souverainiste en suivant la direction du vent, pour assurer leur propre avenir politique, alors que les seconds sont pour la plupart entrés en politique pour promouvoir la souveraineté.

Les politiciens-girouettes existent depuis que la démocratie existe; ce qui est surprenant, c'est qu'un parti comme le PLQ ait entériné leur démarche. Les autres, ceux qui comme Claude Ryan et Clifford Lincoln militent au PLQ pour défendre des idées, semblent désormais « dépassés ».

Toutefois, les discours de M. Bissonnette ne m'ont pas convaincu, ni du bien-fondé de la thèse indépendantiste, ni — encore moins — que lui et ses acolytes soient les plus aptes à la réaliser. Si un jour j'en venais à croire que le Québec n'a plus sa place dans la fédération canadienne, je crois que je me rallierais illico à ceux qui défendent sincèrement l'option souverainiste depuis un quart de siècle, c'est-à-dire au Parti québécois. Le vrai, pas un succédané.

Nicolas Gilbert
Longueuil, 11 mars 1991

La violence est inacceptable !

LA FÉDÉRATION des associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ) s'interroge sérieusement sur la vision banalisante du président et du secrétaire du Conseil de la famille concernant la violence conjugale et familiale. La violence est inacceptable ! C'est un principe de société incontournable.

Le Conseil, par son président et son secrétaire nous ramène, nous les femmes, à 10 ans en arrière où l'on considérait que la femme violée se l'était attirée. Le pouvoir mâle d'alors considérait les femmes comme leurs choses et tout leur était permis.

Depuis la décennie des femmes, nous croyions avoir fait des pas vers l'égalité, vers le respect, vers l'autonomie.

Le président et le secrétaire du Conseil semblent comprendre l'égalité entre l'homme et la femme comme un partage de responsabilités de la violence exercée envers l'un des deux.

Comme organisme provincial de familles monoparentales nous sommes bien placées pour savoir que la responsabilité d'une rup-

ture de couple revient aux deux conjoints. Mais tel n'est pas le cas lorsqu'il y a violence. — La violence est inacceptable. Il faut plutôt se poser la question sur la tolérance de la société à l'égard de la violence — films, vidéos, médias —. Cette tolérance est comme un permis accordé aux hommes de se dévouler sur le dos des femmes.

Les femmes comme les hommes ont à vivre les difficultés énumérées par le secrétaire du Conseil, mais, on pourrait ajouter pour les femmes, la double et la triple tâche. Pourquoi les « pauvres » hommes seraient-ils excuser de leur violence à cause des difficultés de la vie.

Si les hommes expriment de la violence, c'est d'abord parce que la société le tolère et les propos du président et secrétaire du Conseil nous le confirment malheureusement. La violence conjugale et familiale est criminalisée c'est un pas dans la bonne direction. Au Conseil d'en tirer leçon. La violence, c'est inacceptable !

Marie-France Pothier
Montréal, 8 mars 1991

Prêt à apprendre le tango

MADAME ÉMOND, j'ai aussi une petite fille. Pour moi aussi, c'est la personne qui m'est le plus cher. Mais c'est aussi la personne pour qui j'ai eu le plus de peine. Là-dessus, nous appartenons à deux mondes.

Parce que vous êtes une femme, votre rapport avec votre enfant vous a toujours appartenu. Parce que je suis un homme, mon rapport avec ma fille a cessé de m'appartenir le jour de ma séparation. Et ne venez pas ajouter avec Francine Pelletier que les années féministes ont permis aux hommes de découvrir les enfants : c'est trop cruel.

Vous ne saurez jamais ce que c'est que de vous inquiéter de votre enfant, sans avoir le droit d'intervenir, sans savoir même où il est, comment il est. Vous n'apprendrez jamais par des étrangers qu'il a été très malade, il y a 6 mois, sur un autre continent.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur, Albert Juneau,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Quel beau cas !

VERS LA fin des années 60, peu après la venue du général De Gaulle au Québec, le dramaturge Robert Gurik écrivait une pièce intitulée *Hamlet, prince du Québec*. Plus de 20 ans plus tard, Victor-Lévy Beaulieu serait en train d'écrire, si ce n'est déjà fait, un texte pour la télévision, *Hamlet en Québec*.

Dans son billet du samedi 9 mars, Daniel Latouche écrivait, avec un brin d'humour, qu'au Congrès du Parti libéral du Québec, Hamlet n'était pas là. N'y a-t-il pas un psychiatre, doublé d'un historien dans la salle, qui pourrait analyser la destinée du Québec à travers le prisme que constitue le chef-d'œuvre le plus connu de Shakespeare et dont la phrase la plus célèbre est sans doute *Être ou ne pas être, c'est la question* ? Une analyse qui pourrait s'intituler *Entre la procrastination et l'impatience*.

Comme aurait pu dire le docteur Mario Escalope, dans la pièce de Réjean Ducharme, *Ines Pérée et Inat Tendu*, — Quel beau cas !

Jean-François Bonin
Montréal, 10 mars 1991